

Cahiers V. L. Saulnier, 2

TRADITIONS POLÉMIQUES

Collection de
l'École Normale Supérieure
de Jeunes Filles
n° 27

TRADITIONS POLÉMIQUES

COLLECTION DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE JEUNES FILLES (*) :
OUVRAGES DISPONIBLES

- N° 1 M.-M. Fragonard, *Tête d'Or ou l'Imagination mythique chez Paul Claudel* (1967), en dépôt à la Librairie A. G. Nizet. 12 F H.T.
- N° 4 M. Vigouroux, *Le thème de la retraite et de la solitude chez quelques épistolières du XVII^e siècle* (1972), aux éditions A. G. Nizet. 20 F H.T.
- N° 6 N. Cazauran, « *Sur Catherine de Médicis* », *d'Honoré de Balzac : essai d'étude critique* (1976). 36 F.
- N° 7 M.-N. Dumas, *La pensée de la vie chez Leibniz* (1976), aux éditions Vrin. 60 F.
- N° 8 B. Dumortier, *Belle-Ile, Houat, Hoëdic. Le poids de l'insularité dans trois îles de Bretagne méridionale* (1976). 36 F.
- N° 9 M.-F. Baslez, *Recherches sur les conditions de pénétration et de diffusion des religions orientales à Délos (II-I^{er} s. avant notre ère)* (1977). 60 F.
- N° 12 C. Bardinet et J.-M. Monget, *Lanchad. Télédétection et géographie appliquée en zone sahélienne du Tchad*. Annexe graphique et cartographique (1980). 180 F.
- N° 13 Équipe FRALIT, *Télédétection du marais poitevin et de ses marges*. Cartes hors texte (1981). 130 F.
- N° 14 M. Roig-Miranda, *Le paradoxe dans la « Vida de Marco Bruto » de Quevedo* (1980). 45 F.
- N° 15 M.-L. Pelus, *Wolter von Holsten, marchand lubeckois dans la seconde moitié du seizième siècle* (1981). 204 F.
- N° 17 M. Suard, J.-C. Mallet, D. Nadaud, *Manipulations de Chimie. Préparation à l'agrégation de Sciences Physiques (option Physique)* (1979). 30 F.
- N° 18 D. Perrin, *Cours d'algèbre* (1981). Nouveau tirage : 1985. 65 F.
- N° 19 Ouvrage collectif dirigé par C. Bardinet, R. Fosset et J.-M. Monget, *Télédétection et géographie appliquée en zone aride et sud-méditerranéenne*. Annexe info-graphique (1983). 200 F.
- N° 20 *Annuaire du Centenaire de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles* (à paraître).
- N° 21 J. Cassanet, *Étude par télédétection des températures et turbidités des eaux au large de la Loire Atlantique* (1982). 70 F.
- N° 22 *La conscience européenne au XV^e et au XVI^e siècle. Actes du Colloque international organisé à l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles (30 septembre-3 octobre 1980)* (1982). 240 F.
- N° 23 F. Cuq, *Télédétection du littoral saintongeais. Méthodes de traitement et interprétation d'images satellitaires* (1983). 90 F.
- N° 24 C. Pellegrini, *Que ma joie demeure : roman dionysiaque ?* (1984). 60 F.
- N° 25 *Le pamphlet en France au XVI^e siècle. Cahiers V. L. Saulnier*, 1 (1983). 120 F.
- N° 26 *Mélanges de Langue et de Littérature française offerts à P. Larthomas* (1985). 180 F.
- N° 27 *Traditions polémiques. Cahiers V. L. Saulnier*, 2 (1985). 75 F.

(*) Les commandes doivent être adressées au Secrétariat de la Collection de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles : 48, boulevard Jourdan, 75690 Paris Cedex 14. Le règlement se fait soit par virement au compte courant postal de M^{me} l'Intendante de l'E.N.S.J.F. : C.C.P. 9 131 66 C, soit par chèque bancaire à l'ordre de M^{me} l'Intendante de l'E.N.S.J.F.

Collection de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles

n° 27

Cahiers V. L. Saulnier
2

Centre V. L. Saulnier,
Université de Paris-Sorbonne,
École Normale Supérieure de Jeunes Filles

TRADITIONS POLÉMIQUES

*Ouvrage publié avec le concours
du Centre National des Lettres*

48, boulevard Jourdan, 75690 Paris Cedex 14
1984

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés
pour tous les pays, y compris l'U.R.S.S.

I.S.B.N. 2-85929-020-6
I.S.S.N. 0760-4513

© École Normale Supérieure de Jeunes Filles, 1985.

AVANT-PROPOS

Le second *Cahier V. L. Saulnier* s'est voulu l'écho du premier. A vrai dire, puisqu'il propose les Actes du Colloque du Centre V. L. Saulnier, c'est le colloque de 1984 qui a été la suite et, nous l'espérons, le complément du colloque de 1983.

En 1983, nous avions abordé un genre quasi exclu jusqu'ici des études littéraires et qui semblait le fief des seuls historiens : le pamphlet, et plus précisément les pamphlets si divers qui ont foisonné pendant les troubles religieux du XVI^e siècle. Mais était-ce bien un genre qui se définissait à travers leur diversité ? A voir rassemblées les études qui en traitaient, M. Carrier en a jugé autrement et a conclu qu'il s'agissait bien plutôt d'un « ton », le « ton de la passion ».

Il faut avouer que le genre, si genre il y a, est polymorphe. Tout lui est bon : vers ou prose, discours ou dialogue, brièveté étymologique du libelle de circonstance ou lente progression du traité politique.

En 1984, nous avons choisi une perspective et un titre qui puissent convenir aux mouvantes frontières d'une définition si paradoxale ; ces *Traditions polémiques*, nous avons souhaité les apprécier hors des strictes limites temporelles qui avaient été les nôtres l'an dernier et rechercher s'il y avait quelque permanence dans ces métamorphoses. Les événements, les protagonistes changent, mais qu'en était-il des intentions et des moyens de la polémique ? Prenant pour objet de leur réflexion des textes différents par leur nature, leur date et leur public, les auteurs des communications se sont intéressés à l'histoire des idées comme à l'évolution de la langue, à la connaissance des « destinataires » comme aux jeux de l'écriture. Grâce à leur concours, le volume que nous proposons aujourd'hui peut ainsi passer du Moyen Age au début du XVII^e siècle, de Jean de Meun à Pierre de L'Estoile et à Étienne Pasquier : à travers cette diversité, et tandis que la matière ou la portée des polémiques change avec les circonstances qui les inspirent, on verra peut-être, dans la similitude des procédés ou des formes, surgir des traditions que l'on n'attendait pas.

C'est un dix-septiémiste parmi les plus éminents, le maître des études pascaliennes, qui a bien voulu tirer les conclusions de cette journée. Qu'il en soit ici très vivement et respectueusement remercié.

NICOLE CAZURAN

JEAN DE MEUN ET LA QUERELLE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS : DU LIBELLE AU LIVRE

Il est important de pouvoir dater la continuation, par Jean de Meun, du *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris. Une grande partie de notre édifice chronologique, pour la littérature du XIII^e siècle, repose sur cette pierre angulaire. Parmi les références qui permettent de situer Jean de Meun dans son contexte historique, les allusions à la polémique universitaire parisienne sont des plus précieuses. C'est un vaste sujet, déjà fort bien étudié, et que l'on ne saurait renouveler en un bref exposé¹. Je voudrais aborder aujourd'hui les problèmes de forme que posent les rapports entre les œuvres pamphlétaire et la composition du roman allégorique. J'évoquerai, à cet effet, deux auteurs dont les œuvres jalonnent l'histoire de cette polémique, Guillaume de Saint-Amour et Rutebeuf.

A la fin de l'année 1254 Guillaume de Saint-Amour, maître régent (professeur titulaire) d'une des douze chaires de théologie à Paris, se trouve à la tête de la résistance de ses collègues séculiers contre l'augmentation du nombre des chaires attribuées aux Ordres mendiants². Les Dominicains ont déjà deux maîtres, les Franciscains un seul, mais en voudraient bien un second. Depuis le Carême de 1253 les relations se sont aggravées. Quatre étudiants ont été attaqués par des « vigiles », l'un a été tué. L'université s'est mise en grève, mais les trois régents des deux Ordres réguliers ont refusé de s'y associer. Les vigiles sont châtiés (deux sont traînés dans les rues et pendus), mais l'université a renforcé ses défenses, notamment dans une lettre du 4 février 1254, et Guillaume a obtenu du Pape un soutien modéré. La situation change avec le retour de Louis IX le 7 septembre (il participait à la 7^e croisade) : le roi, célèbre pour sa dévotion jugée souvent excessive, est très

1. Voir notamment Jean Batany, *Approches du « Roman de la Rose »*, Paris, Bordas, 1973.

2. Tous ces faits sont bien établis par M.-M. Dufeil, *Guillaume de Saint-Amour et la polémique universitaire parisienne, 1250-1259*, Paris, Picard, 1972.

favorable aux Ordres mendians. La mort du pape Innocent IV amène à la curie Alexandre IV, favorable également aux Mendians sur lesquels il compte pour obtenir des informations et aussi une influence sur la politique parisienne. Il jalonne de 90 bulles la pente savonneuse où il fait glisser l'université, « cette fleur de l'Église, ce four où cuit le pain de l'intelligence », comme il l'écrit le 14 avril 1255 dans sa bulle *Quasi lignum vite*³.

Toutes ces disputes, en latin naturellement, sont régiees par des principes philosophiques et des traditions formelles. Elles entrent dans le cadre d'institutions comme le *quodlibet*, et l'on répond à des *questiones* selon le schéma suivant : *queritur utrum ... solutio (respondeo, dico)*. Entre la question et la réponse s'intercale, le cas échéant, une objection : *contra (dices)*. Bonaventure s'est illustré dans ce genre de performance, auquel il donne une certaine hauteur théologique, dans la ligne de son enseignement (*lectiones* et *sermones*). D'autres au contraire, comme Guillaume, en accentuent le caractère polémique. Ainsi dans son *De quantitate eleemosyne* (du montant de l'aumône) il soulève des difficultés à coup de citations bibliques (*quod sic*), citant d'autres textes qui leur sont opposés (*sed contra*), reprenant les objections (*si obicias*) pour les réfuter. Outre le martèlement des citations évidemment tronquées, le style de Guillaume de Saint-Amour comporte une certaine dose d'ironie qu'il est difficile d'apprécier *quantitatim*. Cette ironie apparaît dès le titre d'une autre *questio* : *De valido mendicanti*, mendiant valable ou valide ? L'image du religieux bien portant et refusant de travailler se profile dans l'ambiguïté du texte. Un thème nouveau apparaît ici, dont la littérature satirique va s'emparer avec le succès que l'on connaît.

Dans l'immédiat l'effet produit par ces *disputationes* dépendait de l'audience faite par les étudiants. Ils venaient à l'école où elles se tenaient parfois pour chahuter ; le pape critique les *turbatores* hostiles aux Frères, qui se plaignent d'être assiégés dans leurs couvents. Mais les notes prises servent à l'élaboration d'un traité, dans le cas qui nous occupe, le *Tractatus brevis de periculis novissimorum temporum ex Scripturis sumptus*⁴. L'ouvrage se présente comme une compilation de notes et de fiches (peut-être recueillies par une équipe), organisée en chapitres. Le thème directeur, auquel on rattache désormais le personnage du prédicateur et du mendiant, est l'hypocrisie. Selon le traité ces Mendians procèdent avec ruse ; par des paroles fourbes ils commencent à séduire les femmes et, grâce à elles, les maris, comme le Diable a d'abord séduit Ève, et puis par elle Adam. L'argument à cet égard décisif aura été l'habitude qu'ont ces gens de pénétrer dans les maisons, d'une part, et de recruter, en prétendant les arracher au péché, des

3. *Chartularium Universitatis parisiensis*, éd. H. Denifle et E. Chatelain, Paris, Delaïn, 1889, I, n° 247.

4. Guillaume de Saint-Amour, *Opera omnia*, éd. Alitophilus, Coutances, 1632.

femmes pour en faire des Béguines. En rapprochant les deux démarches on peut dire, comme Guillaume, qu'ils emmènent captives des petites femmes chargées de péchés : « ... et captivas ducunt mulierculas oneratas peccatis... »⁵. Ces petites femmes de Paris, qu'on confond avec celles, très hospitalières, du Pré-aux-Clercs, sont en fait les Béguines dont le Frère Prêcheur est dit « amateur » (*Beguinarum amator*). Voilà trouvé le défaut de la cuirasse, car ces pécheresses-prêcheuses sont parfois imprudemment associées à la vie conventuelle, comme à Beauvais dont Guillaume est chanoine, et donc bien informé. Mais la polémique ne se limite pas à des allusions grivoises. Elle se nourrit d'insultes et les Frères sont appelés voleurs, loups, faux prophètes (ch. VIII), ou gratifiés de quatorze péchés, ce qui est beaucoup, puisqu'ils sont « ... cupides, arrogants, blasphémateurs, ingrats, scélérats, durs, calomniateurs, incontinentes, traîtres, impudents, aveugles, enflés, charnels, violateurs et effracteurs de conscience », selon la traduction qu'en donne M.-M. Dufeil⁶. L'auteur du traité peut bien se défendre de viser qui que ce soit : « Protestamus ab initio quod omnia, quae hic ad cautelam et instructionem Ecclesiae universae, non contra personam aliquam, nec contra statum aliquem per Ecclesiam approbatum, sed contra peccata malorum, et pericula Ecclesiae generalis dicturi sumus ». Il est encore plus difficile à Guillaume que plus tard à l'auteur du *Tartuffe* de faire admettre la distinction. En tout cas nous n'atteignons pas la hauteur d'un traité moral ; d'autant moins que les allusions au scandale de l'*Evangelium Eternum*, cette œuvre Joachimite remise à l'ordre du jour en 1254 par l'*Introductorius* de Gérard de Borgo, situent parfaitement le pamphlet dans l'actualité la plus brûlante. On ne brûlera pas pourtant ce nouvel Évangile, condamné en octobre 1255, mais le *De periculis* lui-même, qui connaît cinq rédactions de mars à octobre 1256. Malgré cet arrêt de la bulle *Pontifex maximus*, inspirée par Thomas d'Aquin (*Contra impugnantes*), on continuera de copier le pamphlet de Guillaume, qui a touché une corde sensible, ce qu'il paie de son exil à Saint-Amour à partir d'octobre 1257. D'autres vont reprendre la lutte et orchestrer le thème satirique par lui trouvé.

Le poète Rutebeuf transforme la polémique, rédigeant à partir de 1257 des pamphlets en français et en vers. C'est encore M.-M. Dufeil qui, corrigéant ou précisant des hypothèses antérieures, notamment celles d'E. Faral et J. Bastin, aide à comprendre l'ordre chronologique et les circonstances des divers poèmes⁷. Dans l'ensemble le poète se sert de la tradition jongleresque de la complainte, genre qui se prête à la diffusion orale, avec son rythme et ses rimes ; mais il en varie la formule, mimant tantôt la rengaine populaire, tantôt le grand style des ser-

5. *Opera omnia, Tractatus*, chap. V, p. 32.

6. *Guillaume de Saint-Amour*, p. 272, n. 97.

7. *Œuvres complètes de Rutebeuf*, 2 vol., Paris, Picard, 1969.

mons et de la déploration funèbre. Ces exercices de style, qui pour nous ont plus d'intérêt que la propagande dont ils sont porteurs, attestent que l'effort poétique transcende la fonction polémique. Mais l'écriture trouve sa force dans le combat (quelle qu'en soit la cause) et sa nuance dans la plainte ou le rire. Le relais polémique est au début évident dans l'œuvre de Rutebeuf. Son sermon en vers *Du Pharisién* (7 mars 1257) reprend un sermon de Guillaume de Saint-Amour *De Pharisaeo* (13 août 1256) avec la même confusion volontaire entre le pharisién et l'hypocrite. Le *Dit de Guillaume de Saint-Amour* (23 octobre 1257) se présente, dans le prolongement de la condamnation du maître par le Pape, comme un appel à l'opinion et une requête devant son jugement :

Oiez, prelat et prince et roi,
La desreson et le desroi
C'on a fet a mestre Guillaume...⁸

La *Complainte de Guillaume* (printemps 1258) se présente comme une prosopopée de Sainte Yglise déplorant dans les formes de l'oraison funèbre l'abandon de Guillaume par ses collègues de l'université. Après une citation des *Lamentations* de Jérémie, c'est le cri de douleur :

Ahi ! Ahi !
Com sont li mien mort et trahi
Et por la verité haï
Sanz jugement. (v. 22-25)

Suit le reproche et l'appel à la conscience publique :

Hé ! arcien,
Decretistre, fisicien,
Et vous la gent Justinien
Et autre preudomme ancien,
Comment souffrez en tel lien
Mestre Guillaume,
Qui por moi fist de teste hiaume ? (v. 40-46)

Mais les Facultés de Paris n'ont pas bougé, et la poésie s'en prend directement à ces grands corps, avec une virulence héritée du maître. C'est à lui aussi que le poète doit la doctrine qui anime la colère et la révolte, c'est-à-dire l'idéal de vérité dont il regrette l'agonie, puisqu'elle a fait son testament :

Quar Verité a fet son lais... (v. 71)

Et le triomphe des vices sur les vertus trahit une morale combinant l'influence du maître à une imagination allégorique d'un ton nouveau :

8. Éd. citée, p. 260, v. 40-45.

Morte est Pitiez
 Et Charitez et Amistiez ;
 Fors du regne les ont getiez
 Ypocrisie
 Et Vaine Gloire et Tricherie
 Et Faus Samblant et dame Envie
 Qui tout enflame. (v. 73-79)

L'Église se plaint donc à Fortune, motif plus littéraire, moins conforme à la tradition des pamphlets, car il démobilise :

Ha ! Fortune, chose legiere
 Qui oins devant et poins derriere,
 Comme es marrastre ! (v. 108-110)

Et l'oraison finale confirme le modèle ici parodié :

Or prions donques Jhesucrist
 Que cestui mete en son escrit
 Et en son regne. (v. 189-191)

L'importance de ce poème, assurant la transition entre les pamphlets latins et la grande satire morale, apparaîtra avec l'utilisation qu'en fera Jean de Meun. Mais Rutebeuf reste très près de la bataille, avec les dangers qu'elle comporte et que mesure un poète, sans doute moins vulnérable que Guillaume de Saint-Amour, car ses chansons volent de bouche en bouche ou courrent sous le manteau, mais néanmoins exposé à la condamnation du pape. Celui-ci, en effet, dénonce le 26 juin 1259 des écrits qui semblent émaner notamment de celui-là : « ... libellos famosos in infamiam et detractionem eorumdem Fratrum ab eorum emulis in litterali et vulgari sermone necnon ritmis et cantilenis indecentibus de novo ut dicitur editos »⁹ [des libelles répandus par leurs émules qui diffament et dénigrent les Frères, en latin ou en français, parfois en vers et en musique, poèmes inconvenants, récemment, dit-on, mis en circulation]. En tout cas Rutebeuf accuse le coup et réagit dans le dit *Des Règles*, dénonçant la censure que le Pape et les Ordres exercent sur les écrits :

Puis qu'il covient verité tere,
 De parler n'ai je més que fere.
 Verité ai dite en mains leus :
 Or est li dires pereilleus
 A cels qui n'aiment verité... (v. 1-5)

Voilà donc le poète en conflit ouvert avec l'évêque de Paris, conflit qui durera jusqu'en 1263. En attendant, c'est bien la logique du pamphlet

9. *Chartularium*, n° 342.

universitaire qui explique le développement de l'œuvre poétique et sa chronologie. Quant à sa forme elle relève de la parodie, de l'imitation ludique, car dans ses poèmes on retrouve tous les genres susceptibles de servir un projet satirique. Cette gamme d'effets va du combat allégorique (*Bataille des Vices et des Vertus* d'avril 1260) au *Roman de Renart* (*Renart le Bestourné* de 1260), au fabliau (*Frère Denise*) et à la chanson populaire avec refrain (*Chanson des Ordres*, 1261) :

Beguines avons mont
 Qui larges robes ont ;
 Desouz les robes font
 Ce que pas ne vous di,
Papelart et beguin
Ont le siecle honi. (v. 61-66)

On voit qu'un argument du *Tractatus* est en voie de faire fortune ! En passant de l'atelier érudit et austère de Guillaume de Saint-Amour à celui, tout en finesse, de Rutebeuf, la polémique reçoit voix et figures qui l'animent et lui donnent vie. Elle n'a guère plus de logique que les alignements de citations scripturaires dont elle s'est débarrassée et qui aujourd'hui nous assomment chez Guillaume de Saint-Amour, mais elle a gagné la légèreté et l'intensité que donnent à la fois l'usage délirant de la grammaire, l'application hardie des ornements de la rhétorique, et surtout la vision concrète et dramatique des rapports humains. Il y a là une esthétique du *desroi*, du dérangement, du *descort*, du désaccord, qui remonte au répertoire des troubadours et qui, s'inspirant du métier des jongleurs, passe sans arrêt du grand style épique à la raillerie masquée. C'est alors que, dans le genre de la satire, grâce à la verve polémique, la littérarité passe du latin, que le Pape qualifie encore de *litteralis*, à ce domaine du langage qualifié par lui de *vulgaris*. En même temps se consolide la thématique nouvelle de la satire avec la dénonciation de l'hypocrisie et l'exploitation de motifs qui font rire, comme celui des services rendus aux Frères par les Béguines :

Li Barré sont près des Beguines,
 Set vint en ont a lor voisines :
 Ne lor faut que passer la porte... (*Les Ordres de Paris*, v. 25-27)

[Les Carmes habitent près des Béguines, ils en ont cent quarante comme voisines : ils n'ont qu'à passer la porte]. Encore les plaisanteries de ce genre sont-elles mal supportées par Louis IX :

Mais n'en dites se bien non :
 Li roix no sofferoit mie. (*Des Beguines*, v. 19-20)

Ce roi, le Pape et les Ordres vont avoir raison, momentanément, de leurs adversaires et Rutebeuf en 1263, après sept ans de lutte, est con-

traint au repentir ; le *Miracle*, les vies de saintes et les chansons de croisade succèdent aux pamphlets, dans une conversion que les poèmes de l'infortune nous expliquent à leur manière :

J'ai fet au cors sa volenté,
J'ai fet rimes et s'ai chanté
Sor les uns por aus autres plere... (*La Mort*, v. 37-39)

[J'ai obéi au désir charnel, j'ai écrit des poèmes et je les ai chantés, me moquant des uns pour plaire aux autres]. Constraint par la misère le poète change de camp, de public et de style.

Quelques années plus tard Jean de Meun reprend cette lutte qui s'éternisera, non sans changer de sens, car il ne s'agira pas toujours de s'opposer à un Bonaventure ou un Thomas d'Aquin. Incorporant la matière accumulée par Guillaume de Saint-Amour et Rutebeuf, le clerc parisien va composer son immense construction allégorique sous la forme d'une suite au *Roman de la Rose*, de Guillaume de Lorris. L'abondante utilisation que Jean de Meun fait de cette matière s'explique d'une part en raison de la situation universitaire vers 1269-1270, d'autre part en fonction de la démonstration poursuivie dans son ouvrage. Dirons-nous que ce livre est simplement un cadre commode pour disposer une série de pamphlets comme des machines de guerre le long d'un rempart, ou qu'au contraire les pamphlets servent d'aliment, d'élément au programme didactique et érotique ? En faveur de cette seconde hypothèse il convient d'évoquer la fonction essentielle remplie par le personnage de Faux Semblant dans la progression de l'action allégorique et de la démonstration dialectique. Ce personnage est emprunté à la *Complainte Guillaume* composée par Rutebeuf, où il figure, dans le passage que nous citions plus haut, l'hypocrisie. Au moment où Jean de Meun reprend le récit de Guillaume de Lorris, l'amoureux est tenu à l'écart de Bel Accueil par un dispositif défensif, un barrage militaire qui semble insurmontable. Faux Semblant est ingénieusement introduit dans le *Roman de la Rose* pour débloquer le système du désir et permettre la séduction. Faux Semblant fait taire la médisance en coupant la langue à Male Bouche, qui gardait une porte. Ainsi une certaine dose d'hypocrisie dans la quête amoureuse est nécessaire pour vaincre la peur du qu'en dira-t-on.

On peut ici s'arrêter un instant pour évoquer la force de cette dialectique où intervient l'hypocrisie. Remarquons d'abord la compétence de Jean de Meun en logique, et le rôle qu'il lui fait tenir dans la *disputatio*. Il cite les traités d'Aristote comme le *De sophisticis elenchis*, justement dans un discours de Faux Semblant. La composition de l'œuvre, dans son ensemble, obéit à un plan dialectique qui permet de passer en revue et d'essayer les opinions contraires. Le moment où intervient Faux Semblant est celui du doute, de l'incertitude : depuis l'intervention d'Ami la démonstration dépasse le simple conflit d'Amour et de

Raison pour envisager diverses expériences. En fait ce recours au mensonge prépare un nouveau renversement, non sans un détour par la ruse de la Vieille, avec un retour au Bien que prêchent Nature et Genius. L'éducation de l'amoureux passe par l'expérience du Mal.

Cette dialectique, dont il faudrait vérifier le mécanisme dans le détail, est secondée par toutes les ressources de la rhétorique. Celle-ci apparaît à l'œuvre dans le premier sermon de Faux Semblant :

Baron, entendez ma sentence.
Qui Faus Semblant vodra connoistre,
Si le quiere au siecle ou en cloistre... (v. 10976-10978) ¹⁰

Ce discours permet au personnage de se définir, s'identifiant avec les faux religieux :

G'entent des faus religieus,
des felons, des malicieus,
qui l'abit en veulent vestir... (v. 10993-10995)

On retrouve dans ses propos des images qui ont pu servir aux prédecesseurs de Jean de Meun pour attaquer l'hypocrisie des Religieux, le texte tirant une épreuve positive de ce que la polémique avait donné en négatif. Après ce sermon, son amplification oratoire (v. 11061-11946) permet d'introduire toutes sortes de gloses, et naturellement bien des traits empruntés au *De Periculis* : l'édition Lecoy relève 25 emprunts dans ce seul passage.

La polémique ne disparaît pas sous l'allégorie et son affabulation dialectique. La conciliation des deux se fait par le maniement subtil de l'ironie. Faux Semblant est ce qu'il n'est pas, ou plus exactement il dit le contraire de ce qu'il prétend dire, car sa profession de foi hypocrite, se donnant pour telle, se dénonce en même temps qu'elle se définit. L'ironie du personnage marque une évolution par rapport à Renart, image du trompeur cynique bravant la cour du roi Noble. Faux Semblant est par définition le personnage masqué, mais qui laisse de temps en temps passer la vérité sous le masque. Il était difficile, vu l'ampleur de ses discours, de compter sur le seul contexte pour faire ressortir l'ironie. Amour intervient cependant pour rappeler la vérité et rétablir la distance avec ce personnage, rompant le charme :

Quan qu'ainsinc Faus Semblant sermone,
Amors de rechief l'aresone
et dit en rompant sa parole
ausinc con s'el fust fausse ou fole :
« Qu'est ce, deable, es tu effrontez ? » (v. 11053-11057)

10. Guillaume de Lorris et Jean de Meun, *Le Roman de la Rose*, publié par Félix Lecoy, 3 vol., Paris, Champion, 1965-1970.

Intervention qui a pour effet de relancer l'évocation agressive des Ordres mendiants. Autre exemple un peu plus loin :

Di nous plus especiaument
comment tu serz desloiaument... (v. 11197-11198)

Ce qui renverse la cohérence de l'hypocrite :

tu sembles estre uns sainz hermites.
— C'est voirs, mes je sui ypocrites. (v. 11201-11202)

Double vérité qui ne manque pas d'être troublante, comme l'autodéfinition accusatrice :

Je sui des vallez Antecrit,
des larrons don il est escrit
qu'il ont habit de saintéé
et vivent en tel fainteeé. (v. 11683-11686)

Dans le jeu de l'ironie bientôt se fait sentir la passion mal contenue de l'auteur et, contre toute vraisemblance, le personnage parle de lui-même et des siens avec toute l'agressivité de la polémique :

Ja ne les connoistrez aus robes,
li faus treistres pleins de lobes. (v. 11757-11758)

Le retour au vrai style ironique se fait avec la conclusion de l'entourage d'Amours :

Li dex sorrit de la merveille,
chascun s'en rit et s'en merveille,
et dient : « Ci a biau sergent,
ou bien se doivent fier gent ! » (v. 11947-11950)

A chacun son rire : celui de Rutebeuf différait beaucoup de celui de Guillaume ; celui de Jean de Meun se distingue des deux ; on est tenté de le qualifier d'épique.

Quant à la pensée, le passage du pamphlet au livre maintient pour l'essentiel la critique des Ordres mendiants (ce qui est peu intéressant pour un art d'aimer), mais surtout la dénonciation de ce vice de la pensée qu'est le sophisme, ce qui importe à un ouvrage philosophique. Jean de Meun qui cite, nous l'avons vu, le traité d'Aristote enseignant les treize catégories de raisonnement sophistique (le traité est au programme des Facultés des Arts) donne pour exemple de sophisme : « cist a robe religieuse, donques est il religieus » (v. 11024-11025). A quoi s'oppose la sagesse populaire : « la robe ne fet pas le moine » (v. 11028). Un lien est établi entre la méthode et le personnage, entre le raisonnement pervers et le groupe social que l'on veut discréditer. Mais la critique du sophisme déborde, chez Jean de Meun, la tradition du pamphlet

contre les Ordres. Ainsi la coquetterie des femmes qui dissimulent leur laideur était par lui assimilée à un sophisme, non sans une comparaison injurieuse aux fleurs couvrant le fumier (v. 8884-8900). Chez Jean de Meun la polémique est donc au service d'un idéal qu'il oppose à la sophistique ; on peut appeler cet idéal, qu'illustrent plusieurs références élogieuses à Socrate, philosophique. Nous avons là un approfondissement d'une cause qui pouvait paraître, à l'inverse, fort éloignée de la philosophie et souvent proche, chez Guillaume de Saint-Amour, de la sophistique. Mais chez Jean de Meun la dénonciation des Mendians s'intègre à une démonstration qui remplit toute la deuxième partie de l'œuvre, depuis le discours d'Ami jusqu'à la fin du discours de la Vieille, pour trahir l'impuissance d'une dialectique perverse. Le rire amer et sarcastique, qui marque ces épisodes, accompagne la dénonciation de vices masqués, la manifestation de l'instinct sexuel mal réprimé, la révélation de la *libido* féminine jusqu'alors ignorée ou niée par la courtoisie. Ce qui était un motif accessoire chez Guillaume de Saint-Amour, avec l'affaire des Béguines, est devenu dans la continuation de l'Art d'aimer un problème central. Le regard ironique que Jean de Meun jette sur cette réalité humaine ainsi déformée est le regard oblique de Socrate. La troisième partie de son ouvrage, débarrassée des sophismes, peut alors accéder aux véritables problèmes philosophiques, ceux que posent les rapports de Nature avec Dieu, de l'amour avec la vie.

Il reste à saisir, dans cette dénonciation du mal qui relie Jean de Meun à la tradition inaugurée par Guillaume de Saint-Amour, son originalité spirituelle. Or quand on compare les passages où Jean de Meun fait des emprunts au pamphlétaire, on remarque qu'il se réfère au texte original, par delà les citations tronquées. Ainsi là où Guillaume disait, en parlant des Apôtres : « arte sua licita victimum quaerebant, quando unde viverent non habebant » (*De Periculis*, p. 50), Jean de Meun précise :

De leur labor, ne plus ne mains,
retenoient leur soustenance
et vivoient en pacience ;
et se remenant an avoient,
aus autres povres le donoient. (v. 11280-11284)

Une nuance plus évangélique s'est ici introduite qui nous fait deviner l'authenticité à la fois religieuse et philosophique de sa pensée. C'est un homme de vérité pour qui l'hypocrisie n'est pas seulement, comme pour le pamphlétaire, un ennemi d'occasion, mais un mal fondamental.

Cet esprit de vérité, dont on a pu contester qu'il fût bien inspiré chez Guillaume de Saint-Amour, et par voie de conséquence chez Rutebeuf, dans la mesure où la cause des maîtres séculiers apparaît comme égoïste, s'épanouit chez Jean de Meun à la lumière de sa culture et de son inspiration déjà préhumanistes. Il a dû écrire alors que la querelle

de l'université de Paris reprenait, en 1269-1270. Certains passages des discours de Raison et surtout de Nature répondent philosophiquement et chrétiennement à la condamnation par l'évêque Étienne Tempier de 13 propositions, le 10 décembre 1270. Elle ne pouvait le gêner dans la mesure où il se rattache, plutôt qu'à Aristote dont le rasoir lui sert à tondre les mauvais moines, au platonisme chartrain d'Alain de Lille. Mais ce qui devait l'arrêter, c'est la condamnation des 219 propositions le 7 mars 1277, qui marque un tournant dans la vie intellectuelle, la fin d'une époque où se sont resserrés les liens entre la littérature et l'université de Paris. Dès cette époque, en effet, le principe essentiel de la tradition universitaire s'affirmait, dans les pamphlets comme dans les livres, comme la lutte pour la vérité contre l'hypocrisie. De cette tradition, l'université qui doit son nom à Robert de Sorbon n'a donc rien à renier.

DANIEL POIRION

**PAMPHLETS GALLICANS
ET ANTIPAPISTES (1510-1513) :
DE LA CHASSE DU CERF DES CERFS
DE GRINGORE AU JULIUS EXCLUSUS D'ÉRASME**

Dans un petit in-12 anonyme de la fin du XVII^e siècle, dont nous savons que l'auteur est Eustache Le Noble, et qui est intitulé *Le Bouclier de la France, ou Les sentimens de Gerson et des Canonistes, touchant les Differens des Roys de France avec les Papes*, on lit ceci dès les premières lignes¹ :

Lorsque pour le malheur de l'Église, il arrive des démêlez entre les Papes et les Rois de France, comme il y en avoit sous les règnes de Philipes Auguste, de Philipes le Bel et de Louis XII, et depuis encore sous Henry III et Henry IV par la faveur publique que les Pontifes donnerent à la ligue, pour ôter la couronne aux légitimes successeurs sous un faux prétexte de religion, il se trouve dans l'Estat de trois sortes d'esprit : les uns imbus du poison de l'hérésie, ou du libertinage, n'ont aucun respect pour le Saint Siège, et par une haine inconsidérée contre Rome, dénient la juste autorité qu'a le Pape, tant de droit divin que de droit positif ; les autres sont opposez, soit par l'imbécilité d'une conscience trop timorée, soit qu'ils se soient laissé prévenir des illusions de la doctrine des Canonistes Italiens modernes, ou que des intérêts particuliers les attachent trop servilement au Pape, trouvent de mauvais scrupules pour ne point entrer dans de bons sentiments, et donnent au Siège de Rome beaucoup plus qu'il ne luy appartient, en confondant les tributs du Chef ministeriel qui est le Pape, avec ceux du Chef essentiel qui est Jesus-Christ ; et enfin la troisième sorte d'esprits sont les véritables Chrétiens et les sages politiques, qui prennent le milieu entre ces deux extremitez, et qui renferment la plénitude de puissance du Saint Siège dans les bornes légitimes que Jesus-Christ luy a données, et sans se départir des profonds respects dûs au premier des Évêques, au successeur de S. Pierre, et au Chef ministeriel de l'Église, ils s'opposent avec vigueur aux entreprises injustes que la colère, l'interest, la vengeance et les autres mouvements humains luy inspirent, pour faire un plus visible de son autorité...

1. A Cologne, chez Jean Sambix le Jeune, 1691. En exergue, sur la page de titre : « Reddite quae sunt Caesaris Caesari, et quae sunt Dei Deo. »

Si, partant de ce texte rédigé par un canoniste gallican du règne de Louis XIV, on remonte à près de deux siècles plus haut — à l'époque qu'il désigne précisément comme celle de Louis XII — et que l'on examine d'un regard critique tout à la fois la complexe constellation politique des années 1510-1513, des documents d'archives, des textes empruntés à la fois aux théories conciliaristes et aux théories papalistes — comme le *De comparatione authoritatis Papae et Concilii* du Cardinal Cajetan, qui date de 1511 —, on est pris d'une sorte de vertige devant la multiplicité des positions doctrinales, souvent gauchies par les sentiments ou les intérêts particuliers de leurs défenseurs, par les réactions violentes suscitées par la personnalité du pape Jules II, ses actions ou ses exactions, le servile attachement de certains à la politique française, indépendamment de toute théorie juridique ou canoniste, ou la critique mesurée, qui correspond en gros à la troisième voie, cette « *via media* » évoquée à la page 4 du *Bouclier de la France*.

De cette troisième voie, je ferais volontiers de Guillaume Budé, dans les années qui nous intéressent et où il composait son *De Asse*², un bon représentant. Clairement conscient du caractère désastreux de la politique intérieure et extérieure de Louis XII, en fin de règne, et malgré son loyalisme et son patriotisme indéfectible — je dirais volontiers : à cause de lui —, il n'a pas de mots assez durs pour critiquer l'organisation, et bientôt l'échec du concile gallican de Pise. Mais, s'il se situe à l'opposé d'un Claude de Seyssel, auteur des *Louenges du Roy Louis XII*³, ou d'un Fausto Andrelini⁴, ce « *poeta regius atque regineus* »⁵ qui se croit obligé d'encenser le souverain, son maître, qui lui assure une pension annuelle et une chaire publique de poésie, il n'éprouve pas davantage de sympathie pour le pape guerrier Jules II. Aussi adopte-t-il une position éloignée des extrêmes ou de tout manichéisme politique simpliste : le pape n'est-il pas malgré tout le « père » spirituel des Français et du « Très chrétien » Roi de France ?

Dieux du Ciel, quel illustre, quel splendide fait d'armes ç'aura été et combien mémorable aux yeux de la postérité que... des enfants aient été amenés à s'attaquer à leur père ! Un père oublious de ses devoirs, sans doute, mais leur père, après tout ! Ah ! quel beau spectacle de voir la plus pieuse des nations attaquer la suprême citadelle et le siège de la religion, et à cause de ce sacrilège, de voir la majesté d'un illustrissime royaume et tout un passé exhalant l'orgueil s'écrouler sou-

2. Il est publié à Paris, chez Josse Bade, le 15 mars 1515 (« *ad Idus Martias MDXIII*, a.st. »).

3. Paris, 1508.

4. Voir Wilfred P. Mustard, *The Eclogues of Faustus Andrelinus and Joannes Arnolletus*, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1912 ; et la monographie de Godelieve Tournoy-Thoen, *P. Faustus Andrelinus Foroliviensis. Leven, Werk en kritische geannoteerde Editie van de « Livia »*, 2 vol., Brepols, 1979.

5. Ainsi que le désignait Érasme dans une édition de ses *Adages* (vers 1518) : ad. 1168.

dain par la volonté de Dieu, en sorte que les Français refoulant l'aigrette de leur impavidité, passaient à leurs propres yeux pour des lièvres casqués et mettaient plus d'espoir dans leurs éperons que dans leurs épées...⁶

En entr'ouvrant maintenant le dossier des pamphlets que j'ai intitulés audacieusement gallicans et antipapistes pour qualifier des textes de prose ou de poésie des années 1510-1513 dans lesquels l'agressivité verbale à l'égard de la personne du pape — mais non de l'institution romaine — exprime ou sous-entend souvent une approbation de la politique extérieure et religieuse de Louis XII, je voudrais faire une remarque liminaire : s'il est vrai que les pamphlets d'un Pierre Gringore⁷, qui visent Jules II — l'*Entreprise de Venise*⁸, la *Chasse du Cerf des Cerfs*⁹, l'*Espoir de Paix*¹⁰, ou la *Moralité*¹¹ —, ont une face positive et gallicane, il est beaucoup plus douteux que le *Julius exclusus*, très généralement attribué à Érasme¹², et d'un anti-papisme inoui (au sens propre), doive être enrôlé, comme certains l'ont fait, dans la liste des écrits gallicans de la fin du règne de Louis XII. Sujet de l'Empereur entretenant avec la France et sa politique des relations qui varieront suivant les circonstances et parfois — disons-le — suivant ses intérêts, Érasme est beaucoup plus préoccupé par les problèmes de la réforme intérieure de l'Église, et la violence caricaturale de son opposition à Jules II peut poser le problème des rapports respectifs entre la papauté, le Concile général et l'assemblée des fidèles (« *congregatio fidelium* »)¹³, elle ne pose pas celui du gallicanisme et de l'ultramontanisme.

J'ai déjà prononcé les noms de trois écrivains appelés à comparaître dans le débat : le poète italien de Forli, Fausto Andrelini, qui vit en France depuis longtemps et qui enseignera à Paris jusqu'à sa mort (en mars 1518), entièrement dévoué — comme on l'a dit — à la monarchie française, et auquel certaines présomptions et quelques indices¹⁴ ont

6. Ed. Gryphe, Lyon, 1542, p. 751. Ma traduction.

7. Voir ses *Œuvres complètes*, éd. Ch. d'Héricault et A. de Montaiglon, Paris, P. Jannet, 2 tomes, 1858. Voir aussi la monographie de Gringore par Charles Oulmont, Paris, Champion, 1911.

8. *Op. cit.*, t. I, p. 145-156.

9. *Ibid.*, p. 157-167.

10. *Ibid.*, p. 169-184.

11. *Ibid.*, p. 244-269. Cette Moralité fait partie du *Jeu du Prince des Sotz*.

12. Sur ce long débat (à propos duquel il conviendrait de citer, depuis un siècle environ, les noms de Böcking, Pastor, P. S. Allen, Hauser, Pineau, Ferguson, C. Stange, C. Reedijk, J. K. Sowards, J. Tracy, R. Bainton, G. Toussaint, etc.), voir la plus récente mise au point de James McConica, « Erasmus and the *Julius* », in *The Pursuit of Holiness in Latin Medieval and Renaissance Religion*, ed. Ch. Trinkaus, Leyde, 1974, p. 444-471 (surtout l'Appendice).

13. Voir, parmi beaucoup d'autres études relatives à ces rapports : Karl Schätti, *Erasmus von Rotterdam und die römische Kurie*, Bâle, 1954.

14. Notamment les trois initiales *F.A.F.* interprétées comme « Faustus Andrelinus Foroliviensis ». Voir une interprétation ingénue (mais incertaine) permettant d'appliquer ces trois lettres à Érasme, par N. Van der Blom : « *F.A.F., Poeta Regius*, l'auteur du *Julius Exclusus* », in *Moreana* 29 (mars 1971), p. 5-11.

même pu faire attribuer la paternité du *Julius exclusus* ; le poète français Pierre Gringore, dont Louis XII avalise le grand talent et la verve satirique dans sa politique contre Jules II ; Érasme¹⁵ enfin, ami intime du premier, connaissant et estimant selon toute vraisemblance le second¹⁶, dont les *Folles entreprises* et surtout le *Prince des Sots* et la *Mère Sotte* ne sont pas sans rappeler sa *Moria*, qui commence tout juste sa « tournée » européenne.

A la vérité, si nous rendons à Érasme la paternité du *Julius exclusus e coelis*, nous n'aurons guère à faire intervenir Fausto Andrelini¹⁷. La plupart de ses œuvres — *Livia seu Amores*, *Elegiarum Libri III*, *Bucolica*, *De moralibus et intellectualibus virtutibus*, *Hecatodistichon*, *Epistolae proverbiales et morales* — concernent soit le lyrisme amoureux soit le didactisme parémiologique et moralisant. Cependant ses *Bucolica* — qui comprennent douze *Eclogae*, dont les onze premières datent de 1496 environ¹⁸, inspirées à la fois de Virgile et de son compatriote et contemporain, le « second Mantouan », Battista Spagnolo, dit Mantuanus, sont chargées d'allusions personnelles et ne dédaignent pas le tour satirique. En particulier la douzième Églogue¹⁹, « *aegloga moralissima* », où il tient le rôle de Corydon (vis-à-vis de Mopsus), un Corydon d'une cinquantaine d'années, où les regrets alternent avec l'espoir, églogue adressée à Louis XII. Aucun pamphlet dans tout cela. Si l'on veut connaître des échantillons de sa veine satirique, mieux vaut examiner son court poème de 1496 sur l'influence des astres et le triste état de la voirie parisienne — *Querela Parhisiensis pavimenti*²⁰ — qu'il avait adressé à Budé, et qui avait fait le tour du cercle des humanistes parisiens. Mais il s'agit ici de facéties, de « *jocoseria* » ou de satire moqueuse à l'égard des astrologues et des édiles de la capitale. Les seuls exemples qui entrent vraiment dans le sujet qui nous occupe et où convient le terme propre de pamphlet sont deux épîtres latines, redécouvertes il y a quelques années par Madame Godelieve Tournoy-Thoen dans un manuscrit du Musée Condé de Chantilly, épîtres datant des années 1509-1511²¹, qu'Anne de Bretagne était censée écrire à son mari Louis XII, et où l'on peut lire des termes énergiques, *spurca cloaca*, pour désigner la cour romaine, au dernier tiers de la seconde

15. Voir à ce sujet sa correspondance, éd. Allen, Oxford, 1906.

16. Il n'y a pas pourtant d'allusion directe à ce poète.

17. Sur la chronologie de ces œuvres, voir Mustard, *op. cit.*, p. 15.

18. Elles ont été imprimées à Paris entre 1490 et 1507.

19. Mustard, p. 57-66 et 83-87.

20. Ce poème est cité par Ludwig Geiger, « *Publio Fausto Andrelini aus Forli* », in *Vierteljahrs. f. Kultur und Litt. d. Renaissance*, I (1886), p. 535.

21. « Deux épîtres inédites de Fausto Andrelini et l'auteur du *Julius exclusus* », *Humanistica Lovaniensia*, XVIII (1969), p. 43-75.

épître ²². Qu'Andrelini ait été francophile et partisan de la politique de Charles VIII, de Louis XII et de François I^{er}, par conviction personnelle — certains diront : surtout par intérêt et nécessité —, c'est évident. Il est vrai que les initiales F.A.F. ²³ sur une édition du *Julius* ont pu donner le change, mais elles sont sans rapport avec le nom de Faustus Andrelinus Foroliviensis. Quoi qu'il en soit, dans l'état de nos connaissances sur cet auteur, approfondi récemment par Godelieve Tournoy, nous ne pourrons pas citer de lui un texte substantiel qui fasse directement état du Synode de Lyon ou du Concile de Pise-Milan ou des principes sur lesquels reposait la politique religieuse de la France, toujours réglementée par la Pragmatique Sanction, à la veille du Concordat ; nous ne pouvons pas davantage nous appuyer sur un véritable pamphlet anti-papiste.

Tournons-nous maintenant vers Pierre Gringore, en choisissant *La Chasse du Cerf des Cerfs* (automne 1510) comme étant, de toutes ses pièces, l'une de celles qui conviennent le plus parfaitement à l'illustration de sa conviction double et complémentaire : gallicanisme, d'une part, anti-papisme, ou plus exactement, si l'on peut dire, antijulianisme, d'autre part.

On connaît l'expression traditionnelle — *servus servorum Dei*, le serviteur des serviteurs de Dieu —, par laquelle les papes se désignaient eux-mêmes dans un élan d'humilité chrétienne ²⁴. Le jeu de mots fondé sur la double homophonie (en latin comme en français) de *cervus* et *servus*, ou *cerf* et *serf*, qui constitue une première raillerie à l'égard du pape Jules II, suivant la meilleure mode humaniste, est susceptible de véhiculer maintes connotations. C'est lui qui donne ici, dès le titre même, le sens et le ton général de ce pamphlet versifié. De la même façon nous verrons bientôt comment le saint Pierre érasmien, qui monte la garde à la porte du Paradis, traduit les initiales P.M. (désignation habituelle du Souverain Pontife, ou Pontifex Maximus) par « Pestis Maxima ». L'expression « cerf des cerfs » devait être assez connue à l'époque des Rhétoriqueurs pour que nous la retrouvions,

22. Dans une « Epistre envoyée par feu Henri, roy d'Angleterre a Henry son fils huytiesme de ce nom » (1512), l'auteur — Andrelini — dit, s'adressant aux Anglais :

Ne voy tu point que le Pape a tort ?
Je dis Pape, je ne scay par quel sort.
Car il ne fait ce que deust faire un pape.
Deust-il porter harnois en lieu de chappe ?

(cité par Oulmont, p. 231).

23. Voir plus haut, n. 14.

24. Depuis Grégoire I^{er}. Expression fréquente aux VII^e et VIII^e siècles, ordinaire au XI^e, à peu près universelle au XIII^e. Vers le milieu du XV^e siècle, elle est spécialement réservée aux bulles. Voir M. Quantin, art. *Servus servorum* du *Dictionnaire raisonné de Diplomatique*.

sous une forme un peu différente, mais conservant toujours cette même homophonie, dans deux recueils anonymes de rébus picards²⁵.

La double lecture, littérale et allégorique, à laquelle nous devrons nous livrer ne s'impose pas seulement aux pamphlets, mais à la plupart des textes de cette époque. La métaphore — utilisant ou non le jeu de mots — ne constitue, dans ces pamphlets, que l'un des procédés de rhétorique (dont le nombre est d'ailleurs théoriquement indéfini). Mais le fait de transformer par les mots et le style les alliances politiques et militaires contractées par le pape en une vaste chasse à courre, de métamorphoser la guerre en un divertissement cruel à la mode, ou les théâtres d'opérations en emplacements déterminés sur une sorte d'échiquier, confère à l'ensemble du discours une dimension utopique ou allégorique qui sert parfaitement les intérêts politiques et les intentions polémiques du poète. Donc le « Cerf des Cerfs » est allié aux *Cerfs ruraux* (les habitants des cantons suisses) et aux *Cerfs marins* (entendons les Vénitiens), tandis que les *Francs Veneurs* (les Français) le poursuivent avec peu de conviction et encore moins de succès. On notera qu'après avoir dédié sa pièce à l'évêque de Cahors, Germain de Ganay, qui deviendra plus tard archevêque de Tours, Gringore, par une confusion qui ne doit rien au hasard, passe sans cesse de l'orthographe *s* de serf à *c* de cerf et réciproquement. Qui d'ailleurs pourrait avoir le moindre doute sur l'identité du héros :

Le serf des serfs avoit teste mal née ;
Mais elle estoit triplement couronnée,
Et de poil blanc avoit couvert son corps²⁶.

On sait que Jules II était septuagénaire et qu'il devait mourir en février 1513. Ce qui ne l'empêchait pas « en la forêt mondaine transsitoire » — on connaît le sens spirituel de l'adjectif *mondain* — de « prendre, pour avoir gloire »

Félicité, plaisir, soulas et joye²⁷.

Peinture, donc, d'un animal qui a pris la tête de plusieurs bandes — les cerfs ruraux et marins — et qui va bientôt « quitter la forêt grasse », c'est-à-dire Bologne, Bologne la grasse,

Soy retirant en son buisson espais :
Tel est vaincu qui reffuse la paix²⁸.

Ainsi, retiré dans son fort, le cerf des cerfs provoque les princes — entendons les chasseurs —, paradoxe de la part d'un animal réputé

25. Bibl. nat., Ms. fr. 5658 et 1600.

26. V. 37-39.

27. V. 30.

28. V. 53-54.

pour son pacifisme et sa douceur, et qui est au contraire accoutumé à être provoqué lui-même, pourchassé, rattrapé, dépecé ! Ici le paradoxe prend l'allure d'un scandale : scandale pour la raison, pour l'esprit ! On retrouve, comme dans les *Folles entreprises* ou la *Sotie du Prince des Sotz et de la Mère sotte*, le thème de la folie par excellence : celui du monde à l'envers. Mais tandis qu'il est souvent traité avec le sourire de la dérisjon et de l'ironie — celui de la satire de la *Moria* d'Érasme —, il est servi ici par des procédés plus rudes, par des termes plus âpres. Voici d'ailleurs, par une de ces métamorphoses coutumières aux pamphlétaire allégoristes, le serf transformé en sanglier :

- 55 Le serf des serfz en septembre fist bruit
 Vers Saincte-Croix ²⁹ ; desjà estoit en ruyt
 Comme un sanglier s'eschauffant contre l'homme,
 Et à frapper du pié prenoit deduyt ;
 Tant aspre estoit que, de jour et de nuyt,
 60 Il ne prenoit aucun repos ne somme,
 De son dit pié les gens frappe, et assomme
 Chevaux et chiens ; le pié qu'on deust baiser
 Veult de force et de rigueur user.

L'intérêt de ces vers quelque peu raboteux est dans la vision simultanée du pape-guerrier, du pape-sanglier et du pape idéal (ou simplement adéquat à sa fonction de chef de la Chrétienté). En utilisant le lexème serf — il faudrait être sûr que l'intention du premier éditeur (d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale ³⁰) était bien celle de l'auteur — et en passant de l'image du sanglier frappant ses ennemis, animaux et humains, de son « pied » à celle du « pied » « qu'on deust baiser », Gringore produit un effet de contraste assez saisissant, même si le procédé littéraire est un peu maladroit.

Nous n'insisterons pas sur tous les épisodes de cette campagne militaire allégoriquement évoqués et sur le dernier vers de ces groupes de neuf décasyllabes qui incorpore au récit, selon la tradition médiévale des Rhétoriqueurs, quelque proverbe ou dict sentencieux :

- Grand deuil vient bien après petit soulas (92) ;
 En fin tout ung les povres et les riches (81) ;
 Notez mes mots : Aux sours ne fault deux messes (90) ;
 Les cerfz sans chief assez ayse on affolle (99) ;
 On doit batre le fer quant il est chault (108) ;
 Vieil serf usé est fort à attraper (117),
 etc.

La comparaison de ce serf (serviteur) si particulier de Dieu et du chef de toutes les bandes de cerfs ameutées tourne vite à l'avantage de

29. Allusion à l'Exaltation de la Sainte Croix, fixée au 14 septembre.

30. Une seule édition antérieure à celle du xix^e siècle : s.l.n.d. (1510), in-8° goth. de 8 ff. n. ch., fig. sur bois, Bibl. Nat., Rés. Ye 1319.

l'animal. Que celui-ci, en la saison du rut, poursuive ses instincts naturels, c'est là chose parfaitement ordinaire. Il en est de même de ce « cerf des cerfs », dont la fureur ne peut guère s'expliquer autrement. Mais il y a mieux — ou pire — avec cet animal qui porte la tiare ; c'est qu'il agit par ruse ou « cautèle » (l'un des traits par lesquels Jules II a très souvent été noté d'infamie) :

- Bien est des cerfz qui, à droit ou à tort,
 S'entretuent par leur cruel effort,
 150 En la saison qu'en ruyt on les appelle ;
 Mais ilz ne font point les mors par cautelle
 Comme ce serf ; veneurs, or y pensez :
 Tous bons servans ne sont recompensez.

On aura noté le rejet expressif « comme ce serf » et un nouveau passage du cerf au serf.

Les bruits persistants qui avaient couru de la maladie, puis de la mort — souhaitée par beaucoup — de Jules II, au moment où allait s'ouvrir le Concile de Pise³¹, ont évidemment leur écho dans l'une des strophes de la *Chasse*, où l'on voit — ou plutôt l'on entend — les chasseurs se préparer à « encorner leurs cors » et à célébrer un joyeux halali :

- Veneurs n'ont point ceste leçon apprise
 155 Que l'on corne du serf des serfz la prise,
 Sans qu'il soit prins. Quelqu'un voulut corner
 La mort du serf ; les autres par faintise
 Cornèrent lors en oyant sa devise ;
 Lors voulurent tous leurs cors encorner ;
 160 Plusieurs cuyoient en cornant escorner ;
 Mais on connu la cornerie en fin ;
 Affiné est aucunes foys le fin.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de ces sentiments exprimés dans les vers d'un poète français, dévoué à la gloire de Louis XII. Gringore s'est montré beaucoup plus dur ailleurs, et ses contemporains, prosateurs et poètes, n'étaient pas en reste avec lui ! Cette virulence verbale a pour effet de transformer le pape en un personnage ridicule et dangereux aux yeux de ses lecteurs. De la *Chasse du Cerf des Cerfs* à l'*Espoir de Paix* et à la *Sotie*, je suis d'accord avec Charles Oulmont, biographe de Gringore, quand il prétend que la virulence du pamphlétaire croît en même temps que le talent du poète³². A certaines formes de confusion ou de timidité, qui correspondent à l'espoir de Gringore, que tout « espoir de paix » n'est pas perdu et que la francophobie de Jules II n'est peut-être pas immuable, succède un véritable ultimatum à

31. En septembre 1511.

32. Voir son chap. VII sur les œuvres de circonstance.

l'adresse du pape : qu'il accepte la paix que lui propose la France. En l'opposant à toute la série des papes qui ont succédé dignement à saint Pierre — mais il y a des exceptions, comme le pape Silvestre II, « esleu par l'aide du dyable » —, il le traite sans le moindre ménagement :

Saint Grégoire, estant au papal lieu ;
Institua que papes seroient ditz
Les serviteurs des serviteurs de Dieu ;
Et ce pasteur prend espée, lance, espieu
Pour par orgueil y mettre contreditz ;
De tous mondains il veult par ses editz
Estre seigneur par force et violence :
Moult demeure de ce que le fol pense³³.

L'évocation de la folie et des fous ainsi que de la roue de la Fortune³⁴ (qui leur est très souvent attachée dans la littérature ou l'ico-nographie « morosophique » de la fin du Moyen Age et des premières décennies du XVI^e siècle — chez Brant, Érasme, Murner, et tant d'autres —) avait, quelques strophes plus haut, décoché, contre la personne du pape, une flèche des plus acérées. Par un procédé de rhétori-que auquel Érasme a sans cesse recours, Gringore oppose la réalité psychologique ou historique du pape tel qu'il est au pape tel qu'il devrait être, idéal, incarné par tant de figures du passé :

Ce pasteur est successeur de saint Pierre,
Par luy devroit sainte Église estre unye ;
or saint Pierre n'entreprit jamais guerre ;
Pour deffenses Jesus vouloit requerre ;
Jamais n'avoit la bourse d'or garnye ;
Il deffendoit commettre symonie,
Et ce pasteur tient son lieu par pecune :
Fol se fye en la roe de Fortune³⁵.

Ainsi Jules II a non seulement trahi sa mission divine, mais, ravalé au rang de simple mortel, il adopte de l'homme les pires folies, se fiant à la fortune contre la Providence divine, qu'il ignore, comme il ignore la foi !

Mais entre le pape et le Roi de France il y a l'Église militante. En la suppliant de reconnaître les droits du Roi de France et d'intervenir pour assurer la paix parmi les Chrétiens, Gringore milite, au delà de son « Antijulius », en faveur de cette Église gallicane, responsable de la convocation du Concile de Pise. C'est l'« Acteur » qui s'exprime ainsi vers la fin du poème :

33. *Espoir de paix*, p. 178.

34. Voir à cet égard L. Galacteros de Boissier, « Images emblématiques de la Fortune », in *L'Emblème à la Renaissance*, Paris, SEDES/CDU, 1982, p. 79-125.

35. *Espoir de paix*, p. 172.

O tressainte Église militante,
 Considère que le preux roy Loys
 Te veult priser et te faire puyssante ;
 C'est la chose que plus est désirante ;
 Ton cher filz est ; avec luy t'esjouys.
 Car c'est par luy que de ton bien jouys ;
 Ton gouverneur ne le veult pas entendre :
 Souvent est pris celuy qui cuide prendre ³⁶.

Point de violence verbale dans ces vers — les propos rudes ou les injures ne constituent pas des ingrédients indispensables à tout pamphlet —, mais une mise en accusation directe et sans appel. Il est vrai qu'un peu plus loin il le compare à un loup qui « vient entre les brebiettes » ³⁶. *Topos* de tous ceux qui dénoncent les mœurs des mauvais prêtres, mais il prend ici un relief particulier du fait de la personnalité de ce prêtre.

Le *Jeu du Prince des Sots et Mère Sotte*, joué aux Halles de Paris ³⁷, le mardi-gras 24 février 1512, est trop connu pour que je m'y arrête longuement. Mais c'est de tous les pamphlets poético-politiques celui qui défend le mieux la politique de Louis XII, sous un aspect parodique et avec les ingrédients verbaux des bonimenteurs de foire. Il faut évidemment lire cette Sottie au second, voire au troisième degré (comme on dit), ou (comme dit Tabourot) avec les « entends deux » ou les « entends trois », pour rendre aux jeux de mots et aux jeux de sens toute leur efficacité. Parodie et satire peut-être, plutôt que pamphlet, si l'on admet que celui-ci est avant tout *ad hominem* et que, dans ce *Jeu*, l'Église en général est raillée et condamnée pour ses compromissions avec les choses mondaines, et non le pape Jules II nommément désigné. Le Seigneur de Gayecté chasse bigots et bigotes, et si Gringore semble ici épargner le pape, c'est que le public populaire auquel il destine la Sottie a tendance, dans sa naïveté, à l'identifier avec un autre Jésus-Christ, alors que les mauvais prêtres et les moines paillards ou avariceux lui sont très familiers. En vérité, si les querelles entre le Roi de France et le pape restent toujours à l'arrière-plan et transparaissent à travers les paroles des personnages farcesques qui sont mis en scène et les affrontements verbaux de Peuple François et de Peuple Ytalique, un problème préoccupe et angoisse même Sotte Commune, et toutes ces petites gens qui sont les premières victimes des conflits entre les Grands, le maintien ou le recouvrement de la paix :

Eh ! que ay je a faire de la guerre,
 Ne que a la chaire de Saint Pierre
 Soit assis ung fol ou ung saige ?
 Que m'en chault il se l'Église erre,
 Mais que Paix soit en ceste terre ³⁸ ?

36. *Ibid.*, p. 183.

37. Voir Oulmont, *op. cit.*, p. 39-40 et 271-297.

38. *Prince des Sots*, p. 220.

En choisissant Érasme, père présumé du *Julius exclusus*, de préférence à tant d'autres écrivains contemporains qui avaient pris également pour cible de leurs sarcasmes le pape Jules II, né Della Rovere — on songe à Le Maire de Belges³⁹, à Jean Bouchet⁴⁰, à Guillaume Crétin⁴¹, à Pierre Vachot⁴², à d'autres encore —, j'ai voulu surtout évoquer un pamphlet antipapiste, un autre « *Antijulius* » qui tire sa signification profonde de la conception de l'Église qui lui est sous-jacente, et qui ne se transforme pas en une apologie de la politique extérieure et religieuse du Roi de France. Les intérêts politiques d'Érasme s'effacent devant ses intérêts religieux. Et d'ailleurs sa situation personnelle, comme je le rappelais en commençant, ne lui permet pas de se faire le thuriféraire de l'Église de France et de ses conceptions gallicanes. S'il dénie au pape la primauté absolue et s'il ne lui reconnaît pas le droit de contrecarrer les décisions des Conciles généraux, on ne peut l'enrôler, comme les écrivains que j'ai cités, sous la bannière d'une monarchie avec laquelle il a toujours pris ses distances.

Le dialogue entre ces trois personnages que sont saint Pierre, le pape Jules et son Génie⁴³ — bon ou mauvais, ou les deux à la fois ? — est qualifié par l'éditeur anonyme, sans doute allemand, qui l'a produit, de « *facetus sane elegans* ». Ce n'est ni à une analyse historique ni à une étude étroitement littéraire de ce pamphlet que je veux me livrer ici — encore que sa composition et son art de la mise en scène⁴⁴ soient des plus remarquables —, mais plus précisément à quelques réflexions sur les procédés rhétoriques et comiques mis en œuvre par Érasme pour parvenir à une fin, à ses yeux, essentielle : dénoncer, à propos d'un personnage situé au sommet de la hiérarchie ecclésiastique qu'il transforme sous nos yeux en un matamore ou « un tigre de papier », mais aussi en un imbécile obstiné, un mal beaucoup plus durable et beaucoup plus universel dont souffre l'Église du Christ : l'abandon des valeurs spirituelles au profit des intérêts matériels, l'ignorance généralisée de l'Évangile et de l'ABC du catéchisme. En ce sens, même si le Jules II d'Érasme n'est pas entièrement ressemblant avec celui que nous ont présenté les historiens impartiaux de la papauté, ou

39. Voir notamment son traité de *La différence des schismes et des conciles de l'Église et de la prééminence et utilité des conciles de la Sainte Église Gallicane*, ou la *Legende des Venitiens ou autrement leur chronique abrégée...* (1509), ou encore son « *Epistre du Roy a Hector de Troye* ».

40. Voir sa *Déploration de l'Église militante*, ses *Épitaphes des Roys de France...*, son *Panegyric de Loys de la Tremoille* (en prose).

41. Voir son « *Invective* » (dans ses *Chants Royaux*), dans laquelle il s'écrit :

O Rome Saincte, as-tu plus de Saint Pierre ?

42. Voir *La déploration des Trois Estatz de France sur l'entreprise des Anglois et des Suisses* (1513).

43. Personnage pratiquement unique dans l'immense galerie des personnages réels ou imaginaires introduits par Érasme dans son œuvre.

44. Ce problème particulier a fait l'objet d'une communication au Centre d'Études de la Renaissance de l'Université de Paris IV le 24 mars 1984.

s'il est présenté de façon trop unilatérale et très caricaturale, la subjectivité même du portrait et les outrances verbales nous permettent de poser, avec Érasme, un problème historique dans ses véritables dimensions. Je soutiendrais volontiers l'idée que le grossissement ou la caricature rendus nécessaires par le genre même du pamphlet peuvent mettre l'historien plus sûrement sur la voie de la vérité que l'observation de milliers et de milliers de documents d'archives. Nous dirons que les deux méthodes sont nécessaires. Si Érasme a vu Jules II comme il l'a dépeint dans son *Dialogue* et comme beaucoup de ses contemporains l'ont également vu, à quelques variables près, c'est que la caricature permettait de découvrir les traits caractéristiques du visage. De toute manière, un pamphlet nous renseigne abondamment et fort heureusement sur le pamphlétaire.

Si l'on peut admettre, avec Hubert Carrier⁴⁵, que le pamphlet n'est pas en lui-même un genre littéraire et qu'il est susceptible de revêtir des formes et des aspects très différents, la tragi-comédie ou tragi-facétie à trois personnages contée par l'auteur du *Julius* peut lui convenir aussi bien que la *Chasse du Cerf des cerfz* de Gringore ou les Épîtres d'Andrelini. Et j'admettrai volontiers également que c'est le ton et le climat affectif dans lequel se situe le texte en question qui font le pamphlet. On pourra insister, d'autre part, sur le caractère clandestin et l'anonymat — non encore entièrement percé — de ce dialogue facétieux et terriblement audacieux, car c'est quand même d'un mort et du représentant sur terre de l'Église du Christ qu'Érasme se moque imperturbablement et impitoyablement⁴⁶. Sur ce point, je rejoins encore M. Carrier. Sans doute, les raisons de l'anonymat de la part de l'auteur et de la clandestinité de l'impression et de la diffusion sont-elles variées et les risques eux-mêmes très variables selon les époques et les sociétés où surgissent les pamphlets. Mais en général c'est parce qu'un mal ou un vice est dénoncé avec rigueur et précision et parce qu'il s'agit en fait d'un personnage réel et non d'un héros de fiction que ces précautions sont prises, assurant au pamphlétaire le maximum de liberté... et/ou de fantaisie. *Pantagruel*, qui n'est pas un pamphlet — on pourrait soutenir qu'il éclate en mille et un pamphlets —, a paru dans les conditions que l'on sait. En donnant au *Julius exclusus* un titre — avec ses variantes — qui devait intriguer et égarer l'« honnête » lecteur, les imprimeurs savaient bien ce qu'ils faisaient pour le succès même du libelle mis en vente, et son auteur y trouvait son compte⁴⁷.

45. Voir son essai de définition du pamphlet dans les *Cahiers V.-L. Saulnier*, 1 : *Le Pamphlet en France au XVI^e siècle*, Paris, 1983, p. 123-136.

46. On aura noté dès le début l'audacieuse mutation qu'Érasme opère dans le cadre traditionnel des « Dialogues des Morts » (qu'il a lui-même respecté dans son colloque *Charon*) : ce n'est plus la porte ou le fleuve des Enfers, avec son nocher Charon, mais le Paradis des Chrétiens lui-même, avec son « portier » saint Pierre.

47. Voir *Erasmi Opuscula*, ed. Ferguson, p. 55-64.

Dans le pamphlet qui nous occupe, et partant de l'hypothèse tout à fait vraisemblable qu'il s'agit d'un pamphlet d'Érasme, une question se pose immédiatement (comme dans l'*Éloge de la Folie*) : qui parle ? Dans l'*Éloge*, la réponse est apparemment simple : c'est la Folie elle-même, à la première personne. Quand nous avons affaire à trois personnages qui parlent, chacun à la première personne, on se demande : Quel est le porte-parole de l'auteur ? On pourrait soutenir qu'il n'y en a pas — ou qu'il n'y en a pas d'attitré —, mais alors il n'y aurait plus de pamphlet. S'il apparaît à l'évidence qu'Érasme est « du côté » de saint Pierre contre Jules II, il est également vrai que le Génie, qui ponctue plaisamment ou insolemment les propos de Jules, redresseur de torts ou de formules, adopte un tour ironique qui doit tout à Érasme. Mais, pas plus que Panurge, il n'a besoin d'être un parangon de vertu ni de trahir son maître pour passer dans le camp de saint Pierre, pour exprimer des vérités... bonnes à entendre par un lecteur, averti, dès la page de titre, qu'il lui faut « retenir son rire ».

L'habileté rhétorique et psychologique d'Érasme lui fait confier à chacun des personnages le soin de peindre au noir l'un d'entre eux ; c'est surtout l'auto-portrait de Jules II sur lequel est concentré le maximum de charge explosive : en se livrant à son auto-glorification par l'évocation de ses prouesses politiques et guerrières et des manifestations de sa puissance temporelle, il dessine en creux la caricature d'un pape, comme on en verra bientôt fleurir dans les atroces gravures du temps de la Réforme, où tous les ingrédients se mêlent, le diabolique, le scatologique, le monstrueux.

Voici quelques échantillons de ce portrait, panégyrique et pamphlet tout à la fois, comme dans ces images réversibles où la figure d'un pape à la triple couronne et au manteau étincelant d'or et de pierreries se transforme instantanément en une figure de cauchemar :

S'il ne s'agit que d'avoir été appelé saint, dépêche-toi d'ouvrir, car si depuis tant de siècles, on te nomme, toi, saint tout court, moi, on ne m'a jamais appelé autrement que très-saint. Six mille bulles en font foi ⁴⁸.

Caricature très érasmienne de la dignité ecclésiastique, faite uniquement des signes extérieurs de la considération, ou d'appellations routinières que la réalité ne vérifie pas (l'un des multiples écarts ou contradictions entre *res* et *verbum*), sans compter la ridicule exagération, digne de Tartarin ou d'Ubu-Roi, relative au nombre de bulles pontificales.

Plus loin, tandis que saint Pierre lui demande de faire valoir ses titres à la bienveillance de Dieu et à son accès au Paradis, il revient,

48. Ed. Ferguson, p. 67, l. 49-52. Traduction (de Thion) citée dans mon Anthologie, *Guerre et Paix dans la pensée d'Érasme*, Paris, Aubier, 1973, p. 57.

une fois de plus, sur une appellation glorieuse (à ses yeux), inconsistante (à ceux d'Érasme et du lecteur qu'il veut gagner à sa cause) :

C'est une indignité. Ce Jules invaincu jusqu'ici (*Julium illum omnibus antehac invictum*), se soumettre à Pierre, un pêcheur, pour ne pas dire autre chose, presque un mendiant ! Pourtant, afin que tu saches quel potentat tu insultes, écoute, je serai bref. D'abord, je suis Génois, et non Juif, comme toi. Nous n'avons qu'un point de ressemblance, et je le déplore, c'est qu'autrefois j'ai navigué⁴⁹.

On comprend que de telles audaces de plume aient exigé l'anonymat. Passe encore pour cette formule païenne et militaire du « Jules invaincu » (dont Érasme se moque dans une lettre à Ammonius du 16 octobre 1511, quand il se demande ce que fait « le très invincible Jules »). Mais railler les origines modestes de l'Apôtre, c'était se ravalier au rang des Gentils ou des Romains crédules qui ne pouvaient admettre que le « fils de Dieu » ait pu naître dans une étable, entre l'âne et le bœuf. C'était donc se rendre ridicule, mais surtout odieux aux yeux des croyants, ou, pire encore, courir le risque de les faire vaciller dans leur foi, poussant donc, sans le savoir, à une entreprise de déchristianisation. Autre audace qui, sous la plume d'Érasme, et dans la bouche de Jules II, garde tout son sens, tout en nous plongeant dans des abîmes de réflexion : le nom de Juif jeté au visage de son saint interlocuteur comme une injure (et l'on sait bien que tel était le cas en ce temps-là, Érasme lui-même ne se privant pas, à telle occasion, de dénonciations de ce genre⁵⁰). Mais, quand on sait qu'il lui était reproché, entre autres tares, d'accorder sa confiance à un médecin juif⁵¹, sinon d'avoir du sang juif dans les veines, cette sorte de projection sur l'autre de l'image odieuse complète au niveau des instincts ou des passions le portrait au noir de Jules II, « peint par lui-même » (avec l'aide d'Érasme !). Et en même temps, reprocher à Pierre — et pourquoi pas à Jésus lui-même ? — d'être né Juif, c'est, de la manière la plus stupide, faire fi du système de la Rome Nouvelle, et n'avoir aucune idée des âges de l'Histoire.

Un dernier échantillon de cet auto-portrait de Jules, qui se charge sans le savoir, nous sera fourni par le récit cynique de la première séance du concile du Latran, organisé pour faire pièce au concile gallikan de Pise-Milan. Il y manifeste son incrédulité à l'égard des cérémonies religieuses auxquelles il préside pourtant. Nul n'aurait pu, dans un récit à la troisième personne, présenter portrait plus odieux à des lecteurs chrétiens (à moins que leur colère ne se détourne du pape Jules pour viser celui qui l'avait représenté sous ce jour si déplaisant) :

49. Ferguson, p. 71, l. 145-150 ; *Guerre et Paix...*, p. 59.

50. Voir à ce sujet Simon Markish, *Érasme et les Juifs*, Lausanne, 1979.

51. Un certain Sarfati.

La première séance ⁵² (le 3 mai 1512) fut consacrée à l'accomplissement de certaines cérémonies solennelles qui nous viennent de l'antiquité et qu'il nous plaît de garder, ne serait-ce que pour leur ancienneté, bien qu'elles ne servent à rien, puis à la célébration de deux messes, l'une en l'honneur de la Sainte-Croix et l'autre du Saint-Esprit, *comme si l'on agissait sous son inspiration* ⁵³. Ensuite fut prononcée une harangue pleine de mes louanges...

Mais ce sont aussi, bien entendu, les reparties ou les questions de Pierre et les *a parte* du Génie de Jules qui donnent au pamphlet toute son assiette et tout son relief. Érasme use alors en artiste accompli de cette arme absolue, l'ironie. Mais, selon les personnages auxquels il prête, l'ironie produit des effets différents. Celle du Génie, qui prend ses distances — au sens propre et au sens figuré — par rapport à son maître et à ses propos — et qui permet d'opérer ce dédoublement critique affectant l'intelligence du lecteur. Ironie critique du Génie (ou d'Érasme, ou du lecteur érasmien), qui connaît l'homme, la situation historique, et qui a le sens des vraies valeurs. Saint Pierre a peu recours à ce procédé philosophique (socratique), mais, peint lui-même aux couleurs d'Érasme, il lui arrive, dans un accès de (sainte) colère, exaspéré et accablé par tout ce qu'il a entendu de la bouche de son lointain successeur, d'utiliser un ton ironique, voire sarcastique, vers la fin du dialogue.

Et Jules II ? Se présentant comme un personnage tout d'une pièce, faisant preuve d'un orgueil qui n'a d'égal que son obstination ou son ignorance — qui va jusqu'à la caricature et au grotesque —, il ne devrait pas être accessible à l'ironie, si tant est que celle-ci implique une conscience critique de soi, ou l'apparition d'un hiatus entre ce que je dis et ce que je pense, ou encore subtilité et esprit de finesse, ce que son auto-portrait ne nous a pas spécialement révélé. Et pourtant on peut prétendre que l'ironie n'est pas absente de la peinture de Jules II par lui-même. Mais cette ironie a un caractère plus dramatique que critique, pour la raison simple que le personnage n'a pas conscience de cette ironie. Autrement dit : ni Jules II, par sa présence ou sa prestance physique, ni les propos qu'il tient n'expriment de l'ironie ; le pape (tel que l'a représenté Érasme) adhère à tout ce qu'il dit, à tout ce qu'il est, tel qu'il se manifeste à lui-même et aux autres. En lui et pour lui, l'être et le paraître ne font qu'un. Sauf en de rares passages où sa « cautèle » nous est présentée par lui-même avec cynisme — mais, dans ce cas, elle fait partie de ses armes de guerre, c'est une pièce de sa panoplie, elle ne s'insinue pas entre sa conscience et son discours —, il apparaît tout entier dans ce qu'il dit. L'ironie est dans la *situation* dramatique, voire

52. Ferguson, p. 101, l. 661-667. *Guerre et Paix...*, p. 73.

53. C'est nous qui soulignons.

dans la situation historique dont la première s'inspire : ce sont les lecteurs, lecteurs contemporains du pamphlet ou lecteurs d'aujourd'hui, qui sentent l'immense abîme qui sépare le personnage de sa fonction, et qui le voient se débattre dans une situation tragique — car l'interdiction du Paradis, c'est le risque immense de la damnation éternelle, et aucun Chrétien ne peut envisager ce risque d'un cœur léger —. L'ironie dramatique de la situation de Jules II, chassé du Ciel, c'est de voir ce pape-guerrier, casqué, bardé de fer et brandissant l'épée plus aisément que le crucifix, traiter le Paradis (avec son portier) comme une forteresse, parmi d'autres, à prendre d'assaut ; c'est de ne pas se rendre compte, tout simplement, qu'il est ... mort, et que la mort n'est pas la simple continuation de la vie.

Ces deux espèces d'ironie⁵⁴ — car celle de Pierre peut être résorbée en celle d'Érasme, qui commande à celle du Génie — donnent au pamphlet dramatique du *Julius exclusus* une profondeur humaine ou humano-divine que les propos outranciers du personnage central offusquent le plus souvent. C'est un pamphlet d'une grande finesse de touche, un pamphlet vengeur, certes, mais aussi — et peut-être surtout — une construction dramatique suffisamment souple pour permettre à son auteur d'exprimer (par la voix de Pierre, mais aussi, en prenant le contre-pied, par celle de Jules II) ses propres idées sur les rapports entre l'Église, les Conciles et la papauté et sa nostalgie de l'Église primitive. C'est aussi pour lui l'occasion de prendre date dans l'immense et herculéenne entreprise de réforme intérieure de l'Église Romaine.

JEAN-CLAUDE MARGOLIN

54. On renverra, pour la convergence de certaines analyses de l'ironie érasmienne, à l'article de Sister Geraldine Thompson, « The Range of Irony in Three Visions of Judgment : Erasmus' *Julius Exclusus...* », in *Erasmus of Rotterdam Society Yearbook Three* (1983), p. 1-22.

SPIRITUALISME ET CALVINISME DANS QUELQUES PAMPHLETS DE LA FIN DU XVI^e SIÈCLE

En 1530, dans un de ses premiers ouvrages, Sébastien Franck parle d'un mouvement qui n'a pas encore de nom, ni encore guère d'unité, mais que, déjà, il distingue des autres groupes qui sont nés de la Réforme :

Il y a à notre époque trois confessions, qui ont beaucoup d'adeptes : la luthérienne, la zwinglienne, et l'anabaptiste. Une quatrième est en train de naître. Elle écartera comme non nécessaires toutes les prédications extérieures, cérémonies, sacrements, excommunications, fonctions pastorales, et elle cherchera seulement à former une Église spirituelle invisible, rassemblée du milieu des peuples par l'unité de l'Esprit et de la foi, régie sans moyens extérieurs par la Parole invisible et éternelle de Dieu¹.

Cette quatrième confession dont parle Franck est connue de nos jours sous le nom de spiritualisme. Se développant de façon clandestine en marge des Églises militantes, elle aura, non pas des chefs — cela serait contraire à sa nature —, mais des prophètes, autour de qui se rallieront des adeptes que toucheront la piété, la force de persuasion, le charisme de ces âmes ardentes. Plusieurs de ces inspirés exercent une influence éphémère, liée à leur personne et qui cessera à leur disparition ; d'autres auront une influence plus durable par leurs écrits. Un de ces derniers est Sébastien Franck, qui a été sa vie durant un isolé, mais dont les ouvrages comptent parmi ceux qui ont marqué la vie spirituelle du XVI^e siècle, particulièrement dans la Basse-Allemagne et les Pays-Bas du Nord.

Si l'on songe aux traits que Franck énumère comme caractéristiques de sa « quatrième confession », on ne s'étonnera pas de la réaction des Églises devant ce phénomène nouveau : une Église sans organisation, « rassemblée du milieu des peuples » et qui se réclame de la parole intérieure comme principe directeur. Luther d'abord, Bucer, Calvin ensuite ont dénoncé ce qui pour eux était une hérésie abominable. Aux Pays-

1. S. Franck, *Chronika und Beschreibung der Turkey*, Nuremberg, 1530. J'emprunte à J. Lecler la traduction de ce passage, qu'il cite dans son *Histoire de la Tolérance au siècle de la Réforme*, Paris, Aubier, 1955, t. I, p. 179.

Bas l'attaque vient plus tard, à la fin du siècle. C'est qu'il a fallu du temps aux réformés pour s'organiser et obtenir pour la minorité qu'ils représentent — moins de dix pour cent de la population, selon un historien de l'époque² — le statut d'Église officielle. Mais quand elle croit être assurée de cette position, la jeune Église agit avec énergie. Après des recommandations réitérées des synodes, c'est en 1595 que Philippe de Marnix, qui avait été une des personnalités les plus marquantes dans la vie politique des Provinces-Unies, et qui demeurait un défenseur ardent de la cause calviniste, publie un ouvrage où il examine, pour la réfuter, la doctrine des « zélateurs spirituels »³. L'auteur ne se contente pas d'accumuler les arguments théologiques et de mettre ses compatriotes en garde contre ce que les Églises réformées considèrent comme une abominable hérésie : dans l'introduction il dédie son ouvrage aux États-Généraux des Provinces-Unies, donnant par là à son attaque une portée politique. Il défend l'idée que les zélateurs spirituels ne sont pas seulement des égarés : cette religion tout intérieure les conduit à un individualisme qui ne peut manquer de devenir un danger pour l'État. C'est qu'aux yeux des calvinistes la puissance divine et le pouvoir temporel sont liés entre eux. Les autorités ont le devoir de sauvegarder avant tout l'honneur de Dieu et de protéger Son Église. En contrepartie, c'est la crainte de Dieu chez les citoyens et l'observance des commandements qui garantissent le respect dont jouissent les autorités. Or, si la distance entre Dieu et l'homme est abolie, ainsi que Marnix affirme que c'est le cas chez les zélateurs spirituels, « il est vain d'invoquer Dieu, le créateur de l'univers, trônant aux Cieux, et d'obéir, par crainte de Son nom et pour observer Ses commandements, aux autorités »⁴. Voilà pourquoi Marnix recommande aux États-Généraux... non, il est trop fin pour s'engager si avant : il s'étonne qu'il y ait des esprits délicats qui ont peur d'affirmer que les autorités sont tenues « de modérer ou arrêter par extérieures et corporelles punitions l'insolence commise au service de Dieu et de la foi »⁵.

Bien qu'il ait combattu avec verve la doctrine et la pratique de l'Église catholique⁶, Marnix a défendu à plusieurs reprises le droit des catholiques à l'exercice de leur religion. Pour les zélateurs spirituels et, dans une moindre mesure, les anabaptistes il ne saurait prêcher la même tolérance. C'est que ceux-ci « rompent les liens de toute société humaine »⁷ et « qu'il faut croire à coup sûr, si une pareille peste com-

2. P. Bor, *Nederlandsche Oorlogen*, deel II, Amsterdam, 1679, blz. 975-976.

3. Ph. van Marnix, *Ondersoeckinge ende grondelycke wederlegginge der geestdaryvische leere*. Nous citons d'après l'édition de 1873, dans *Godsdienstige en kerkelijke geschriften*, deel II.

4. *Ibid.*, blz. XI.

5. *Ibid.*, blz. X.

6. *Tableau des Differens de la Religion*, 2 tomes, Leyde, 1599 et 1605.

7. Ph. de Marnix, *Oeuvres*, vol. VIII, *Correspondance et Mélanges*, Paris-Bruxelles-Genève, 1860, p. 227.

mençait à s'implanter pour de bon, ... que finalement toutes les institutions et tout gouvernement légal ne soient détruits et renversés»⁸. Voilà qui explique qu'il a suggéré l'idée de ces « extérieures et corporelles punitions » ; il est vrai que la phrase est équivoque, peut-être destinée à être telle, mais l'intention est claire. Aussi, trois années plus tard, dans le réquisitoire⁹ qu'il lancera contre le pamphlétaire qui a eu l'audace de le dénoncer, Marnix se verra-t-il obligé de se défendre. Il se retirera, assez lamentablement, de la position qu'il avait occupée¹⁰, et niera avoir pensé à la peine de mort ou au bannissement, invoquant sa clémence naturelle. Toutefois, dans le même pamphlet, il écrira qu'on aurait tort d'attendre, pour punir le criminel, que le crime ait été commis et il souhaitera « que tendans à procurer et maintenir l'honneur de Dieu, il n'y ait aucun libertin, Athée ou contempteur de Dieu en tous nos limites »¹¹.

Au premier écrit de Marnix, il n'y a pas moins de trois réponses ; de ces trois pamphlets c'est l'*Antidote ou Contrepoison*¹², paru en 1597, qui mérite à plusieurs égards notre attention. Le pamphlétaire anonyme, qui se qualifie de « Gentilhomme Alleman », ne s'en prend qu'à l'introduction de l'écrit de Marnix. Il a bien vu qu'il s'agit d'un appel à la persécution et qu'il importe d'affaiblir la position de son adversaire autant que de plaider la cause de ses coreligionnaires. Il critique vivement le rôle que Marnix a joué dans la politique depuis le commencement de la guerre contre l'Espagne. Il lui reproche d'avoir voulu faire de cette guerre d'indépendance une guerre de religion, et de demander pour les pasteurs réformés le droit de s'ériger en censeurs et de rétablir l'Inquisition. Et il défend, bien sûr, le droit des spiritualistes à la liberté de confession, même le droit de ne s'arrêter à aucune confession particulière « pour jouyr de la liberté et franchise Spirituelle »¹³, niant que cela doive entraîner les conséquences que Marnix a cru inévitables. Pour ce faire, il utilise des idées qu'il puise à des sources fort diverses. Il y a dans son pamphlet de nombreuses citations de l'Écriture, des phrases latines empruntées entre autres à Hermès Trismégiste, à Sénèque et à Érasme, et il s'y trouve des citations, également nombreuses mais qui ne sont pas présentées comme telles, d'auteurs plus ou

8. *Ondersoeckinge*, blz. VII.

9. *Response Apologétique de Philippe de Marnix*, Leyden 1598 ; publiée dans *Corr. et Mél.*, pp. 399-508.

10. Voir la remarque de Pierre Bayle à ce sujet : *Dictionnaire historique et critique*, 5^e édition (1740), t. IV, p. 126.

11. *Corr. et Mél.*, p. 433. Ajoutons que dès 1570, dans une lettre au *schwenckfeldien* Aggeaeus Albada, Marnix a exprimé de la façon la plus explicite l'opinion dont on lui fait maintenant le reproche : « Si tu vocas persecutionem, quoties ii qui nomen Domini atroci blasphemia proscindunt, ... vel capite, vel alia multa puniuntur, fateor sane me probavisse persecutions » (*Corr. et Mél.*, pp. 149-150).

12. Nous avons publié le pamphlet dans notre thèse *Emmery de Lyere et Marnix de Sainte Aldegonde*, La Haye, Nijhoff, 1971.

13. *Antidote*, p. 125.

moins contemporains, parmi lesquels se distinguent Sébastien Franck et Montaigne.

En effet, ce qu'il y a de plus remarquable dans ce pamphlet, c'est le voisinage de deux auteurs que tout semblait séparer et dont pourtant les paroles et les idées se trouvent indissolublement liées.

Pour ce qui est de Franck, le Gentilhomme Allemand lui emprunte l'essentiel de ses idées spiritualistes. Pour lui, comme pour Franck, c'est par l'Esprit que les hommes peuvent être régénérés, au point de participer à l'essence divine et de devenir « hommes parfaictz deifiez, exemtz de peché »¹⁴. C'est chez Franck encore qu'il a trouvé l'exemple d'un chrétien qui, dans un abandon total, attend tout de l'Esprit et est persuadé de la vanité de la raison humaine, mais qui n'en reconnaît pas moins que l'homme a le devoir de raisonner, « d'aiguiser quotidiennement (son) jugement »¹⁵, afin d'interpréter pour son bien l'éternelle allégorie des Écritures. Et tant mieux si des auteurs profanes peuvent contribuer pour leur part à préparer les âmes, à les rendre sensibles à la parole intérieure ! Franck, pour qui « une vérité est une vérité, qui que ce soit qui la prononce, fût-il hérétique »¹⁶ et qui qualifie Caton de saint¹⁷, ne s'y opposera pas plus que le Gentilhomme Allemand, qui à un endroit de son pamphlet juxtapose un texte de saint Paul et une phrase d'Hermès Trismégiste¹⁸ et pour qui la parole de Montaigne ne semble pas avoir moins d'autorité que celle des Écritures. On est en droit de se demander si c'est Franck ou Montaigne qui lui a appris à dénoncer le « cuider » des philosophes aux opinions contradictoires, ou à rejeter l'anthropocentrisme qui porte l'homme à oublier que « ce qui nous est agreable ne nous est pas toujours salutaire » et « que nous devons prendre en bonne part et biens et maulx (que Dieu) nous envoye »¹⁹. Voilà que nous retrouvons le souci de l'honneur de Dieu, si cher à Marnix, mais dans un esprit bien plus humble que chez le champion du Calvinisme !

Quant à Montaigne, tout son ouvrage, tel du moins qu'il a été publié en 1588, était familier au Gentilhomme Allemand. Dans son *Antidote*, bref écrit de 136 pages petit in-octavo, on ne trouve pas moins de trente-quatre passages empruntés à vingt et un chapitres des *Essais*, ce qui atteste l'importance que cet ouvrage a eue pour notre pamphlétaire. Marnix ne s'y est pas trompé, qui dans sa *Response apologetique* a reproché au Gentilhomme Allemand d'avoir « eshontement carabiné » le livre de « ce docte personnage »²⁰. Ce reproche est-il jus-

14. *Antidote*, p. 108.

15. S. Franck, *Paradoxa*, Berlin, Akademie-Verlag, 1966, S. 14.

16. *Chronica, Zeitbuch und Geschichtbibell*, o.O., 1536, I. Teil, Fol. a iiij^r.

17. *Paradoxa*, S. 15.

18. *Antidote*, pp. 26-27.

19. *Ibid.*, p. 82.

20. *Corr. et Mél.*, p. 482.

tifié ? Il est vrai qu'à plusieurs endroits du pamphlet on voit défiler, imbriquées les unes dans les autres, des bribes de phrases venant de différents chapitres des *Essais*, mêlées bien souvent à des pensées ayant une autre origine. Ce procédé condamne-t-il l'auteur de l'*Antidote* ? Montaigne lui-même a excusé certains de ses contemporains d'avoir fait des centons, vocable par lequel il désignait entre autres « le docte et laborieux tissu » des *Politiques* de Juste-Lipse²¹ ; et Castellion a écrit « qu'il ne s'agit pas de s'enquérir où une pensée a été prise, mais plutôt d'examiner si l'emprunt a été fait judicieusement et employé à bon escient »²². Examinons donc si l'usage que le Gentilhomme Allemand a fait des *Essais* suffit à le justifier.

Plusieurs phrases empruntées aux *Essais* ont été prises au début ou à la fin des chapitres. Cela peut témoigner d'une recherche hâtive ; le Gentilhomme se plaint que « la minute (luy ait) esté ravye des mains, devant qu'(il l'ait) pu du tout revoir »²³. Faible argument pour excuser le peu d'habileté d'un auteur ; toutefois il se peut qu'il ne soit pas sans fondement. Il semble bien, en effet, que les trois pamphlets qui répondaient à l'*Ondersoeckinge* de Marnix aient été des éléments d'une action concertée : dans l'*Antidote* il est fait allusion à « d'autres scavants Theologiens, ... lesquels je scay avoir desja la main a la plume »²⁴. Du reste, même si ces emprunts sont le fruit d'une recherche hâtive, il fallait bien que tout le livre fût familier au pamphlétaire et qu'il connût les endroits où il pouvait trouver ce qu'il cherchait.

Dans quelques cas où l'on reconnaît bien les paroles de Montaigne, on ne retrouve pas la pensée de celui-ci. Pour citer un exemple innocent, des phrases empruntées au chapitre « De la ressemblance des enfans aux pères » servent à montrer que dans toutes les professions on se dispute sur la question de savoir où est la vérité. D'après le Gentilhomme Allemand les juristes et les médecins prennent leur parti de l'incertitude où ils se trouvent et n'hésitent pas à consulter des confrères sur un cas difficile ; il n'y a que les théologiens qui s'acharnent les uns contre les autres et « sont implacables envers ceux qui mettent en doute leur creance »²⁵. Il faut reconnaître que la confiance que Montaigne accordait aux médecins était autrement limitée. Un autre exemple semble être moins anodin : du chapitre « C'est folie de rapporter le vray et le faux à nostre suffisance », l'auteur a recueilli la phrase : « de juger et condamner ainsy resolument les opinions d'autrui pour faulses et impossibles, c'est se donner temerairement l'avantage d'avoir

21. *Essais*, I, XXVI, p. 191. Nous citons les *Essais* d'après l'Édition Municipale, 4 tomes, Bordeaux, 1906-1920.

22. *Dialogi IIII*, Aresdorpii, 1578, Fol. 3^r : « Non unde quidque depromptum, sed quo iudicio et ratione dictum sit, quaerendum est. »

23. *Antidote*, p. 136.

24. *Ibid.*, p. 6.

25. *Ibid.*, p. 39.

dans la teste les bornes et limites de la volonté de Dieu » et, un peu plus loin, « la gloire et curiosité sont les deux fleaux de nostre ame »²⁶. Disons d'abord que le Gentilhomme n'a pu qu'être heureux de rencontrer cette idée complémentaire de celles de Sébastien Franck sur les rapports entre Dieu et l'homme. Ajoutons que de l'essai il a soigneusement omis ce qui pour Montaigne était l'essentiel : la condamnation de « cette dispensation que les Catholiques font de leur creance » et l'idée qu' « il faut se soubmettre du tout à l'autorité de nostre police ecclésiastique, ou du tout s'en dispenser »²⁷. C'est dire que le pamphlétaire, se contentant des éléments négatifs de l'essai, a négligé le paragraphe dans lequel Montaigne proteste de sa fidélité inconditionnelle à la doctrine de l'Église. Cependant il ne faudrait pas en conclure que le Gentilhomme Allemand ait délibérément trahi la pensée de Montaigne : persuadé que l'Église de Dieu a « ses pilliers et membres en toutes Religions », et connaissant par ailleurs fort bien l' « Apologie de Raimond Sebond », où il a rencontré la dénonciation de l'homme qui prescrit des bornes à Dieu et tient sa puissance assiégée par ses raisons²⁸, il a pu être d'avis que c'était à la fin de ce dernier chapitre, où il insistait sur la nécessité du secours extraordinaire de la divinité et de « la grace divine : mais non autrement »²⁹, que Montaigne exprimait sa conviction la plus intime.

Avec dix passages, l' « Apologie » fournit au Gentilhomme le plus grand nombre de ses emprunts aux *Essais*. De toute évidence l'auteur ne s'est pas égaré dans les méandres de cette œuvre si complexe. Plusieurs des passages qu'il cite occupent dans l'essai une position particulière, aux endroits autour desquels s'articule la pensée de Montaigne. Ainsi, on trouve dans l'*Antidote* cet éloge de l'obéissance, qui seule « peult effectuer un homme de bien»³⁰, qui se situe dans l' « Apologie » entre le tableau des facultés rationnelles des animaux et l'exposé des opinions contradictoires des philosophes. De même, le Gentilhomme a accueilli dans son pamphlet ce bref paragraphe, ajouté en 1588, cri du cœur dont l'effet est saisissant et qui vient interrompre les diverses manifestations du « cuider » des philosophes : « il faut toujours se souvenir que c'est une mortelle main qui nous le présente, c'est une mortelle main qui l'accepte. Les choses qui nous viennent du ciel ont seules droit et autorité de persuasion, seules marques de vérité »³¹.

Sur le point du pyrrhonisme encore, le Gentilhomme Allemand fait les mêmes réserves que Montaigne. Chez celui-ci nous lisons qu' « il n'est rien en l'humaine invention où il y ait tant de verisimilitude et

26. *Ibid.*, pp. 127-128.

27. *Essais*, I, XXVII, p. 236.

28. *Essais*, II, XII, p. 256.

29. *Ibid.*, p. 370.

30. *Ibid.*, pp. 206-207 ; *Antidote*, p. 105.

31. *Ibid.*, pp. 312-313 ; *ibid.*, pp. 89-90.

d'utilité », puisque Pyrrhon « represente l'homme nud et vuide, ... propre à recevoir d'en haut quelque force estrangere, desgarni d'humaine science, et d'autant plus apte à loger en soy la divine, aneantissant son jugement pour faire plus de place à la foy »³² ; dans l'*Antidote* on trouve la remarque expresse que de demeurer en suspens est utile aux « non regenerez ... jusques a ce que Dieu commence besoigner en eux par la foy »³³. Pour le Gentilhomme Allemand, comme pour Montaigne, cette « fantasie » n'est pas un but définitif, elle constitue un stade préparatoire sur le chemin du salut.

Tout bien considéré, il nous semble que l'auteur de l'*Antidote*, malgré une partialité certaine, a été dans l'ensemble fidèle à l'esprit des *Essais*. Bien entendu, cela ne veut pas dire qu'on puisse attribuer à Montaigne les conclusions du Gentilhomme Allemand ni qu'on doive revoir, en fonction de l'usage que celui-ci a fait des *Essais*, l'idée qu'on s'était faite sur la pensée religieuse de Montaigne ; cependant il ne sera pas inutile désormais de se souvenir que cet obscur pamphlétaire, adepte de Sébastien Franck, a cru reconnaître la meilleure partie de lui-même dans l'autoportrait que Montaigne a peint dans ses *Essais*.

CORNELIS KRAMER

32. *Ibid.*, pp. 231-232.

33. *Antidote*, p. 99.

***LA RÉSOLUTION CLAIRE ET FACILE
SUR LA QUESTION TANT DE FOIS FAITE
DE LA PRISE DES ARMES PAR LES INFÉRIEURS
LE PROBLÈME DU DESTINATAIRE***

Émile Léonard a bien montré que la résistance armée qui s'organisa après la Saint-Barthélemy dans les villes et les régions à forte densité huguenote fut « chauffée à blanc par les exhortations des ministres et par toute une littérature de pamphlets »¹. Les plus importants de ces traités de propagande ont été étudiés pour leur contenu, on a voulu y trouver l'*Essor d'une Philosophie Politique au XVI^e siècle*², l'examen critique des fondements de la monarchie et l'élaboration de lois fondamentales destinées à recréer ce pacte féodal, ce contrat constitutif d'un État que la félonie du roi à l'égard de ses vassaux avait profondément ébranlé.

Ces analyses idéologiques sont indispensables, mais, pour rendre compte de la teneur et de la rhétorique de pamphlets moins importants, il me semble nécessaire de discerner, en étudiant de près ces textes et, lorsque c'est possible, en faisant état de documents contemporains, à qui ces libelles étaient destinés : qui voulait-on non seulement convaincre mais engager dans la lutte, dans la guerre qui se rallumait comme un feu mal éteint dans différentes provinces ?

J'ai choisi de présenter la *Résolution claire et facile sur la question tant de fois faite de la prise des armes par les inférieurs*, imprimée à Bâle en 1575 ; ce pamphlet est attribué à un mystérieux O.D.L.N. ; nous verrons ce qu'on peut penser de ces initiales.

Un sonnet liminaire peut nous fournir une première réponse : il s'intitule *PARAENÉTIQUE à la Noblesse et à tous autres François de bon cœur armés pour résister à la tyrannie* ; le second membre de cette dédicace en forme d'exhortation est très large et devra être précisé.

D'ailleurs la signature O.D.L.N. renvoie peut-être au sonnet ou à la phrase latine qui le suit, non à l'ensemble du libelle.

On en connaissait jusqu'ici deux exemplaires : l'un très soigné, in-8°, imprimé à Basle par les héritiers de Jean Oporin, c'est celui qui a été

1. E. Léonard, *Histoire générale du Protestantisme*, I, II, Paris, P.U.F., 1961, p. 126.

2. C'est le titre de l'ouvrage de Pierre Mesnard, Paris, 1936.

reproduit en fac-simile par les Éditions d'Histoire Sociale en 1977³, l'autre, un in-16°, imprimé à Reims par Jean Mouchar, daté de 1577 et qui attribue à O.D.L.N., au verso de la page de titre, seulement la phrase latine : « *Ubi neque iustitiam, neque fidem, neque legem naturae, nobis praesidio esse videmus, quid non ad arma confugeremus* » ; ce second exemplaire ne comporte pas de Paraenétique. Ce traité me paraissait rare jusqu'au moment où je l'ai retrouvé dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX^e*⁴ sous un titre un peu différent, plus neutre : « *RESPONSE A LA QUES//tion a savoir s'il est loisible au peuple et à la no//blesse de résister par armes à la félonie et cruauté d'un seigneur//souverain* ». Les différences entre les deux textes sont peu importantes : le début de la *Résolution* où l'on trouve une maxime attribuée au « *Comique* » et des réflexions générales sur la corruption contemporaine manque dans la *Response* ; chaque fois qu'une maxime ou un vers sont cités en grec, la *Response* ne donne que la traduction. Lorsque les versets de Psaumes reprennent une pensée dans la *Résolution*, la *Response* saute ces strophes empruntées à la traduction de Marot ou de Théodore de Bèze ; un texte assez long, traduit du *Cyclope* d'Euripide pour confondre les « *Polyphèmes* » contemporains, manque dans la *Response*, de même que quelques vers d'Ovide. Ainsi les ornements poétiques et quelques textes lyriques empruntés aux Psaumes ne se trouvent pas dans la *Response*, mais le texte, mis à part ces quelques écarts, est identique. Les *Mémoires de l'Estat de France* situent la *Response* en 1574 ; je pense que la *Résolution claire et facile* imprimée l'année d'après offre une édition en plaquette séparée, plus facile à diffuser et plus séduisante pour des magistrats lettrés ou pour des nobles qui se piqueraient de culture humaniste.

Les *Mémoires de l'Estat de France* donnent quelques indications sur l'occasion qui a provoqué cette publication. Elle se rattache à la prise d'armes du Mardi gras, le 22 février 1574, que plusieurs chefs huguenots avaient décidée pour détourner l'attention d'un complot qui devait assurer la fuite du duc d'Alençon, fixée au 10 mars 1574.

Pour préparer ces insurrections ou ces surprises du Mardi gras, le sieur de La Noue vint à la Rochelle et, après une assemblée de gentilshommes, il fit dresser une déclaration pour légitimer la prise d'armes. Il ne s'agit pas de la *Résolution*, mais l'auteur des *Mémoires* cite à la suite de cette déclaration un discours catholique, assez bref, et un discours que « *ceux de la Religion mirent en avant* » ; il indique bien qu'il s'agissait de cette prise d'armes.

Nous voilà donc avertis : l'objet du discours est d'appeler à la résis-

3. Il appartient à la Bibliothèque du Protestantisme français, fonds André, n° 1118. Nos citations sont tirées de cet exemplaire.

4. 2^e édition datée de 1578. A Cologne par Paul Marceau, vol. III, p. 318.

tance armée, de la légitimer aux yeux d'une certaine société et surtout au regard de Dieu qui maintient l'Église.

Quelle est la cible de ce traité ? La noblesse protestante bien sûr. Mais ne veut-on pas agréger à ce noyau de résistants d'autres nobles ? et s'agit-il seulement de la noblesse, ne désire-t-on pas toucher aussi les officiers, tous ceux qui détiennent une parcelle de l'autorité royale ?

Nous étudierons d'abord le *réquisitoire contre la monarchie* qui a dégénéré en tyrannie, puis les *remèdes proposés*, si bien que nous pourrons entrevoir si un parti nouveau est appelé à se constituer. Enfin nous examinerons les *référents* ; j'appelle référents les exemples historiques ou bibliques destinés à persuader en excitant les sentiments les plus profonds, patriotisme ou foi religieuse.

1) *La Saint-Barthélemy* est l'accusation la plus grave, c'est « un déluge de toute félonnie, cruauté, massacre et effusion de sang innocent » qui a noyé toute la France « contre la *foy publiquement jurée*, par un violement et mépris de toutes loix divines et humaines... la tyrannie [s'est révélée] exécrable en l'exécution d'un tel *parricide* »⁵.

Or il y a là une menace pour toute la noblesse, car l'ennemi de la Couronne responsable de ces calamités médite de « *r'acourrir de toute la teste la plupart de la meilleure noblesse* »⁶. Il s'agit à coup sûr du Cardinal de Lorraine, « ce prebstre qui a toujours ruses et intelligences avec cet Espagnol ». Cet Espagnol, c'est Philippe II, qui a « osté la teste au Comte d'Aigmont et condamné celui d'Hogstrate, tous deux papistes ». Assez habilement, l'auteur évoque les liens des nobles catholiques avec les Huguenots qui peuvent si facilement les compromettre.

2) *La perversion de l'ordre social* : désormais les états et offices ne sont plus exercés par *des gens de bien et d'honneur*, c'est-à-dire des gens d'origine noble et qui auraient fait la preuve de leur *vertu*, mais par des gens qui n'ont jamais fait preuve de leur prouesse, *non seulement ignobles de race mais encore plus pour leurs conditions*⁷, argument très fort lié à la naissance d'un absolutisme royal et aussi à la faveur dont jouissent les serviteurs et courtisans italiens introduits à la Cour par Catherine de Médicis.

3) *La perversion de la religion* : ces méchants qui méprisent la hiérarchie sociale traditionnelle en sont aussi les responsables très actifs, car le mensonge, la sorcellerie, l'art magique ont remplacé à la Cour la piété, crainte et révérence de Dieu. Tous ceux qui sont exposés à cette contagion d'insécurité ou victimes de ces dénis de justice doivent se lever pour combattre, les armes à la main, le Roi devenu tyran.

Voyons ce qui légitime cette résistance et par quel raisonnement la

5. *Résolution claire et facile...*, p. 62.

6. *Ibid.*, p. 63.

7. *Ibid.*, p. 65.

fidélité des vassaux ou des officiers du royaume peut être maintenue, alors qu'ils prennent les armes contre le prince auquel ils ont juré d'être fidèles.

Ce traité fait en apparence un bel éloge de la Monarchie, considérée comme le meilleur des régimes ; il déclare que la personne royale, en tant qu'elle est revêtue du droit de commander, « est sainte et sacrée » ; pour être bon et fidèle citoyen de la Monarchie et communauté il faut « lui rendre service et obéissance et d'autant plus révéremment que nous pouvons là contempler un vif image de ce très grand, éternel et souverain monarque de l'Univers... »⁸. On croirait retrouver la belle métaphore de Claude de Seyssel qui voyait dans les différents conseils du Roi l'analogie du collège des apôtres et des disciples du Christ.

Mais si le Roi est *image de Dieu* lorsqu'il exerce sa fonction royale, la personne royale, c'est-à-dire Charles ou Henry, n'est pas sacrée en tant que telle. Il faut distinguer le droit de commander, l'autorité et majesté royale, ce qu'on appelle la *couronne*, et la personne du Roi qui peut être fou, mélancolique ou entièrement dominé par des conseillers qui l'aveuglent. La distinction entre la matière et la forme s'applique ici : la personne du Roi n'est que la matière, c'est la souveraineté, le droit de commander qui est la forme, c'est-à-dire le principe vivant et créateur. Cette distinction est d'une grande portée : si un Roi agit comme un tyran, une partie du peuple — nous verrons laquelle — pourra légitimement, sans attenter à la majesté royale, se dresser contre lui, le déposséder du trône s'il ne chasse pas les conseillers qui pervertissent son pouvoir, voire choisir le fondateur d'une nouvelle dynastie.

Voilà ce qui peut justifier des révoltes de palais, mais aussi une insurrection nationale. Cette séparation si radicale n'est pas neuve : on la trouve chez Th. de Bèze qui distingue la *souveraineté*, dont les officiers du royaume dépendent, du *souverain* qui doit lui aussi jurer fidélité à la souveraineté⁹ ; elle a été reprise dans le préambule des *Articles arrestez à l'assemblée de Millau en Rouergue* puisque les parties prenantes de cette coalition s'engageaient par le moyen des armes « à faire rendre au dit sieur Roi de France et de Pologne le droit de son royal office, et la vraye dignité de sa couronne »¹⁰.

Formuler ces principes, c'était, me semble-t-il, exprimer avec une netteté qui touchait au paradoxe les raisons que le parti des Princes avait toujours invoquées pour entrer en guerre depuis la conjuration d'Amboise : il s'agit plus que jamais d'arracher le Roi à l'influence néfaste de conseillers pervers pour lui rendre la liberté d'être Roi ; on peut alors déclarer que « s'il était commandé que tous Admiraux,

8. *Ibid.*, p. 9.

9. Th. de Bèze, *Du Droit des Magistrats*, éd. R. M. Kingdon, Genève, p. 19.

10. Voir *Mémoires de l'Estat de France*, *ed. cit.*, p. 406.

Mareschaux et capitaines quittassent leur charge, que tous Conseillers du privé Conseil nés comme les Pairs et autres magistrats se démissent de leur fonction, si un roi voulait faire administrer tous ses états par des femmes » ou encore s'il décidait « que tous nobles fussent vilains et tous vilains nobles », qu'un Prince voulût « priver tous Gentilshommes de leurs fiefs et tous Nabots de leur vigne... », si quelqu'un s'y opposait par la force des armes « dirions nous qu'un tel prendrait les armes contre son Prince ? »¹¹. Assurément non : en luttant contre le Roi félon il combattait pour la couronne, pour le Roi rendu à lui-même.

On voit ici se préciser les groupes sociaux que ce pamphlet veut convertir à la résistance : il s'agit de la plus haute noblesse mais aussi des capitaines, des membres des plus hauts conseils mais aussi des magistrats subalternes, des riches seigneurs mais aussi des hobereaux besogneux. Bon nombre de ces vassaux du Roi ou de ces officiers peuvent se sentir menacés ; cependant ce sont bien les Huguenots après la Saint-Barthélemy qui ont subi ces vexations et ces exclusions.

La volonté de faire sentir à toute la noblesse qu'elle est menacée par la tyrannie nous fait penser à l'alliance entre les Protestants et les Catholiques modérés du Midi qui, sous l'égide de Damville, avaient établi un état fédéral basé sur des conseils démocratiquement élus. Une comparaison entre notre texte et ce qu'on a appelé les *Provinces unies du Midi* nous permettra sans doute de définir l'originalité de la *Résolution claire et facile* par rapport à ce mouvement de dissidence et par rapport aussi à d'autres traités politiques.

Les exemples invoqués appartiennent soit à l'histoire, et pour la plupart à l'histoire de France, soit à la Bible.

Notons au passage que chaque fois qu'une maxime ou un vers sont cités en grec ou en latin la traduction suit aussitôt ; cela confirmerait, s'il en était besoin, que le destinataire n'est ni un théologien, ni un magistrat versé dans les langues anciennes, mais plutôt un noble qui se pique de culture mais ne lit pas couramment le latin. Les nobles de tout rang qui avaient traversé le fleuve rouge des guerres de religion étaient assez éloignés, pour la plupart, de la culture humaniste.

Les exemples historiques cités et commentés appartiennent à la chronique ou à l'histoire françaises des XIV^e et XV^e siècles.

On cite le Dauphin devenu Charles VII, qui « empêcha par la voie des armes que le don du royaume fait à Madame Catherine sa sœur par Charles V (sic) son frère n'eût lieu ». Voilà donc un prince qui, appuyé par les officiers de la Couronne, la cour du Parlement, le sage peuple de Paris, défendit son droit les armes à la main contre son Roi¹².

La Ligue du Bien public fournit l'occasion de démontrer que s'armer contre le Roi c'est parfois *s'armer pour le Roi*, c'est-à-dire

11. *Résolution claire et facile...*, p. 20.

12. *Ibid.*, p. 23.

combattre pour la justice, qui est l'âme de la royauté, lorsque le Roi la refuse ; en d'autres termes que « s'armer pour le Roy et pour la justice c'est tout un de quelque part que soit le Roi quant à sa personne » ¹³.

Théodore de Bèze, traitant du *Droit des Magistrats*, avait donné des exemples plus nombreux ; certains étaient empruntés à la même période historique, mais, chez Bèze, ils illustrent des principes moraux que les rois comme leurs vassaux et sujets doivent garder. L'auteur de la *Résolution claire et facile* démontre que la rébellion de Princes ou de Ducs contre le roi régnant a été légitimée par le cours de l'histoire car elle était, selon lui, puissamment motivée soit par le sentiment national soit par une exigence de justice. Même l'échec du Duc d'Orléans sous Charles VIII n'a pas nui à sa gloire, car la cause qu'il défendait était juste : il voulait empêcher que le Royaume ne fût gouverné par une femme ; on voit tout de suite l'intérêt actuel de cet exemple. Les exemples de Théodore de Bèze étaient pris soit dans l'Antiquité soit dans les différents pays d'Europe, ceux que cite l'auteur de la *Résolution* sont presque tous français ; d'ailleurs la lignée de ces rebelles héroïques se continue ; la réussite et l'honneur de grandes familles sont liés à ces actes de courage.

Quant aux *exemples bibliques*, si l'on compare ceux qu'invoquent Th. de Bèze ou l'auteur des *Vindiciae contra tyrannos* avec ceux qui dans la *Résolution* doivent montrer où est la volonté de Dieu, on constate que l'urgence de l'action et son caractère violent ne sont pas les mêmes pour ces trois politologues qui n'ont pas le même public à convaincre.

Pour légitimer la résistance contre un *tyran d'exercice*, Bèze ou Junius Brutus présentent des villes ou des peuples : Lobna contre Joram, Jérusalem contre Amasias ; ce sont des communautés qui tantôt s'exilent d'un royaume où elles sont persécutées, tantôt poursuivent un roi jusqu'à la mort mais au moyen d'une ligue qui regroupe toute la ville. L'auteur de la *Résolution* met au premier plan des individus : les uns sont persécutés, mis à mort par des rois impies, d'autres reçoivent de Dieu une *vocation particulière* et celui qui a reçu cet appel divin ne peut s'y dérober. « Ainsi Othoniel délivra le peuple de la subjection de Cuzan et de Razathaim ; Debora, de Jabin ; Gédéon, des Madianites » ¹⁴. Il faut d'ailleurs remarquer que ces trois chefs de la guerre ont triomphé d'ennemis extérieurs ou d'envahisseurs. C'est pourquoi on ne saurait voir ici la moindre apologie du tyrannicide.

Un exemple d'une actualité particulière devait fortement inciter des gentilshommes réformés à reprendre la guerre : c'est celui d'Abraham qui arma 318 de ses serviteurs pour délivrer Loth. Or il y avait eu deux

13. *Ibid.*, p. 28.

14. *Ibid.*, p. 55. Othoniel est le premier des Juges en Israël ; c'était un chef de guerre, non un tyrannicide.

Loths prisonniers du Louvre, après la Saint-Barthélemy, Henri de Navarre et Henri de Condé ; Henri de Navarre y était encore étroitement surveillé.

L'exemple de ces vocations particulières, le rappel de la volonté de Dieu « qui a voulu que le peuple s'armast pour la possession de la terre » — où Chanaan est ici assimilé à la liberté de vivre selon l'Évangile —, enfin l'ardeur guerrière qui anime ce pamphlet nous obligent à nous poser la question suivante : l'auteur de la *Résolution* est-il plus violent, plus révolutionnaire qu'un Bèze ou un Junius Brutus, et quels rapports pouvait-il entretenir avec cette Union des Protestants et des Catholiques du Midi qui avaient organisé un État dans l'État, une fédération d'assemblées générales et de conseils élus ?

Bien que le thème dominant soit un appel aux armes et que, d'après nos documents, la guerre ait été déjà entreprise, ce discours me paraît relativement modéré, conservateur et monarchiste. Bien sûr, la foi jurée a été foulée aux pieds par le Roi et, alors que les réformés avaient obtenu l'édit de Janvier, ils ont été massacrés sans merci contre tout droit divin et humain ; ils sont donc confrontés à un tyran ; mais le principe monarchique n'est pas atteint, les nobles et les officiers sont appelés à servir la Couronne, c'est-à-dire l'autorité de l'État, contre le Roi, c'est-à-dire la personne royale ; mais un roi peut être remplacé et le système féodal restauré, si une autre personne royale considère à la fois la naissance et la vertu pour placer des hommes vraiment nobles aux postes de responsabilité. Il n'y a, nous l'avons vu, aucune incitation au tyrannicide. On ne propose pas un régime nouveau, une autre organisation sociale ou politique. Si le service de Dieu, la piété et de droites relations entre les hommes sont restaurés, le pays peut retrouver sa vigueur passée.

L'Union des Protestants et des Catholiques du Midi apparaît en comparaison comme franchement révolutionnaire en raison de son organisation démocratique, car elle instaure des assemblées générales et un conseil issu de ces assemblées générales contrôle l'exécutif, chef militaire ou gouverneur de la province ; les États Généraux qu'on doit réunir deux fois l'an couronnent un système fédéral. Le pouvoir du commandement militaire est contrôlé par un conseil permanent issu des assemblées.

Bèze et l'auteur des *Vindiciae* formulent plus nettement que l'auteur de la *Résolution* l'idée d'un pacte social qui manifeste bien que le Prince est pour le peuple et non le peuple pour le Prince et, dans *le Droit des magistrats*, apparaîtront, dans l'État des Lacédémoniens qui sert d'exemple, les *éphores* « pour tenir en bride leurs rois ».

Nous avons, me semble-t-il, répondu à la première question : *Quel est le destinataire de la Résolution* ? La Noblesse et les officiers du Royaume, ceux qui détiennent une parcelle de l'autorité royale. Les griefs invoqués élargissent le public touché, huguenots sauvés de la

Saint-Barthélemy et qui peuvent redouter un second massacre et catholiques modérés qui voient sans plaisir la hiérarchie sociale traditionnelle bouleversée par la faveur dont jouissent les étrangers et les ignobles.

Mais à partir de la page 73, une question est posée qui s'adresse plus directement aux huguenots engagés depuis plusieurs années dans la guerre. C'est le problème du *succès des méchants* et des calamités qui ont frappé les troupes huguenotes. Certains peuvent penser que « *nostre parti est condamné de Dieu, vu qu'il en est si peu favorisé* ».

À ce moment les exemples bibliques deviennent plus nombreux pour démontrer que le succès des méchants ne dure qu'un temps et que, de toute façon, il y aura un autre jugement où les héros — martyrs que Dieu a produits sur la scène du monde comme sur un théâtre — seront pleinement justifiés. Ainsi cet appel, qui doit rassembler une bonne partie de la noblesse et des officiers royaux, porte la marque très nette de l'influence huguenote. Il s'agit d'un rassemblement assez large mais à dominante réformée. De plus, les tenants d'une conception traditionnelle de la monarchie et de la hiérarchie sociale ne sont pas dépayrés. Ce traité maintient les valeurs traditionnelles ; le principe monarchique n'est pas atteint.

Je voudrais poser à propos de ce texte une dernière question. Que savons-nous de son auteur ?

Le sonnet qui s'intitule PARAENÉTIQUE // à la Noblesse et à tous autres François // de bon cœur, armés pour résister à la tyrannie, plus la phrase « *Ubi neque justitiam...* » sont signés O.D.L.N.

Il est tentant de traduire Odet de la Noue, mais nous savons qu'en 1574 Odet de la Noue avait quatorze ans. En effet, dans la *Correspondance* de la Noue, figure une lettre d'Odet de la Noue à sa mère, datée du 13 juin 1586, et il nous est dit qu'à cette date Odet de la Noue avait vingt-cinq ou vingt-six ans¹⁵. Il est beaucoup trop jeune en 1574 pour être l'auteur du pamphlet, mais il peut ou bien avoir composé le sonnet liminaire ou bien avoir écrit la phrase latine mise en exergue.

En effet, les exhortations pressantes par lesquelles l'auteur essaie de convaincre les tièdes et les indécis que tout l'ordre social traditionnel auquel ils sont attachés se trouve menacé de ruine correspondent tout à fait aux démarches de François de la Noue auprès du lieutenant du Poitou et des seigneurs catholiques de la région au cours de l'entrevue que les *Mémoires de l'Estat de France* nous rapportent¹⁶. Ces démarches visaient à organiser une coalition dont François d'Alençon aurait, sans doute, pris la tête.

Si l'on compare ce pamphlet au *Droit des Magistrats* ou aux *Vindiciae*, on voit que la détresse d'une situation critique lui ôte le recul et le souci d'un jugement sans passion, nécessaires à ceux qui conçoivent

15. La Noue, *Correspondance*, B.N. 8° Lh³ 4 A, p. 314.

16. *Op. cit.*, p. 395-396.

pour une longue durée des lois fondamentales. De plus, l'expérience d'un gouvernement collégial ou de l'autorité des corps intermédiaires représentatifs, capables de s'interposer entre le souverain et le peuple, manque à l'auteur de la *Résolution*. Il est, à coup sûr, plus éloigné d'un idéal démocratique que Th. de Bèze ou Junius Brutus. Ce qu'il désire, c'est une monarchie régénérée par la foi, un prince vraiment chrétien qui rétablirait une hiérarchie féodale fondée sur l'honneur.

Si l'on rapproche le destinataire de la *Résolution claire et facile* de ceux qui détenaient le pouvoir dans le Languedoc, les Cévennes et la région de Nîmes, le contraste est encore plus marqué. Dans ces provinces méridionales, le peuple — assez fortement influencé par les notables — contrôle le pouvoir exécutif qu'il a élu ou ratifié. Dans l'Ouest, où notre pamphlet a vu le jour, les seigneurs, petits ou grands, gardent encore la réalité du pouvoir, et c'est eux que l'on appelle à la révolte armée, au sacrifice de leur vie pour que le Monarque devienne à nouveau le Roi juste et fidèle, qu'il remette en leur rang les Princes et « les vrays conseillers de la couronne, qu'il assemble le peuple et maintienne le service de Dieu ».

J'ai étudié ailleurs¹⁷ les *Mémoires de G. de Vivant*, hobereau qui mena la guerre, la guérilla plutôt, en Dordogne, Quercy et Sarladais ; nous avons aussi le témoignage d'Agrippa d'Aubigné ; il faudrait examiner l'origine des plus proches compagnons d'Henri de Navarre : on découvrirait alors l'importance de cette petite noblesse de l'Ouest et du Sud-Ouest, fidèle au principe monarchique et qui aspirait, comme La Noue, à un renouveau religieux et moral. On s'expliquerait mieux qu'Henri de Navarre, « prince choisi de Dieu », chef charismatique — on le comparait à Gédéon, Josué ou David —, ait pu retrouver un pouvoir absolu et de droit divin en dépit des horreurs de la guerre civile et de la mise en question du pouvoir monarchique qu'elles avaient provoquée.

MARGUERITE SOULIÉ

17. Voir *R.H.R.*, 10, 1979, p. 18-23.

VIE DE SAINTE CATHERINE OU DISCOURS MERVEILLEUX : LES AVATARS D'UN PAMPHLET

Le manuscrit autographe du journal de P. de L'Estoile (B.N., fonds français 6678) mentionne dans la dernière rubrique de septembre 1574 l'apparition d'un pamphlet contre Catherine de Médicis sous une double appellation :

En ce temps, la Vie de la Roine Mere imprimée, qu'on à depuis vulgairement apelée la Vie Se Katherine, court par tout, les caves de Lion en sont plaines, et la Roine elle mesme se la fait lire, riant à gorge desploiee, et disant que sils lui en eussent communiqué devant, elle leur en eust bien apris d'autres qu'ils ne scavoient pas, qu'ils y avoient oubliées, et qui eussent bien fait grossir leur livre, Dissimulant à la Florentine, le maltalement qu'elle en avoit et couvoit contre les Huguenots, ausquels il estoit permis de crier et de se plaindre, puis qu'ils ne pouvoient autre chose... (f. 16 v°).

Dans le manuscrit (B.N., fonds français, nouvelles acquisitions 6888), qui comporte certaines corrections de la main de P. de L'Estoile, trois pages autographes (f. 32 v°, 33 r° et v°) sont consacrées à une réécriture de ce passage que l'auteur a voulu élargir à la production pamphlétaire de l'époque, donnant pour l'ouvrage susmentionné la primeur au titre de *Vie de S^e Katherine* :

Sus la fin de cest an, la Vie de la Roine Mere qu'on appeloit la Vie de S^e Katherine avec deux livrets satyriques et diffamatoires contre l'honneur du Roi, de la Roine, et ceux de son Conseil, Auteurs, ainsi qu'on disoit de la journée S. Berthelemi, l'un intitulé l'Alithie, et l'autre le Resveil matin des François furent publiés et divulgués partout et semés jusques dans les Caves d'Avignon, ou les Chambrieres et Vallets allans tirer le Vin pour leurs Maistres, les y rencontroient ordinairement à leurs Pieds, Tant estoit la ferveur grande des Reschappés de ce massacre à faire voir à tout le monde l'innocence des tués, et la Cruauté et perfidie des tueurs avec l'injustice des Conseillers et Auteurs de ceste funeste et miserable journée de sang... (f. 32 v°).

Pour le regard de La vie de S^e Catherine, Cest une œuvre singuliere de notre temps, Et laquelle on ne peult reprendre ni arguer, si ce n'est possible du trop peu, Mais une Vie toutefois en papier qui à cousté en

effect, la Vie à beaucoup d'hommes, encore que ladite dame dissimulant dextrement et à la Florentine le maltaient qu'elle en avoit conceu, se la fist lire et en rid avec les autres à gueule bec, mais d'un ris qui ne passoit point le noeud de la gorge (f. 33 r°).

C'est en fait une troisième version que présentent ces trois pages, car elles ont été soigneusement collées sur les feuillets primitifs où l'on décèle une rédaction antérieure, toujours de la main de P. de L'Estoile¹. Cette pratique, isolée dans le recueil, témoigne de l'attention toute particulière accordée par L'Estoile à la présentation de ces pamphlets.

« Vie de la Roine Mere » ou « Vie de S^e Catherine² », dans la chronologie des titres, la plume de P. de L'Estoile semble toutefois hésitante. Le lecteur moderne n'a pas conservé d'exemplaire des éditions de 1574 de ce pamphlet dont certains passages semblent avoir été rédigés en juillet 1574, un mois après la mort de Charles IX, alors que Henri III, roi de Pologne, est encore éloigné de France³. De 1575, sont connues une version française : *Discours merveilleux de la vie, actions et deportemens de Catherine de Medicis Royne mere, Auquel sont recitez les moyens qu'elle a tenu pour usurper le gouvernement du Royaume de France, et ruiner l'estat d'iceluy*, représentée par trois éditions différentes⁴, une version anglaise, *A mervaylous discourse*, et une version latine : *Legenda. S. Catharinae mediceae reginae matris, vitae, actorum et consiliorum, quibus universum regni Gallici statum turbare conata est, stupenda eaque vera narratio*⁵, tenue généralement pour une traduction à partir du texte français. L'œuvre n'est pas oubliée les années suivantes. Une édition de 1576 se donne pour une « Seconde edition plus correcte, mieux disposee que la premiere, et augmentee de quelques particularitez » ; en 1577, S. Goulart reprend, dans les *Memoires de l'estat de France sous Charles IX*, le texte de 1575 qu'il considère comme l'œuvre d'un politique et, parmi les autres éditions, une version flamande en 1583 atteste la diffusion européenne de ce texte qui se présente comme un triptyque : vie de Catherine jusqu'en juin 1574, dénonciation de l'usurpation de la régence à partir d'arguments juridiques prônant la nécessité de la réunion des États qui aurait dû donner la régence au duc d'Alençon, parallèle de Catherine avec les

1. L'état du manuscrit ne permet malheureusement pas de décoller ces feuillets (indications fournies par l'atelier de restauration de la B.N.) dont on peut lire par transparence quelques bribes.

2. C'est sous ce dernier titre que d'Aubigné mentionne l'ouvrage ; v. J. Bailbé, « Agrippa d'Aubigné et les pamphlets », *Cahiers V.-L. Saulnier*, 1, *Le pamphlet en France au xvi^e siècle*, p. 91 et 99.

3. *Discours merveilleux...*, éd. de 1575 citée plus bas, p. 132.

4. Ces éditions sont recensées, ainsi que toutes les éditions mentionnées ensuite, par N. Cazauran dans les travaux préparatoires à l'édition du *Discours merveilleux*. Je la remercie de l'aide qu'elle a apportée à cette communication.

5. Exemplaire utilisé : B.N. 8° Lb³⁴ 828.

régentes de l'ancienne France comme Blanche, Fredegonde, Brunehaut ; la conclusion est une véritable exhortation à la réconciliation nationale.

Mais de vie de sainte Catherine, pour le lecteur moderne, il n'est question que dans le titre de l'édition latine. Il est pourtant manifeste que le propos hagiographique appartient à l'auteur. Il apparaît dans la structure même du texte. Ainsi l'ouvrage consacré aux *Vitae sanctorum* paru à Lyon en 1560⁶ commence la plupart de ses multiples notices par le prénom du saint et ses origines⁷, tout comme le rédacteur de notre texte⁸. La *Legenda S.* n'est-elle que l'ajout d'un traducteur latin ou un traducteur français n'aurait-il pas omis de le rendre (négligence ou oubli volontaire pour des raisons à chercher dans l'actualité du temps), préférant mettre l'accent sur la *stupenda narratio*⁹ ?

Cela invite à s'interroger sur le statut de la version française de 1575, en prenant en considération le travail de son correcteur de 1576. Les particularités annoncées par ce dernier en page de titre concernent les trois pièces de fin de volume : deux lettres à la reine mère, l'une de 1559, signée N.V., œuvre d'un proche de la reine de Navarre, l'autre rédigée après les massacres de 1572 et d'origine réformée¹⁰, et la *Sympathie de la vie de Catherine et de Jezabel, avec l'Antipathie de leur mort*, diffusée en 1572¹¹, pièces déjà présentes cependant dans une édition de 1575¹². Les additions sont nombreuses, mais le lecteur est surtout frappé par le remaniement continual du texte de 1575¹³. Ainsi en 1575 pouvait-on lire :

Ie ne fay point cecy par vengeance : povre vengeance seroit cecy de tant de maux qu'elle nous a faicts : Je desire seulement prevenir la

6. *Vitae sanctorum*, A. Peres, Lyon, 1560, B.N. H 9293.

7. Voir par exemple : « Clemens vir Romanus in Coelio monte natus... » (p. 244) ; « Martinus apud Sabariam Pannorium ortus, mediocris habuit fortunae parentes ac ethnico » (p. 233) ; « Victor in oppido Ceraso Burgensis dictionis natus... » (p. 181).

8. « Catharina Medicea imprimis genere est Florentina » (p. 5) ; « Catherine de Medicis en premier lieu est florentine » (D.M., p. 5).

9. Il faut aussi signaler que l'acceptation de « récit merveilleux » pour « légende » est toute récente, la première attestation datant des *Nouvelles récréations* de Des Périers, v. T.L.F., s.v. *légende*.

10. L'appendice ajouté par F. Bourquelot aux *Mémoires de Claude Haton*, t. II, Paris, Imprimerie impériale, 1857, fournit la version de cette lettre conservée dans le fonds Dupuy (844, 278) qui est signée Emile Dardani et qui porte avant la signature la mention « Escript à Lozanne en Suisse » (v. p. 1111-1115) ; J. Le Laboureur, dans les *Additions aux Mémoires de messire Michel de Castelnau*, Paris, P. Lamy, 1659, offre une autre version signée Grandchamp, qui pourrait être l'ambassadeur passé au service du duc d'Alençon et à la religion réformée, participant de la conspiration de La Môle. F. Bourquelot, p. 1115, a relevé quelques différences entre les deux textes.

11. Voir aussi une version donnée par F. Bourquelot, *op. cit.*, p. 1110, et dans le fonds Dupuy (844, 280).

12. Exemplaire de la bibliothèque de Stanford (U.S.A.). Indication donnée par N. Cazauran.

13. Pour le texte de 1575 est utilisé l'exemplaire B.N. 8° Lb³⁴ 827 A de l'édition en 164 pages ; pour celui de 1576, l'exemplaire de la bibliothèque de Troyes, FF 17 5916.

finale vengeance, que de long temps elle prepare contre tous les gens de bien de ce royaume (p. 4) ;

en 1576 :

L'appetit de vengeance ne m'a point fait entrer en ce discours, et ce seraient une povre vengeance pour tant de maux qu'elle nous a faits. Je desire seulement prevenir la finale ruine que de long temps elle brassse contre tous les gens de bien de ce royaume (p. 4).

Ailleurs :

...envoyans vers le Roy ambassadeurs honorables pour lui congratuler son mariage avec la fille de l'Empereur... (p. 65)

devient :

...envoyans vers le Roy ambassades honnorables pour luy gratifier à cause de son mariage avec la fille de l'Empereur... (p. 44).

A cette phrase de 1575 :

Lesquels deux pointts elle poursuyvit et achemina d'un mesme pas, tant qu'elle fut parvenue à sa fin (p. 70)

est préférée celle-ci :

Elle poursuivit et achemina d'un train ces deux articles, jusques à tant qu'elle fust parvenue à son but (p. 47).

La plupart du temps, le fond n'est pas modifié, mais la forme l'est profondément. Comment interpréter cette réécriture ? Ces modifications de l'organisation interne de la phrase, alors que le schéma directeur en est conservé, sont-elles de simples recherches stylistiques ? Témoignent-elles de deux états de langue différents ? Le lecteur du xx^e siècle qui a perdu la compétence linguistique du lecteur du xvi^e siècle peut rester perplexe, même si, à la première lecture, il ne peut réprimer l'impression que maints tours du texte de 1575 ne sont pas propres à la langue commune.

La présence du texte latin permet d'interpréter ces remaniements, alors même que ceux-ci remettent en cause la filiation du texte latin et de la première rédaction française¹⁴.

L'examen détaillé des modifications de langue apportées en 1576 par le remanieur (qui n'a pas eu le texte latin en main) montre qu'elles concernent souvent des constructions proches du latin. Tel est le cas des

14. Les premières éditions ne nous étant pas parvenues et celles de 1575 ayant pu introduire des coquilles par rapport à l'original, la filiation ne peut être établie à partir des coquilles ou des mots manquants.

deux derniers passages précédemment fournis que le latin présente sous cette forme :

... legatos ad Regem miserant qui illi de matrimonio cum Imperatoris filia contracto gratularentur (p. 43) ;

Quae duo adeo strenuè persequuta est, ut etiam tandem ad exitum ea perduxerit (p. 46).

Les exemples similaires sont nombreux. Le texte de 1575 exhorte en ces termes :

A si saincte et louable entreprise, le sang Royal duquel vous estes issu vous convie Messeigneurs les princes du sang (p. 162),

le texte latin indiquant :

Ad tam praeclarum et egregium facinus audendum et aggrediendum, magnanimi Regiae stirpis Principes, sanguis ille Regius, à quo ortum accepistis, vos invitat (p. 101) ;

celui de 1576 préfère :

Pour conclusion, j'adresseray ma parole à vous messeigneurs les Princes du sang : le sang royal duquel vous estes issus vous convie à si saincte et louable entreprise (p. 103).

La construction suivante :

...et ne scay s'ils fussent point desja morts de quelques trenchedes, si le Prince de Condé qu'elle ne veut pas approcher si pres de la succession, ne se fust sauvé de ses mains (p. 148),

si proche du texte latin :

... ac nescio, an superstites fuissent, si Princeps Condensis, quem ad Coronam accedere non vult, se ex illius unguibus non eripuisset (p. 93),

est transformée en 1576 :

Et ne say s'ils ne fussent point desja morts de quelques trenchedes, si le Prince de Condé (qu'elle ne veut pas laisser tant approcher de la Couronne) ne se fust sauvé de ses mains (p. 95).

La phrase :

Se peut-il excogiter rien de plus mechant ? (p. 141)

An hoc iniquius aliquid possit excogitari ? (p. 89)

est ainsi interprétée par le remanieur :

Saurons-nous inventer une mechanceté plus grande ? (p. 90).

Il tend à supprimer aussi les marques de première personne qui pourraient bien être des traductions des appuis du discours latin :

...à Regis morte die, tertio, inquam, Iunii die... (p. 83)

...dés le lendemain presque de la mort du Roy. Je dy des le troisiesme de Juin... (p. 132)

Mais incontinent apres la mort du Roy, à savoir dés le troisieme de Juin... (p. 85)

Concedo... (p. 84)

... je l'accorde... (p. 133)

Qui nie cela ? (p. 85)

La redondance de 1575 :

Avons-nous perdu le cœur ? Notre courage est-il aneanti... (p. 136)

ne serait-elle pas imputable à une négligence du traducteur qui transpose à deux reprises la même phrase latine :

Defecitne animus ? (p. 85) ?

C'est ce que fait le lecteur de 1576 en éliminant la seconde phrase.

Il existe de manifestes contresens rectifiés en 1576. Ainsi le texte latin dit de Gondy qu'il était :

de Maranorum familia ortum (p. 93) ;

celui de 1575 :

issu de race de Marrans (p. 148) ;

en 1576, il est :

issu de race de Maranes (p. 95).

Dans le cas suivant, n'est-ce pas un traducteur français qui a ignoré pour *consequuturum* le sens particulier d' « obtenir » et l'a rendu avec son sens de « suivre », plus courant et inintelligible dans ce contexte ?

... Urbem Modenam, quam se consequuturum sperabat, duci Ferrario adiudicarat (p. 14) ;

...il avoit... adjugé la ville de Modena au Duc de Ferrare, laquelle Clement pretendoit suivre (p. 18) ;

...avoit... adjugé au Duc de Ferrare la ville de Modene, que Clement pretendoit sienne (p. 13).

A propos de la maladie de Charles IX, le non-sens de l'édition de 1575 ne tiendrait-il pas à une mauvaise traduction de *terminatum*, *aliud* et *appellant* ?

Les medecins prennent mauvaise opinion de sa maladie, et soit, qu'ils y jugeassent du poison terminé, ou autrement (on appelle de la saulse d'un brochet) asseurent la Roine, qu'à toute peine passera il le mois d'Avril (p. 108),

Medici sinistram de eo opinionem concipiunt qui sive terminatum venenum, vel aliud (Lucii condimentum appellant) suspicarentur regnam de illius praesentissima vel ante mensem Aprilem, morte certiorum faciunt (p. 110).

Le remanier de 1576 a en partie restitué la compréhension :

Les medecins font une mauvaise conclusion de sa maladie : car soit qu'ils y jugeassent du poison terminé ou autrement (on a parlé de la sauce d'un brochet) asseurent la Roine qu'à toute peine passera-t-il le mois d'Avril (p. 72).

NOMBREUSES SONT ÉGALEMENT LES IRRÉGULARITÉS PORTANT SUR LES NOMS PROPRES, TEL L'EXEMPLE SUIVANT où a été maintenue à tort la forme de génitif latin :

... filz de feu Garde des Sceaux Bertandi (p. 81),
... filius Sygillorum praefecti Bertrandi (p. 53),

et pour lequel en 1576 il est fourni le nom français correct :

... fils de feu garde des seaux Bertrand (p. 54).

AUTANT DE SIGNES D'UNE TRADUCTION ET D'UNE TRADUCTION HÂTIVE VRAI-SEMBLABLEMENT DICTÉE. L'INDIQUE AUSSI LA MISE EN PHRASES TRÈS DÉFECTUEUSE :

...nonobstant dont cela tant il estoit affectionné au bien de ce Royaume et plus enclin à obéir à la raison, qu'à la passion, quelque vehemente qu'elle peust estre, la Royne le venoit visiter, il ne luy parle que de faire la paix, à la plus grande haste qu'il seroit possible, en ces mots, que les plus courtes folies estoient les meilleures, et l'exhorta si elle desiroit le salut de ce Royaume a ne le troubler jamais pour quelque cause que ce fust, en luy proposant combien il s'affoiblisoit d'heure à autre par la perte de tant de noblesse, mais c'estoient tous propos en vain (p. 58).

EN 1576, IL EST PROCÉDÉ À UNE COMPLÈTE REFONTE. AINSI, DU PASSAGE PRÉCITÉ, IL EST FAIT TROIS PHRASES.

IL SEMBLE BIEN QUE L'ON AIT DONC AFFAIRE À UNE ANTÉRIORITÉ DU TEXTE LATIN SUR LE TEXTE FRANÇAIS. LES QUELQUES SUPPRESSIONS ET ADDITIONS QUE

celui-ci a fait subir au texte latin demanderaient une analyse détaillée qui permettrait de porter un jugement de valeur sur ce premier état français¹⁵.

L'une des tâches de l'éditeur de 1576 a été d'éliminer les maladresses du traducteur. C'est ainsi qu'il s'est efforcé de suppléer aux ambiguïtés créées par l'abondance des pronoms personnels en 1575. Par exemple, qui est « elle » dans ce texte de 1575 :

Aussi estoit elle hors d'espoir de renger le Roy de Navarre son fils, tandis qu'elle vivroit, et craignoit peut estre, que comme elle estoit advisee et desfiante elle ne s'apperceut de l'embuscade et la fist en vain (p. 77).

Praeterea, se unquam posse Navarrenum Principem, matre vivente, flectere diffidebat : verebatur item, ne illa quippe valde solerti animo et suspicari praedita insidias suas deprehenderet (p. 51) ?

Le remanieur de 1576 clarifie :

Aussi estoit-elle hors d'espoir de pouvoir ranger le Prince de Navarre son gendre, tandis que sa mere vivroit, et craignoit (peut estre) que comme ceste Dame estoit advisee et desfiante, elle ne s'apperceust de l'embuscade, et la fist reuscir en vain (p. 52).

« Ceux qui en ont esté executeurs » (p. 10) deviennent « ceux qui ont este les executeurs de cest execrable massacre » (p. 69). Ces précisions sont continues dans cette édition de 1576 où certaines modifications systématiques témoignent d'une préférence particulière pour un des tours en concurrence au XVI^e siècle : ainsi *chacun* pour *un chacun*, le ronsardien *dans* pour *dedans*, *afin de* au lieu de *pour*¹⁶.

Le remanieur a ses habitudes syntaxiques, privilégiant par exemple les formes en *ant* :

Ils ne se sentent point assez forts pour donner bataille, et trouvent estrange qu'on face si peu de difficulté d'hasarder la noblesse Françoise (p. 61) ;

Eux ne se sentans pas assez forts pour combattre, trouvent estrange qu'on face si peu de difficulté de hazarder la noblesse Françoise (p. 42) ;

... mais d'autant qu'il voyoit bien qu'il ne seroit plus soudoyé du Roy, s'il demeuroit là, advertit le prince d'Orenge (p. 93) ;

Mais luy voyant bien qu'il ne seroit plus soudoyé du Roy s'il demeuroit là, advertit le Prince d'Orenge... (p. 62)

15. J. Chomarat, dans un travail manuscrit, souligne la préférence du rédacteur français pour certaines répétitions de mots et expressions imagées.

16. Voir par exemple p. 48, 66, 81, 120, 122 de l'édition de 1575.

tendant à éliminer les fréquentes inversions du sujet de son modèle :

... a ce changement falloit il pourveoir de bonne heure (p. 109),
Il falloit pourvoir de bonne heure à ce changement (p. 73).

Pourtant tasche-elle de l'appaiser par tout (p. 69),
Pourtant la Roine mere tasche d'appaiser tout... (p. 47).

NOMBREUSES sont les modifications de l'ordre des mots :

Il avoit fort indignement chassé... (p. 34),
Il avoit chassé fort indignement... (p. 24) ;

... trouver ces extremes cruautez mauvaises (p. 106),
... trouver mauvaises ces expeditives cruautez... (p. 70) ;

Si elle tient Monseigneur le duc son fils prisonnier... (p. 122),
Si elle tient prisonnier Monsieur le Duc son fils... (p. 80).

Elles vont dans le sens d'une organisation de la phrase par masses croissantes, caractéristique du français.

Ces multiples transformations, entre autres celles qui concernent l'allègement de la phrase, les relations logiques, forment une matière de premier choix pour le linguiste ; elles devraient permettre de déterminer la conscience qu'un homme du XVI^e siècle pouvait avoir des différences entre la langue vernaculaire et la langue latine.

Le remanieur a donc été amené à faire d'une version hâtive un écrit littéraire, plus conforme au génie de la langue française. L'usage qu'il fait de la sentence et l'utilisation du distique moral à des fins polémiques montrent un souci d'efficacité, fondé sur une bonne connaissance du pouvoir de persuasion de certaines formes.

La pensée gnomique a inspiré l'essentiel des additions au texte de 1575. Ainsi les deux premières :

Je n'ignore point la verité de ceste sentence,
Qui à autrui mal ou perte machine,
A son cœur propre il procure ruine (p. 4).

Celuy qui disoit que la ville estoit heureuse où l'on n'oyoit que la voix d'un sergent, parloit bien : mais il eust plus sagement parlé, s'il eust mis la rondeur et simplicité en lieu, laquelle doit seule haranguer en la vie humaine, autrement les villes plus fameuses ne peuvent apporter que de grans diffames à leurs citoyens (p. 5).

Il peut s'agir de proverbes anciens, parfois repris :

Qui veut tuer son chien (comme on dit) il luy met la rage sus. Le loup voulant devorer l'agneau luy fait accroire qu'il a troublé l'eau (p. 55).

... faisant (comme on dit) d'une pierre plusieurs coups (p. 30).

Mais c'estoit une pierre, de laquelle il vouloit faire de plus grans coups, regardant toujours à decevoir quelqu'un (p. 11).

Mais l'habitude la plus fréquente est l'addition de citations en vers, manifestations d'une pensée sentencieuse qui les introduit souvent par une appellation technique, comme *proverbe*, *sentence*, *aphorisme*, *axiome*¹⁷.

L'auteur cite parfois ses sources : trois vers des *Regrets*, quatre de *Pindare*, quatre de *Ronsard*, deux passages d'Homère...

Dans d'autres cas, il se contente d'une vague indication :

... comme a bien dit quelqu'un... (p. 27),
 ... ce qu'un ancien poète disoit... (p. 40),
 Ce que disoit quelqu'un autrefois... (p. 46).

Le relevé de ces citations ne s'imposerait pas, tant est usuelle cette pratique dans l'ornement du discours, si une forme n'apparaissait avec une constance instructive sur le propos de l'auteur. Le lecteur est frappé par la suprématie des distiques. Sur les quarante-quatre citations en vers qui ont été ajoutées en 1576, vingt-huit empruntent cette forme¹⁸.

Les sources de ces distiques demanderaient un examen attentif. Selon N. Cazauran, qui en fera l'étude détaillée, ils proviennent dans leur majorité des vers français des *Oeuvres morales et meslees* de Plutarque dans la traduction d'Amyot, dont la première édition parut en 1572. Ces emprunts posent, entre autres, les problèmes de la réception de ce texte par ses contemporains et du statut collectif des maximes et sentences.

Le remanieur profite de l'engouement d'alors pour les sentences et plus particulièrement pour leur mise en distiques et quatrains, courant où s'illustrent dans les années 1560-1570 les recueils de Pierre Habert, Pantaleon Bartelon, Gabriel Meurier ou Guy de Pibrac¹⁹.

Ces distiques, dans les additions qui nous intéressent, peuvent être évidemment porteurs d'une moralité générale :

Qui muse à quoy que ce soit,
 Toujours perte il en reçoit (p. 88) ;

17. Voir par exemple p. 8, 28, 83, 88.

18. Les autres additions concernent un vers isolé (5 cas), trois vers (5 cas), quatre vers (6 cas).

19. Voir Pierre Habert, *Le miroir de vertu et chemin de bien vivre, contenant plusieurs belles histoires, par quatrains et distiques moraux, le tout par alphabet*, Paris, Cl. Micard, 1559 (éditions en 1569, 1571, 1574) ; Pantaleon Bartelon, *Distiques moraux, Rendus en François par beaux graves et sententieux quatrains ausquels sont remarquées et taxées les mœurs corrompues et les misères du temps présent : œuvre qui peut servir de mirouer et d'exemple à toute personne*, Lyon, B. Rigaud, 1569 ; Gabriel Meurier, *Recueil de sentences notables, dicts et dictions communs Adages, Proverbes et Refrains traduits la pluspart de Latin, Italien et Espagnol et reduits selon l'ordre alphabetique*, Anvers, Jean Waesberghe, 1568 ; Guy de Pibrac, *Cinquante quatrains, Contenans preceptes et enseignemens utiles pour la vie de l'homme, composez à l'imitation de Phocylides, d'Epichar-mus, et autres anciens Poètes grecs*, Paris, G. Corbin, 1574.

C'est un mal extreme d'estre
Serf d'un malicieux maistre (p. 88) ;

mais aussi infléchir un jugement moral sur Catherine, tels ceux-ci :

Pleine de chants, perfums, esbatemens
Pleine de sang et de gemissemens (p. 57) ;

Meslant soucis, regret et fascherie
Avec cruelle et caute tromperie (p. 37) ;

ou ces deux, variations du même :

La fausse femme en une main portoit
L'eau, et le feu de l'autre presentoit (p. 26) ;

En une main portant l'eau tromperesse
Et l'ardent feu en l'autre vengeresse (p. 38).

Le distique est une façon commode de présenter une sorte de morale à rebours de la Florentine :

Donc se voyant frustree de ce costé, suvant son axiome,
Il faut tout tenter et faire
Pour son ennemi desfaire... (p. 28),
... et à leur retour, ont-ils pas leu au visage de ceste femme, qu'elle
disoit d'un chascun d'eux en son cœur,
Tu es venu sain et sauf de la guerre,
Que pleust à Dieu qu'on t'y eust mis en terre (p. 64).

Il apparaît donc comme l'instrument privilégié de la condamnation de Catherine.

Souci de faire d'une traduction une œuvre littéraire, d'user de toutes les forces de persuasion pour la dénonciation, les variantes prouvent aussi que le remanieur souhaite dépasser la simple œuvre d'actualité. Il n'hésite pas à minimiser certaines attaques au profit de ce qu'il peut considérer comme rétablissement de la vérité historique. Par rapport au texte de 1575 :

Les hommes qui ont eu quelque peu de conscience ont tousjours abhorré les trahisons : mais entre toutes especes de trahison, ont estimé le poison si abominable qu'à l'endroit de leurs plus grands ennemis, ils n'en ont voulu user. A Catherine de Medicis ceci n'est qu'un jeu (p. 58),

la nuance est appréciable :

Les hommes dont la conscience n'a esté du tout amortie ont toujours abhorré les trahisons : mais en toutes especes de trahison, ils ont estimé l'empoisonneur tant abominable, qu'ils ne s'en sont voulu servir qu'à l'endroit de leurs plus grans ennemis, encore bien peu souvent (p. 40) !

Il fait disparaître les mentions qui ne sont plus exactes en 1576. « Monsieur le duc d'Anjou (depuys Roy de Pologne) » (p. 66) n'est plus que « duc d'Anjou ». Alors que l'édition de 1575 désignait généralement les différents protagonistes par leurs titres présents, le remanier leur rend ceux qu'ils avaient au moment des faits rapportés. Le Roy de Navarre avant la mort de sa mère est le prince de Navarre²⁰ ; le Roy de Pologne lors du mariage d'Henri de Navarre en 1572 redevient duc d'Anjou²¹.

Le remanier tente une réflexion sur le rôle de l'historien dans la longue addition où il dénonce les excuses qu'un « certain brouillon nommé Belleforest en ses additions aux annales de France »²² trouve à Brunehaut sur la foi d'un témoignage de saint Grégoire qui loue ses vertus :

Mais je me douterois plustost comme il est ignorant jusqu'au bout, qu'il n'a pas eu l'esprit de considerer que Brunehaut a fait la devoitieuse pour continuer en ses meschancetez plus licentieusement (p. 93).

Cette attaque violente contre l'historiographe officiel est peut-être en relation avec la publication de la *Franco-Gallia* de Hotman²³.

Dans son souci d'écrire l'histoire, notre remanier est friand d'explications psychologiques :

Ce n'estoit pas qu'elle aimast plus une religion que l'autre, ou messieurs de Guise en general que les Princes du sang et naturels officiers de la Couronne (p. 19) ;

... et le throne du gouvernement estoit trop etroit pour son ambition (p. 20) ;

à l'occasion des premiers troubles :

Elle voyant que son autorité alloit donner du nez en terre, pense qu'il faut opposer à ce danger eminent les Huguenots qu'elle avoit tant favorisez : et qu'eux arrestez à la conservation de la liberté de leurs consciences, sans prendre de si pres garde à ces matieres d'estat, lui serviroyent d'archers de garde, ou plustost de marchepied pour demeurer debout, et voir tousjours par dessus les autres (p. 25).

C'est généralement par une forme nominale du verbe qu'il introduit la réflexion :

20. Voir p. 49 et 52.

21. Voir p. 53.

22. L'édition des *Grandes annales* qui nous est parvenue ne date que de 1579. P. de L'Estoile rappelle qu'en novembre 1574 Belleforest avait fait réimprimer son *Histoire des neuf Charles*.

23. Texte paru en latin en 1573, puis en français en 1574 ; sur ces deux versions, voir M. Glatigny, « Traduction et polémique : La version française de la *Franco-Gallia* », *Revue des sciences humaines*, t. LII, 180, octobre 1980, p. 73-94.

... une fois se voyant tenue de trop pres par messieurs de Guise et les autres seigneurs Catholiques (p. 26) ;

... se voyant frustree de ce costé... et considerant que son appetit de dominer ne pouvoit prendre racine qu'en arrachant du monde ceux qui la costoyoyent de trop pres à son gré... (p. 28) ;

la même construction pouvant être reprise :

Pour y parvenir, ou lui mettre la rage sus, et le faire estimer l'auteur et seul poursuyveur de la guerre... (p. 28) ;

Cependant pour appaiser les Catholiques, mettre la rage sus à l'Amiral, qu'elle haissoit mortellement pour le cognoistre homme de conseil... (p. 29).

Le souci de compléter le texte de base n'échappe donc pas à la pesanteur didactique que manifeste déjà le recours au distique.

Styliste, moraliste, historien, tel apparaît le remanier de la traduction de la *Legenda*, mais de quel bord ? Face à la longue diatribe contre Belleforest, aux pièces rapportées en finale, on peut se demander s'il appartient bien lui aussi au clan des politiques, comme l'auteur du texte latin qui précise à plusieurs reprises « *catholicam nostram religionem* », « *ego catholicus* »²⁴.

Ne serait-ce pas aux transpositions françaises que l'on doit la tradition d'une origine réformée du *Discours merveilleux* ? N'auraient-elles pas plié à leur cause la traduction de la *Legenda* ? Le lecteur du XVI^e siècle ne s'y trompait peut-être pas. Version politique ou version huguenote, il reconnaissait les siens.

Les caractéristiques individualisées à partir de l'étude des variantes — habitudes de langue, traits stylistiques particuliers, utilisation de la pensée gnomique, goûts littéraires — identifieront peut-être ce remanier qui offre au linguiste la possibilité de mise en règles des différences de la langue-mère et de la langue vernaculaire par la réécriture d'une version française vraisemblablement réalisée hâtivement dans la fièvre de l'actualité de l'été 1574 et qui avait dû suivre de très près la mise au jour de la rédaction latine²⁵, de si près peut-être qu'il devenait difficile de faire le départ chronologique entre l'une et l'autre (comme inviterait à le penser le témoignage de P. de L'Estoile).

MIREILLE HUCHON

24. Voir p. 23, 43, 54.

25. Il n'est pas impossible que cette première version française ait été faite à partir d'une rédaction latine manuscrite.

**JEU ET THÉORIE DU PAMPHLET
DANS LE *JOURNAL DU RÈGNE DE HENRI III*
(1574-1589)**

DE PIERRE DE L'ESTOILE

Tout discours sur le pamphlet au XVI^e siècle passe nécessairement par la question préalable de sa définition. Appliqué sans nuance dans son acception moderne au *Journal du Règne de Henri III*¹, le terme serait à la fois anachronique, la chose précédant le mot de la longueur d'un siècle², et impropre dans la mesure où l'Estoile utilise un lexique très varié pour désigner les pièces hétéroclites qu'il a reportées sur ses Registres. Dans le cadre de cette étude, l'emploi du mot « pamphlet » n'a donc d'autre usage que d'assurer à la littérature engagée une couverture générique souple et commode. Précaution d'autant plus utile chez l'Estoile que l'approche du pamphlet se heurte à des difficultés d'ordre conceptuel, liées à l'existence d'une dénotation qui englobe une vingtaine de signifiants. De surcroît, la flexibilité sémantique de la notion, qui déporte le pamphlet vers la satire et la polémique, accentue encore la complexité de l'objet à cerner.

Heureusement, le corpus pamphlétaire inclus dans le *Journal* laisse apparaître un clivage terminologique qui fixe des seuils discriminatoires entre deux grandes catégories de pamphlets. En effet, l'Estoile distingue d'une part les « libelles d'État »³, formés d'ouvrages imprimés en prose, de longueur variable et dont le contenu essentiellement polémique vise le pouvoir, les institutions, les Grands. A ce type de pamphlet correspondent des livres comme *Le Miroir des François*, les *Vindiciae contra tyrannos* ou *La France-Turquie*. D'autre part l'auteur isole des « ramas » (les écrits ramas-sés), constitués de pièces fort diverses et de valeur inégale, qu'en termes de l'époque on appelle pasquils. Selon la

1. Sauf indication contraire, nous citons le *Journal du Règne de Henri III* (Abrév. *JH III*), éd. L.-R. Lefèvre, Paris, Gallimard, 1943.

2. Voir Y. Bellenger, « Le pamphlet avant le « pamphlet » », *Cahiers de l'Association internationale des Études françaises*, 1984 ; M. Angenot, *La Parole pamphlétaire*, Paris, Payot, 1982, p. 372-377 ; H. Carrier, « Pour une définition du pamphlet », *Le Pamphlet en France au XVI^e siècle*, *Cahiers V.-L. Saulnier*, 1, Paris, E.N.S.J.F., 1983, p. 123-136.

3. *JH III*, p. 158. Parmi les synonymes du mot « libelle », on trouve aussi les termes de « livrets satiriques et diffamatoires » (p. 56), « traités » (p. 57), « livres » (p. 89, 330).

nature du sujet abordé, ces placards satiriques et railleurs⁴ changent de proportions, allant de l'anagramme aux longs poèmes comme *Le Pasquill courtisan* ou *La Frigarelle*⁵, en passant par des pièces dont le format, dit l'Estoile, est celui d'un « beau livre d'une feuille » (p. 43). Parmi eux figurent aussi, tradition polémique oblige, les sonnets satiriques à la manière de Du Bellay⁶, les quatrains, les tombeaux rédigés pour « canoniser » (p. 149) ou taxer « la mémoire du défunt » (p. 311), les épigrammes mordantes avec au dixième vers « le petit mot pour rire »⁷, les huitains, les chansons, les vers en dialogue⁸.

Ces distinctions établies, il faut reconnaître que ce sont précisément les pasquils, ces écrits de circonstance peu faits pour durer, mais frappant toujours brutallement, qui ont le plus souvent intéressé la critique⁹. Mais il n'est peut-être pas inutile d'élargir la problématique du pamphlet, celle des libelles et des ramas, en l'observant dans ses rapports avec le *Journal* où elle trouve son accueil. Interrogé d'un point de vue interne de l'œuvre, le pamphlet offre alors le double avantage de révéler, par le jeu de son insertion, l'ébauche d'une théorie du genre, et de préciser la tension littéraire et idéologique qu'il provoque chez l'Estoile.

Dans la note liminaire de son texte, l'Estoile met d'emblée l'accent sur le caractère ludique de ses activités d'écrivain et de collectionneur de pamphlets. Ses « registres », affirme-t-il, procèdent des « vaines et chétives occupations et plaisirs » (p. 31) destinés à tromper les atteintes de l'âge et de la maladie. Et d'ajouter que son entreprise, par la futilité même qui s'y attache, ne lui a servi que « de jouets et d'amusoirs comme à l'enfance ». Rien d'autre, en somme, dans ce « magasin [...] de curiosités » (p. 31), que du dérisoire et de la drôlerie sur fond de rumeurs publiques venues distraire la « vie obscure et cachée » (p. 31) du Grand Audiencier à la Chancellerie. Rien qu'une littérature de

4. Définition proposée par le *Dictionnaire de Furetière* : « Placard satyrique qu'on attache à cette statue de Pasquin [à Rome]. On le dit par extension de toute satyre, railleure ou bon mot qu'on dit contre le public et contre les Puissances, quoy qu'on ne les ait point attachés au Pasquin, et qu'on les ait seulement fait courir dans le monde » (art. « Pasquinade »). Sur la vogue du pasquil au XVI^e siècle, cf. Du Bellay, *Les Regrets*, sonnet 108 ; A. d'Aubigné, *Les Tragiques*, II, v. 1058-1060 ; l'Estoile, *JH III*, p. 131, la pièce « Réveille-toi, Pasquil... »

5. *JH III*, p. 282. L'aspect matériel du pamphlet importe beaucoup à l'Estoile ; cf. ses mentions des graffiti (p. 559), des plaquettes imprimées « en fort petites lettres » (p. 140) ou « en gros canon » (p. 124).

6. Cf. *JH III*, p. 159, 411.

7. Du Bellay, *Défense et Illustration de la Langue française*, II, 4.

8. On dénombre dans *JH III* : 167 sonnets, 51 quatrains, 40 tombeaux, 24 épigrammes, 7 anagrammes, 3 huitains, 2 chansons, 2 sixains, 1 discours, 1 douzain, etc. — Sur la prédominance du sonnet, cf. J. Pineaux, *La Poésie des Protestants de langue française*, Paris, Klincksieck, 1971, p. 152-153.

9. S. Haynie, *The Image of Henry III in Contemporary French Pamphlets*, University of Michigan, 1971, p. 168-203, étudie la représentation royale d'après les pièces recueillies par l'Estoile.

ragots et d'histoires piquantes¹⁰, dont certains ont blâmé la reproduction dans le *Journal*¹¹, mais qui, en réalité, reflète assez bien le climat d'euphorie insouciante des calamités d'une époque où « on ne laisse de s'égayer à Paris, d'y rire et danser à bon escient et y faire des pasquils » (p. 109). Avec une sensibilité proche de celle d'un sociologue, le chroniqueur impute cette tendance à se gausser des hommes et des choses aux distractions préférées des membres du Parlement « qui n'est jamais dépourvu de gens qui aiment à rire et à discourir sur les nouveautés et nouvelles du temps » (p. 443). Toujours à l'affût des moindres bruits, ces « drôles et médisants du Palais, qui ne laissent en repos non plus les morts que les vivants»¹², couvrent en effet de leurs « risées »¹³ leurs infortunés confrères. Ainsi en va-t-il de « maître Étienne de Bray, impuissant », dont le mariage « était tenu sur les rangs à Paris ; et n'y parlait-on en ce temps quasi d'autre chose, étant le sujet des compagnies pour rire, et argument aux bons compagnons et gaillards esprits de mettre la main à la plume et écrire force pasquils, sornettes et sonnets »¹⁴. Tel un immense jeu de société, l'ensemble de ces placards constitue au sein du *Journal du Règne de Henri III* le lieu de la facétie et des joyeux devis.

Mais pour désinvolte qu'elle soit, la modalisation initiale de l'œuvre ne doit pas faire perdre de vue que, sous-jacentes à elle, se manifestent des motivations beaucoup plus sérieuses. Et de fait la revendication de la gratuité dissimule mal chez l'Estoile la manie qu'il a, au risque de sa vie¹⁵, de faire du pamphlet son gibier quotidien, et qui le pousse à reproduire plus de cinq cents pièces relatives aux quinze années du règne du dernier Valois. Et encore avoue-t-il son impuissance à emmagasiner la « milliasse » (p. 395) de pasquils divulgués à l'occasion de tel ou tel événement¹⁶, sachant par avance l'impossibilité de maîtriser la dynamique d'un genre où la réplique appelle la réplique et où « défendre de telles médisances, c'est les publier davantage »¹⁷.

Au delà de son apparence ludique, la fébrilité de l'Estoile à compo-

10. Deux exemples, au hasard de la lecture : le mariage d'un mignon si frisé et si fardé que le curé ne le distingue pas de la mariée (p. 123) ; le séjour, pendant dix ans, dans un couvent de Cordeliers, d'une garce déguisée en garçon (p. 158).

11. J. Le Pelletier, « Un bourgeois de Paris au temps de la Ligue, P. de l'Estoile », *Revue Bleue*, 4^e Série, t. XI (1899), p. 79, dénonce la mesquinerie et la cruauté des récits de l'auteur.

12. *JH III*, p. 253. Expression voisine, p. 50, à propos des « nouvelles du Palais, qui font souvent morts ceux qui vivent et se portent bien ».

13. Le mot apparaît p. 181 et 443. Il est synonyme de « gausserie ».

14. *JH III*, p. 152. Cf. aussi l'épisode de la « belle huissière », p. 75.

15. *JH III*, p. 583 : sa demeure fouillée par les Ligueurs.

16. Les moments forts de la création pamphlétaire correspondent aux années 1575, 1577, 1583 et 1585. Ont également contribué à l'explosion du pamphlet des événements comme la mort de Ronsard en 1585 (p. 395), l'exécution de Marie Stuart en 1587 (p. 488), la mort de Joyeuse la même année (p. 506), l'assassinat du roi (p. 610-611).

17. *JH III*, p. 109. La publication du *Manifeste de Péronne* en 1585 illustre bien le déchaînement des libellistes des différents partis politiques (p. 378).

ser sa « rapsodie »¹⁸ du pamphlet obéit aussi au dessein de témoigner, auprès des générations futures, du bouleversement provoqué par le déchaînement de la parole pamphlétaire sous la Ligue. Pour dépeindre la monstruosité de celle-ci et faire entendre l'in-ouï, rien ne lui semble plus approprié que la citation du document brut, les pièces qui donnent à voir et qui « servent, dit-il, plus que quelque chose de bon à montrer et découvrir les abus, impostures, vanités et fureurs de ce grand monstre de Ligue, duquel ramas j'ai tiré le petit échantillon suivant, de ceux qui étaient les plus communs à Paris et les mieux reçus pour être les plus sots, méchants et injurieux : dont on pourra juger des autres, qui ne sont pas meilleurs, et lesquels on croirait malaisément, un temps à venir, si on ne voyait de quoi »¹⁹. En érigéant le pamphlet en monument, l'Estoile n'exerce pas seulement un regard critique sur un phénomène littéraire nouveau. Il pose la question désormais incontournable des conditions et du sens de son travail de la citation²⁰.

Comme certains de ses contemporains, tels l'avocat Laurent Bouchel, le médecin Rasse des Nœux, le procureur général de la Chambre des Comptes Jérôme Lhuillier²¹, l'Estoile compile les libelles, mais à cette différence près qu'il les encadre d'un commentaire personnel très vigoureux au moment de les inclure dans sa narration. Particulièrement révélatrice de cette stratégie discursive est la quasi absence du « je » autobiographique que l'on attend avant tout dans un Journal ou des Mémoires²², alors qu'abondent des indications nourries sur sa façon d'acquérir les pamphlets²³ et que prévaut la part du « je » structural assumant les dispositifs régulateurs de la transcription des ramas.

Dans l'espace textuel ainsi formé par la rencontre de deux systèmes sémiotiques²⁴, celui du Journal et celui du Pamphlet, se dégage une série de traits distinctifs de la mise en pages du pamphlet. Il y a d'abord

18. *JH III*, p. 50. Dans le *Journal du Règne de Henri IV*, éd. L.-R. Lefèvre, Paris, Gallimard, 1948, t. I, p. 20, l'Estoile parle d'« inventaire ».

19. *JH III*, p. 626. L'Estoile constituera un recueil à part, intitulé *les Belles figures et drolleries de la Ligue*. Sur les 300 pièces du livre, seules 142 nous sont parvenues (Cf. *Journal du Règne de Henri IV*, éd. A. Martin, Paris, Gallimard, 1960, t. III, p. 265). Une autre preuve de l'importance accordée par l'Estoile au pamphlet est fournie par les 3 392 titres de sa bibliothèque, en 1608, dont 300 sont des libelles ; cf. M. Chopard, « En marge de la grande érudition, un amateur éclairé, P. de l'Estoile », *Histoire et Littérature. Les écrivains et la politique*, Paris, 1977, p. 213.

20. Voir A. Compagnon, *La seconde main ou le travail de la citation*, Paris, Seuil, 1979.

21. Voir J. Boucher, « L'insertion sociale de Laurent Bouchel, avocat au Parlement de Paris, 1559-1629 », *Mélanges d'Histoire offerts à Richard Gascon*, P.U. de Lyon, 1980, t. I, p. 83-99.

22. Les rares indications sur sa vie concernent le décès de proches (p. 374, 483) ou ses curiosités de badaud (p. 444, 492).

23. Pamphlets ramassés au hasard des déplacements dans la capitale ; arrachés aux carrefours, « bien tard » le soir (p. 113) ; recopiés sur place (p. 140) ; retenus « par cœur » (p. 357) ; reçus, grâce à un réseau d'amis sûrs, d'Italie (p. 397) ou d'Allemagne, « dans un paquet » (p. 57), etc.

24. Sur ce point, cf. A. Compagnon, *op. cit.*, p. 55-57 et 359-360.

la volonté de l'auteur de regrouper ses documents par thèmes, quitte à perturber, en ce faisant, leur ordre chronologique. C'est le cas notamment de telle pièce de 1568 (antérieure donc de six ans à l'ouverture du *Journal* avec l'année 1574 !), reproduite au mois de juillet 1577 ; ou de celle de 1572 placée en 1574²⁵. On pourrait également citer à ce sujet la liste des pamphlets fournie pour l'an 1577, dans laquelle l'Estoile incorpore trois libelles de 1575²⁶, ou telle liste de pamphlets de 1579 à laquelle il agrège un « ramas de diverses poésies et écrits satiriques publiés contre le roi et ses mignons, en ces trois dernières années, 1577, 1578 et 1579 »²⁷. Un autre aspect du travail de l'écrivain concerne enfin son intervention directe sur le pamphlet par un ensemble de manipulations. L'examen du manuscrit montre à cet égard, et bien mieux que toutes les éditions modernes du *Journal*²⁸, à quel point la mise au net définitive du texte, vers le début du règne de Henri IV, passe par le souci constant de trier les pièces, de retranscrire, « mot à mot du vrai original », les publications d'où l'on a « ôté quasi tout le meilleur » (p. 595), de traduire ou d'annoter certains pamphlets et leurs passages obscurs²⁹.

Tout ce soin apporté à la composition prouve finalement que l'Estoile ne se satisfait pas de répéter, tel un « perroquet », les « mille fadezes et drolleries » qu'il vient d'entendre³⁰. Le rapport du pamphlet et de son journal n'est pas exclusivement de l'ordre de l'ornement. Il ressortit encore moins à un acte de citation qui serait idéologiquement neutre. Son montage instaure une forme de « transtextualité », au sens que Genette donne à ce concept³¹, génératrice d'une tension où s'amorce une théorie du genre pamphlétaire.

Cette théorie repose sur un paradoxe. D'un côté, l'Estoile prononce une critique sévère vis-à-vis des textes convoqués ; de l'autre, il s'appropie le pamphlet pour en nourrir sa propre écriture.

25. *JH III*, p. 149 et 56. A l'inverse, le travail d'exclusion des libelles hors de l'espace du *JH III* est attesté par H. Omont, « *Registre Journal de P. de l'Estoile (1574-1589)* », *Mémoires de la Soc. Hist. de Paris*, t. XXVII (1900), p. 9 et 13. Dans son *Journal*, l'auteur affirme lui-même, désinvolte, qu'il « y en a une quantité d'autres sur ce sujet et de toutes sortes pour ajouter ici qui voudra » (p. 578).

26. *JH III*, p. 158. En réalité deux de ces pièces sont de 1576 et non de 1575.

27. *JH III*, p. 232 sq. Sur d'autres anachronismes, cf. p. 89 : la *Franco-Gallia* ; p. 158 : les *Vindiciae* ; p. 331 : les *Stemmata* de Rosières.

28. L'édition de Lefèvre rejette arbitrairement en appendice les pamphlets jugés d'un intérêt purement « documentaire » (p. 25). L'édition G. Brunet *et alii* du *Journal*, Paris, 1878-1896, 12 vol., respecte pour sa part la composition initiale, mais ne transcrit pas dans son intégralité le texte du *Ms. 6678* du *F. Fr.* de la B.N. On attend toujours une édition critique de cette œuvre !

29. Notamment ceux qui concernent l'identification des personnes vilipendées ; cf. p. 237, 427, 463.

30. *JH III*, p. 119. L'image du perroquet appliquée à celui qui répète un savoir stérile se trouve également chez Montaigne, *Essais*, I, 25, 136^a.

31. « Tout ce qui met [le texte] en relation, manifeste ou secrète, avec d'autres textes » : *Palimpsestes*, Paris, Seuil, 1982, p. 7.

La condamnation catégorique du genre ³² apparaît dans la kyrielle d' « épithètes » ³³ qui stigmatise invariablement le caractère « vilain, satirique, cruel, médisant, scandaleux, injurieux, envieux, calomnieux, diffamatoire, méchant, lascif, impie, ord » des pièces au titre suggestif comme *Le Pasquil courtisan*, *La Frigarelle* ou *La Catzerie* ³⁴. De tels écrits, commente le mémorialiste, mériteraient « pour la plupart, le feu avec leurs auteurs » (p. 328), car leur contenu salit les victimes, bafoue les valeurs établies, mais surtout, grief principal, il exhorte à la sédition publique. De verbale au départ, l'agression devient physique, selon une logique infernale dont l'auteur enregistre le raidissement au fil des années. En 1575, « on déchira par toutes sortes d'écrits et de libelles (ne pouvant faire pis) » (p. 78) l'entourage italien de la Reine mère. Un an plus tard, l'Estoile note déjà l'affichage de placards visant les trésoriers du roi et « portant menaces de les massacrer et saccager, dont ils entrèrent en frayeur et étonnement » ³⁵. Mais l'arme pamphlétaire ne s'aiguise vraiment qu'avec la Ligue et les années 1585 ³⁶, qui fait dire à Catherine de Médicis, pourtant endurcie à tous les coups par le trop célèbre libelle consacré à sa vie, que « depuis vingt-cinq ans [...], elle n'en avait point encore vus de si cruels que ceux-là, par lesquels on menaçait de tuer le roi et elle » ³⁷. Une fois n'est pas coutume, l'Estoile rejoint la Florentine sur ce point précis, lorsqu'il accuse les faiseurs de pasquils d'être « pernicieux pour un État royal et monarchique comme le nôtre » (p. 158) en ouvrant la porte « à des monopoles et conjurations contre le prince » (p. 455). L'assassinat du roi ne donnera, du reste, que trop tragiquement raison aux craintes du tyrannicide exprimées ici par l'auteur.

En somme, le paroxysme pamphlétaire traduit la « vision crépusculaire » ³⁸ si particulière au *Journal du Règne de Henri III*. Dans le sillage de Tacite ³⁹ et à la façon de l'*Apologie pour Hérodote* (1566), l'Estoile peint le tableau de tous les maux qui accablent l'époque ⁴⁰. Au même titre que la corruption des mœurs et le triomphe de l'injustice ⁴¹, l'activité pamphlétaire est le symptôme de la déchéance spirituelle, le

32. Si l'Estoile s'intéresse surtout au contenu du pamphlet, il ne manque pas de formuler, à l'occasion, des jugements sur la valeur esthétique des libelles (cf. p. 73, 305, 656). Sur la valeur généralement médiocre des pasquils, catholiques ou protestants, cf. J. Pineaux, *op. cit.*, p. 152 sq.

33. Des qualificatifs similaires se trouvent chez La Porte, *Les Épithètes*, Lyon, 1593.

34. *JH III*, p. 282, 235. Voir aussi les pièces, p. 109 et 139.

35. *Id.*, p. 113. Il s'agit de de Thou et de Séguier. Sur ce dernier, cf. p. 252.

36. *Id.*, p. 452, 545.

37. *Id.*, p. 455. Sur la réaction des victimes des pamphlets, cf. p. 57, 89, 238, 474.

38. M. Angenot, *op. cit.*, p. 99 sq.

39. Dans une de ses notes manuscrites, l'Estoile revendique l'exemplarité de Tacite : « *Opus aggredior* (dit Tacite, au commencement de son *Histoire*, livre 1^{er}) *plenum variis casibus, atrox proelii, discors seditionibus, ipsa etiam pace saevum*. C'est le règne de Henri IIIè » (cité par Omont, *art. cit.*, p. 3).

40. Le catalogue des maux est dressé p. 158. Cf. aussi p. 73, 152, 211, 328, 469.

41. Dans *JH III*, voir les exemples, p. 150, 185, 323.

« signe(s) certain(s) d'un grand orage prêt à tomber sur un État » (p. 328), en un siècle qui s'annonce comme « le dernier de tous les précédents » (p. 224). En fin de compte, le pamphlet résulte, en l'exprimant jusqu'à l'absurde, de « la fureur et malice du temps » (p. 622), de la « maladie du siècle, qui est la passion et la médisance »⁴². Montaigne, le « *vade mecum* » (p. 31) de l'Estoile, ne pensait pas autrement, quand il constatait que « l'escrivaillerie semble être quelque symptosme d'un siècle desbordé »⁴³. Car c'est bien un « débordement » (p. 73) que l'on atteint en l'occurrence, une sorte de délire carnavalesque dont tout, du péché des hommes aux dérèglements météorologiques⁴⁴, dit le paradigme de la « folie du monde » (p. 199).

Mais cette vision pessimiste des choses ne fige nullement sur elle-même l'activité du journaliste. Celui-ci cède paradoxalement à la tentation du pamphlet qu'il condamne par ailleurs. Il succombe au jeu — ou au piège — de son propre montage des textes, si bien que, par un mouvement de retour, le pamphlet cité contamine et informe le témoignage personnel de l'Estoile. Rien dès lors ne semble plus contestable que la prétendue thèse de l' « impartialité » du chroniqueur face à la propagande⁴⁵.

Ainsi on observe tout d'abord une mutation dans le comportement de l'Estoile, une sorte d'abréaction, qui transforme le collectionneur discret en propagandiste audacieux, diffusant à son tour, malgré les risques de l'opération⁴⁶, certaines des pièces qu'il vient de ramasser. A peine a-t-il recueilli les *Dix-huit sonnets contre la Ligue* de Rapin qu'il note son activité militante en ces termes : « Je les copiai moi-même le soir dans mon étude [...] et les fis tomber (plus hardiment que prudemment) en beaucoup de bonnes mains »⁴⁷. Et l'on peut se demander si quelques-uns des poèmes anonymes dirigés contre les Ligueurs ou ceux qu'il attribue ironiquement à « un mauvais garçon de politique » (p. 391) ne sont pas de son cru. Quoi qu'il en soit, il demeure que les pamphlets redistribués par l'Estoile s'accordent à ses convictions intimes et lui servent de relais auprès des « hommes de savoir et bons François », en lesquels il se reconnaît idéologiquement⁴⁸.

Plus révélatrice encore de l'attrait du pamphlet sur l'écriture de l'Estoile se présente son appropriation des expressions et des tournures pittoresques qui figurent dans les libelles. Sans doute la critique a-t-elle

42. *Id.*, p. 50. « L'humeur corrompue des hommes de ce siècle » forme une expression habituelle sous la plume de l'Estoile (cf. p. 72, 154, 277).

43. *Essais*, III, chap. 9.

44. Cf. *JH III*, p. 155, 213.

45. P.-F. Geisendorf, « Trois chroniqueurs devant la propagande », *Aspects de la propagande religieuse*, Genève, Droz, 1957, p. 405-408.

46. Des cas de répression sont signalés dans *JH III*, p. 43, 109, 330, 459, 547.

47. *Id.*, p. 622. Sur Rapin, voir *Œuvres*, éd. J. Brunel, Genève, Droz, 1982, t. I, p. 407-441.

48. *JH III*, p. 89 et p. 140, 149.

eu raison de voir dans cette forme d'emprunt une des caractéristiques majeures de la méthode de travail de l'écrivain. A lui seul l'exemple du plagiat du *Miroir des François* soulignerait suffisamment la pertinence du procédé⁴⁹ et nous inclinerait à croire que si pour une bonne part la rédaction du *Journal* repose sur les données directes de l'actualité, elle n'en reste pas moins assujettie à la lecture, souvent différée, des pamphlets. Le pamphlet préexisterait-il quelquefois au *Journal* ?

Toujours est-il que, sous l'influence du libelle, le *Journal* proprement dit de l'Estoile s'enrichit d'une veine polémique, insoupçonnable dans la déclaration inaugurale du narrateur facétieux. Contre toute attente, celui-ci en vient à rivaliser avec les pamphlétaires, voire à les dépasser dans des passages colorés, généralement tenus pour de véritables petits chefs-d'œuvre. Est-il nécessaire de rappeler les fameux portraits des mignons dans leurs « accoutrements efféminés et impudiques »⁵⁰, la peinture des dames lubriques de la Cour (p. 148) ou, au sommet de son art, les tableaux de la Ligue et la peinture humiliante de Catherine de Médicis⁵¹ ?

Mais la grande originalité de l'Estoile consiste à faire en sorte que le contenu pamphlétaire de son *Journal* n'excède jamais certaines limites du dispositif de la « rhétorique » (p. 479) engagée. A cette fin il dédouane autant que possible sa manie coupable par le prétexte ludique de son entreprise, par l'innocence de son « âme [...] non toutefois méchante ni maligne » (p. 31), ou plus simplement par l'interruption brutale de son commentaire : « pour ce que qui n'entend rien à médire ne s'en doit mêler »⁵² ! La règle première qu'il s'impose de suivre à chaque instant est le refus absolu de la médisance, ce ressort essentiel du discours pamphlétaire. Fidèle à sa ligne de conduite, il repousse en lui et flétrit chez autrui toute parole qui « peut toucher l'honneur du roi »⁵³ : formule inlassablement reprise en vertu d'un principe selon lequel il n'existe de « corruption, si grande soit-elle, qui puisse dispenser un chrétien de médire de son prince et de ses supérieurs »⁵⁴. C'est pour cette raison que le *Journal* de l'Estoile se cantonne finalement dans le domaine de la satire des mœurs et des institutions, seule écriture tolérable à ses yeux⁵⁵ et illustrée avec un talent hors pair par des

49. *Id.*, p. 254, 258 et p. 454, un exemple de « filtrage » du pamphlet. Voir aussi R. Trinquet, « La méthode de travail de P. de l'Estoile », *B.H.R.*, XVII (1955), p. 286-291, et P. M. Smith, « Réalisme et pittoresque dans le *Journal* de P. de l'Estoile », *B.H.R.*, XXIX (1967), p. 153-156.

50. *JH III*, p. 122 et 154.

51. *Id.*, p. 55-56, 75, 155, 386.

52. *Id.*, p. 57. Le manuscrit de *JH III* (F. Fr., 6678) est rempli de passages biffés par l'auteur, en raison de leur caractère scandaleux. Mêmes remarques chez I. Armitage, *Fragment des Recueils de P. de l'Estoile*, University of Kansas, 1976, p. 4.

53. *JH III*, p. 78 et 50, 56, 72, 330.

54. *Id.*, p. 282 et 311, 545.

55. Cf. la distinction entre la satire et le pamphlet établie par M. Péronnet, *Cahiers V.-L. Saulnier*, 1, *Le Pamphlet en France au XVI^e siècle*, p. 120-121.

auteurs comme Rapin, Passerat ou Scévoile de Sainte-Marthe qu'il admire sans partage⁵⁶. Reste à savoir si, à l'issue de ces distinctions, on peut encore qualifier de « pamphlet » les œuvres de ces « doctes et gentils esprits » (p. 73), ou s'il faut, pour le rencontrer, se rabattre, bon gré mal gré, sur des piécettes saturées de « toutes les plus atroces injures qu'on se pouvait aviser jusques à en rechercher des mémoires sur les vieux ruffians, maquerelles, garces et harangères du Petit-Pont » (p. 626) ?

En dernière analyse, la réception du pamphlet et les considérations théoriques qui l'accompagnent soulèvent chez l'Estoile, et chez son lecteur, la question du sens de l'œuvre. Constitué d'un tissu de témoignages en prise directe sur le réel, le *Journal* reflète les idéologies les plus opposées⁵⁷ et pose, sous l'apparent désordre de son architecture⁵⁸, l'âpre interrogation sur la « vérité » des innombrables discours qui le traversent. La cacophonie des pamphlets, image sonore de l'ancienne Babel, ne renvoie plus qu'à sa propre inanité. Dans ce vaste champ de contradictions, les signes traditionnels et les repères sécurisants de l'ancien monde se heurtent et se brouillent sous l'effet de leur surabondance même. La polysémie pamphlétaire crée une occlusion de sens : « Il n'y a plus de vérité » (p. 186), conclut l'auteur, saisi de vertige intellectuel devant l'érosion idéologique de son temps.

Sans doute le chroniqueur n'a-t-il pas perçu dans toute son acuité l'enjeu politique inscrit dans le déferlement pamphlétaire qui, selon les historiens, marque le combat de la liberté contre la monarchie, la révolte des sujets contre les tyrans « mangeurs de peuple »⁵⁹. Mais en homme de son époque, sensible aux contradictions inhérentes à son présent, l'Estoile déchiffre avant tout l'événement d'après une autre conception de l'histoire⁶⁰. Pour lui qui aime à « parler sans passion » (p. 55), la fureur pamphlétaire traduit non seulement le triomphe de « l'affection et passion des partis » (p. 488) sur la raison ; elle ne fait pas seulement qu' « aigrir et écorcher l'apostume » au lieu de la « médicamenter » (p. 158) : elle transmet à la postérité la version fallacieuse des « choses répugnantes à la vérité de l'histoire » (p. 330). S'il est vrai qu'à l'issue de sa pesée du pamphlet, ou de son « essai », pour parler comme Montaigne, l'Estoile ne retient que quelques rares exemples de libelles où il y a « beaucoup de choses curieusement recherchées, qui méritent bien d'être recueillies, et quelques traits singuliers qu'on ne peut nier pouvoir servir grandement au corps de l'histoire de notre

56. *JH III*, p. 118, 509, 622 et p. 73, 186, 241, 443.

57. Voir M. Angenot, *op. cit.*, p. 131 et 179 : le « marquage axiologique » du pamphlet et ses « idéologèmes ».

58. Voir M.-M. de La Garanderie, « L'architecture textuelle à la Renaissance », *Études seiziémistes offertes à V.-L. Saulnier*, Genève, Droz, 1980, p. 65-73.

59. A. Lebigre, *La Révolution des curés*, Paris, 1980, p. 68-69.

60. Voir, dans Cl.-G. Dubois, *La conception de l'Histoire en France au XVI^e siècle*, Paris, Nizet, 1977, p. 195-219, les pages consacrées à l'Estoile.

temps »⁶¹, il rejette en revanche tout écrit qui ne vise qu'à tourner, invariablement, l'« histoire » en « fable »⁶².

En définitive, il nous semble que l'interaction du pamphlet et du *Journal* exprime l'effort déployé par l'Estoile pour se situer face au bouleversement politico-religieux de la fin du XVI^e siècle. Pour ce bourgeois lettré, héritier attardé sinon égaré du grand humanisme érasmien⁶³, l'activité pamphlétaire, à l'équivalent des guerres civiles, signifie la négation même de la dignité humaine. Elle explique aussi pour l'essentiel le double mouvement de repli, à la fois physique et intellectuel, du chroniqueur : retraite littéraire studieuse dans le secret de son cabinet ; refuge serein derrière les valeurs traditionnelles de la monarchie et de la religion. L'Estoile donne ici une leçon de conservatisme fondée sur la nostalgie des anciennes institutions du royaume et sur le recours à la Bible pour interpréter la « mascarade » (p. 375) des hommes. De ce point de vue, les nombreuses références à Osée (p. 186), à Jérémie (p. 73) ou à saint Paul (p. 290), qui élucident l'événement à la lumière du divin, disent assez la pensée d'un individu hostile à toute « nouvelleté ».

Mais cette approche peu originale de l'actualité n'exclut aucunement une pragmatique de l'écriture qui tire sa plus grande efficacité de la structure dialogique du recueil. Toute citation est aussi in-citation, et par là même la reproduction du pamphlet sert à faire découvrir « naïvement [son] artifice, imposture et vanité » (p. 143). En dégonflant de la sorte l'objet cité par son commentaire personnel, en démontant ses mécanismes intimes et en signalant ses buts réels, l'Estoile finit par aboutir à une forme d'engagement que l'on retrouvera, toute proportion gardée, chez d'autres écrivains de l'époque.

Considérée de haut et à long terme, l'évolution du pamphlet mène indéniablement à l'ironie voltairennne⁶⁴. Pourtant, sans avancer aussi loin dans le temps, on pourrait poser l'hypothèse selon laquelle le *Journal du Règne de Henri III* constituerait le creuset d'où vont sortir bientôt les deux grands pamphlets qui signeront la réussite du genre au XVI^e siècle. L'un, en rassemblant « en un tout épique ce que le rythme bousculé des événements avait dispersé en mille pièces de circonstance »⁶⁵, donnera *Les Tragiques*. L'autre, en retournant finement contre l'adversaire ses propres armes, produira la *Satyre Ménippée*. Chacune de ces œuvres, virtuellement présente chez l'Estoile⁶⁶, montre à sa

61. *JH III*, p. 50. Même appréciation sur le *De Furoribus Gallicis*, p. 57, et la *Franco-Gallia*, p. 89.

62. H. Omont, *art. cit.*, p. 7 : addition manuscrite de l'Estoile.

63. Cf. M. Chopard, *art. cit.*, p. 223.

64. Cf. H. Carrier, *art. cit.*, *Le Pamphlet en France au XVI^e siècle*, p. 136.

65. J. Pineaux, *op. cit.*, p. 227.

66. Voir G. Schrenck, « D'Aubigné au XVI^e siècle », *Mélanges V.-L. Saulnier* (à paraître chez Droz).

façon que Mars peut habiter sans dommage près des Muses. Mais comme ces œuvres, et avant elles, l'Estoile aura compris, pour l'avoir « essayé » sur ses Registres, que l'écriture, fût-elle d'un pamphlet ou d'un journal, s'institue à la fois comme moyen et comme objet de discours. Montaigne aidant, il abandonne la littérature à l'espace du jeu et au champ de la théorie. Autrement dit, il met l'accent sur ce qui dans l'activité littéraire ne cesse désormais d'interroger, dans sa provocante « modernité »⁶⁷, le sérieux au cœur du dérisoire.

GILBERT SCHRENCK

67. Voir D. Roche, « La poésie est inadmissible », *Tel Quel. Théorie d'ensemble*, Paris, Seuil, 1968, p. 221 sq.

FORMES DE L'ESPRIT PAMPHLÉTAIRE : QUELQUES QUESTIONS AUTOUR DU MANUSCRIT RASSE DES NOEUX

Des Papegots

Je m'esbahy comment ces Papegots
N'entendent mieux leur Papegauderie
Veu que ceux-là que l'on dit Huguenots
Sonnent si bien leur Huguenauderie
Car Papegots sont nais Papegauldaux
Leurs Pères ont comme eux Papegaudé
Mais Huguenots n'ont veu Huguenaudaux
Avoir comme eux jamais Huguenauder.
Et toutesfoys ces grands Papegaudeurs
Combien qu'ils ayent en leur Papegaudaige
Toujours foulé pauvres Huguenaudeurs
N'ont sceu que faire à leur Huguenaudaige
Car maintenant ceux qui huguenaudoyent
Se sont rendus à la Huguenaudiére
Et ont mené ceux qui Papegaudoyent
Huguenauder à la Huguenotière
Or qui vouldra il papegaudera
Mais quant à moy je huguenauderay
Et tant que Dieu m'enhuguenaudera
Pour Papegault ne Papegauderay.

Cette chanson n'est ni une somme théologique ni un sommet de la poésie, mais l'une de ces escarmouches purement verbales, représentatives d'un aspect de la polémique protestante. Ce n'est qu'une sorte de programme-annonce des poèmes que je me propose de présenter.

Les textes auxquels il sera fait appel ici n'ont pas la prétention d'être tous inédits. Ils ne sont pas non plus regroupés autour d'un événement ou d'un personnage particulier, comme, par exemple, les pamphlets de Ronsard. Ce n'est pas leur contenu spécifique qui les rapproche, mais un aspect apparemment circonstanciel, à savoir leur présence dans l'important recueil constitué par un chirurgien protestant, connu sous le nom du collectionneur comme « le manuscrit Rasse des Nœux » (six volumes, B.N. ms. fr. 22 560-22 565). Ce très célèbre manuscrit est aussi connu que sous-exploité, bien que d'assez nombreuses

pièces en aient été publiées au XIX^e siècle et de nos jours : une seule parmi les *Chants historiques français* recueillis par Le Roux de Lincy (1841-1842), la Chanson de Condé « Dieu gard' de mal le petit homme » (on verra que le manuscrit Rasse des Nœux a recueilli peu de chansons) ; mais la matière principale du *Recueil de poésie calviniste* par Tarbé (1860) ; également une bonne part du *Chansonnier huguenot* de Bordier (1870) et, depuis, un certain nombre de textes édités ou réédités par l'abbé Charbonnier dans sa thèse sur *La poésie des guerres de religion* et dans ses *Pamphlets protestants contre Ronsard* (1919-1923), par J. Pineaux qui en mentionne de nombreux dans sa thèse sur *La poésie des protestants de langue française* (1971) et en édite quelques-uns dans son édition de la *Polémique protestante contre Ronsard* (1973) ; sans préjudice des citations données par J. Veyrin-Forrer dans son important article de 1968 sur Rasse des Nœux. Mais le recueil n'a jamais été systématiquement inventorié et n'a jamais fait l'objet d'une étude globale. C'est un très illustre inconnu.

Il n'est nullement question de présenter en une demi-heure même la moindre ébauche d'une étude de ce genre. J'ai choisi, dans le petit océan qu'est ce manuscrit, un échantillonage modeste des pièces qui y figurent, avec le dessein de montrer comment ce recueil, disparate dans son principe, fonctionne lui-même comme un vaste superpamphlet, et les formes que peut y prendre l'esprit pamphlétaire. Pour restreindre et définir quelque peu cette collecte, le choix sera limité à quelques événements et quelques personnages historiques et à quelques satires de caractère moral ou religieux, tous situés entre 1559 et 1562 environ : cette période est marquée par la mort d'Henri II et le début flagrant des guerres de religion ; c'est une période où s'affirment les convictions calvinistes de Rasse des Nœux et où il commence à constituer sa collection de pièces manuscrites. On a donc là la première manifestation d'une activité pamphlétaire et peut-être d'une entreprise de propagande calviniste dans toute sa vivacité et sa fraîcheur. On ne retiendra que les pièces en vers, d'ailleurs l'essentiel du recueil dans ces années, et en langue française, alors au contraire qu'il comporte environ un tiers de pièces latines et quelques italiennes.

Ce recueil ne vient nullement en concurrence avec les recueils factices de pièces imprimées que Rasse des Nœux constitue par ailleurs, conservés actuellement par la Bibliothèque Mazarine ; on ne voit qu'un cas où une pièce imprimée se trouve également recopiée pour le recueil manuscrit.

Que le manuscrit Rasse des Nœux collabore à une entreprise polémique, cela n'est pas très difficile à admettre. Peut-on le considérer comme un pamphlet, ou tout au moins comme une manifestation de l'esprit pamphlétaire ? Cela est moins évident.

Ce manuscrit n'est pas fait pour rester sous le boisseau. Unique et personnel, il relève bien cependant, comme toute « collection », d'une

intention de publicité et de propagande. Autour d'un tel recueil, autour de celui qui le constitue, on doit s'attendre à trouver un foyer de réflexion, un groupe de sympathisants : le manuscrit est lui-même un des lieux actifs de la Réforme. C'est bien ainsi que M^{me} Veyrin-Forrer, à juste titre, considère ce recueil, qui joint à l'intérêt du collectionneur le désir d'informer et de convaincre. L'historicité de cette collection est évidente, ne serait-ce que par l'abondance et la portée des noms propres, véritables signaux poétiques et émotionnels ; c'est un témoignage, une présence dans l'histoire du temps, une intention de garder un monument de mémoire, et une trace rationnalisée d'événements brûlants et peut-être obscurs pour ceux qui les vivent : elle constitue à la fois un reflet de la sensibilité collective et une première version historique et politique prélevée sur la masse confuse du vécu. Pendant neuf ans, avant de commencer son recueil, Rasse des Nœux a utilisé comme livre de raison l'*Ephemeris historica* de Beuther, qui se présentait à la fois comme « un memento historique et un agenda » ; il est significatif qu'il cesse, au moment de la mort de Henri II, de l'annoter, et qu'il commence alors à se procurer les copies manuscrites qui constitueront le recueil : déplacement ou amplification de la même curiosité ou de la même passion.

L'hétérogénéité des auteurs et des formes empêche-t-elle de considérer cette entreprise comme « pamphlétaire » ? Un pamphlet est souvent anonyme ou pseudonyme. Il peut porter la marque incisive d'un auteur ; mais il arrive qu'il soit issu d'un ensemble d'auteurs et reflète la mentalité d'une collectivité, comme la *Satyre Ménippée*. Quant à l'hétérogénéité des formes, on sait qu'elle est presque par définition une revendication de la satire, qui se définit, entre autres, par sa bigarrure ; le pas n'est pas grand à franchir de la satire au pamphlet. Ici encore, on peut penser à la *Satyre Ménippée* ou, beaucoup plus loin dans le temps, aux formes variées qu'emprunte Hugo dans *Châtiments* (on y trouve même une chanson sur un air connu, que nos Huguenots appelleraient un « timbre »).

Dernière remarque : la dimension du pamphlet est variable, mais se cantonne dans le nettement long ou le nettement court. Dans l'ensemble, et surtout à cette première période de constitution du recueil, Rasse des Nœux copie surtout des pièces courtes : nombreux sonnets, épigrammes (deux, quatre ou six vers), formes d'une brièveté incisive. Les pièces les plus longues du recueil se trouvent être les plus brèves de celles publiées par Charbonnier ou par J. Pineaux. Encore la brièveté peut-elle y prendre un autre aspect, comme la « Prosa Nicolai Mallarii... ad ...Petrum Ronsardum » ; ce sont bien trente strophes en latin comique, mais des strophes de six vers heptasyllabes sur le modèle des proses liturgiques comme celle de la Pentecôte (« Veni sancte Spiritus »), isolables les unes des autres, où Ronsard est traité de « sodomite et gomorhéen », de « summus paederastes » et renvoyé à la poésie érotique :

O domine Ronsarde
 O poeta bragarde
 Tibi debet Gallia
 Multo plus quam Marotto
 Et quam Bezae indocto,
 Quando scribis talia.

...

Tracta amatoria
 Et relinque seria,
 Tuum est officium :
 Cupido arridebit
 Venus te commendabit
 Sed caveto praemium.

Inutile de souligner que cette escapade vers le latin, contre ma promesse, dissimule à peine le français.

Pour résumer, on peut dire que *Rasse des Nœux* semble alors privilégier un type de polémique rapide et mordante. Il ne vise pas (ou, si l'on veut, les auteurs qu'il recueille ne visent pas) l'ampleur, mais l'efficacité. Devant l'artillerie lourde des longs pamphlets, par exemple ceux que rassemble J. Pineaux, on a là une stratégie de flèches volantes : guerre d'escarmouches.

Il reste à tenter une description de ces pièces dans leur variété. Leur caractère d'ensemble invite à aller du moins formel au plus formel, puisque c'est dans ce dernier aspect qu'on peut le mieux saisir leur spécificité. Autour de quelques sujets ou thèmes (sans prétendre épuiser le contenu), on verra les tons que réclame tel ou tel type de sujets. L'étude des moyens poétiques, la vision, la métaphorisation, nous mènera à des pièces où les signifiants arrêteront de plus en plus l'attention, sans que jamais soit perdue l'acuité du signifié.

Le ton du poème, notion vague au départ, se laisse percevoir par le lexique, le type des phrases et en partie le choix des mètres. Un premier triage permet d'opposer ton sérieux et ton plaisant. Or, dans ces poèmes du manuscrit *Rasse des Nœux*, le ton sérieux, bien représenté, n'est pas dominant. On y distingue l'indignation, l'invective et l'injure, le ton funèbre, rarement déploratif ; le ton vengeur, le ton héroïque ; un style qui puise expression et images dans l'Écriture et surtout l'Ancien Testament, le « patois de Canaan ». Ces variantes du ton sérieux sont spécialement affectées à un certain nombre de personnages et d'événements. Dans ces années 1559-1563, on trouve fréquemment évoquées les morts d'Henri II, François II, auxquels on associe Antoine de Bourbon, le roi de Navarre. Trois rois tantôt déplorés sur un ton sérieux, en particulier Henri II, et tantôt désignés comme objets d'une vengeance providentielle, punis par où ils avaient péché, non sans quelque artifice :

De la mort d'Henri II, François II et d'Antoine de Bourbon.

Pour perdre les chrestiens trois roys se sont forcés
 Mais on voit leurs conseils sur leur chef renversez.
 Car Henri voulant voir Dubourg réduit en cendre
 Blessé en l'œil s'en va au sépulchre descendre.
 François, qui ne daignoit aux chrestiens audience
 Prester, est mort du mal d'aureille en son enfance.
 Antoine, promettant les chasser hors de Gaulle,
 Par l'épaule, est frappé d'un boulet sur l'espaule.
 Apprenez donc, vous, Roys, que Dieu punit péché
 En cela par quoy l'homme a contre lui péché.

Epitaphe de lui-même (Henri II)

Quiconque sois, vassal qui marches dans ce temple,
 De tout mon règne voy le variable cours,
 Voy comme la Fortune a joué de ses tours
 Dessus moy bien et mal et ma vie contemple.

Ha ! c'est peu d'être grand, j'en sers icy d'exemple,
 D'estre presque adoré par ses royalles Cours.
 C'est peu d'abbayer tant à ces honneurs si courts,
 De manier un sceptre et faire son règne ample.

Cela passe soudain. Durant que j'ai vescu
 On m'a veu par la guerre et vainqueur et vaincu
 Comme Fortune en moy monstroit son inconstance

Mais cuydant par la paix estre au bout de mes maux,
 Du désastre, du sort et de tous mes travaux,
 Moy, mes heurs, mes espoirs sont brisés d'une lance.

L'ensemble de ces poèmes laisse percevoir la variété des positions huguenotes sur le pouvoir royal, souvent critiques mais le plus souvent maintenues dans les bornes du loyalisme. De nombreux avertissements s'adressent à la Reine Mère, pour qu'elle veille sur la jeunesse de Charles IX (thème de Ronsard également). Certains, plus vifs, reprochent au roi sa mollesse :

Au Roy Henri II

Sire, si vous laissez comme Charles désire
 Comme Diane veult, à tous vous gouverner
 Pestrir, mollir, taster, tourner et retourner,
 Sire, vous n'estes plus, vous n'estes plus que cire.

On voit ici le poème aller vers le jeu verbal, la pointe. Il est suivi d'un huitain, *De luy-mesme*, qui repose sur une devinette :

Henry, ja roy sacré et couronné,
 Interrogeoit un devineur pour quoy

Jadis avoit son jugement donné
 Qu'après son Père oncques ne seroit royst.
 Si luy respond, c'est, Sire, par ma foy,
 Parce qu'un Roy, regit tout et modere
 Mais vous, chétif, ainsi que je vous voy,
 Estes régi par compère et commère.

On peut sentir, dans ces textes, que la polémique tend déjà à aller vers le ton plaisant, voire le jeu de mots. Mais il se fait plus violent, entièrement sérieux, sans la moindre nuance plaisante, lorsqu'il s'agit des Guise, le duc François et le Cardinal de Lorraine, famille exécrée des Huguenots à travers plusieurs générations (puisque le drame du duc François et du cardinal Charles se reproduira à la fin du siècle) : famille qui fut la vraie bête noire des protestants.

Ces personnages permettent d'aller plus loin dans la mise en œuvre poétique, car à travers eux apparaissent une vision et un appareil métaphorique qui les signalent et les spécifient. C'est sur eux principalement que l'on fixe le reproche de tyrannie, que l'on n'ose habituellement adresser au pouvoir royal. L'idée abstraite de tyrannie, du côté du politique, permet de poser souterrainement la question brûlante du tyrannicide ; du côté de la représentation poétique, elle appelle une matérialisation : les visions sanglantes où parfois viennent se confondre des pompes cardinalices (des épigraphes latines non citées ici évoquent le vêtement des cardinaux teints du sang du peuple), le costume solennel emblématique d'hypocrisie et surtout de nombreuses métaphores animales, la première, fondamentale, étant celle du Tigre, vite vulgarisée par l'épître « au Tigre de France ». Mais au delà du Tigre, métaphore noble, se développe tout un riche bestiaire qui permet d'associer dans le même poème le ton de l'invective et tout un chatoiement de l'horrible.

(Invectives)

AU CARDINAL

Faulse vipere, Aspic pernicieux,
 Qui en ayant au Diable ton service
 Du tout voué, n'as rien que l'avarice,
 Loup enraigé, Renard ambitieux,
 Bouc, mais de tous le plus incestueux,
 Moqueur de Dieu, magazin de malice,
 Où sa derniere espreuve fait le vice,
 Tygre affamé du sang des vertueux,
 Monstre hydeux, infect, insatiable,
 Sans foy, sans loy, sans honte, abominable,
 Fleau des Chrestiens, contraire à verité,
 Qu'attends-tu plus ? Ne voys-tu la tempête,
 Qui ja desja foudroye sur ta teste,
 Et contre toy Dieu tres-fort irrité ?

DE LUY ENCORE

Au renard, qui avoit d'une crosse tortue
 Regy jusques icy le beau sceptre royal
 Ores s'en va quinault et loing du sang lilia
 Ensanglanté les bords de sa mittre pointue.
 Au Renard, au Renard, la France est devestue
 A sa confusion d'un indicible mal
 D'un sanguinaire front, d'un fieleux realgal
 Qui, helas, pauvrement les bons innocens tue.
 Au Renard, sa fureur fait qu'ores s'humilie
 Comme au vent Aquilon le sion qui se plie
 Despouillé justement de son superbe titre.
 Le Roi qui fait les Roys a bien peu ce prevoire
 Qu'il se vouloit guinder plus hault que le debvoire,
 Au Renard, qu'il est laid souz sa capharde mitre.

Les Guise ne sont pas seuls l'objet de cette animalisation. Selon une tradition satirique habituelle, les gens d'Église sont de « gros veaux » ou « un tas de veaux » ou de « rouges museaux », mais on peut aussi aller plus gravement dans l'injure animale :

(adaptation d'un quatrain latin) :

A Henry le peuple pardonne
 Anne il maudit qui tout rançonne
 Diane il hait la jument grise
 Et plus fort la maison de Guyse.
 Le peuple estant en espérance
 Est hors d'espoir loing d'asseurance
 Puys qu'une femme et jeune prestre
 Tiennent en main le royal sceptre.

Si les grands personnages de la scène du monde appellent plutôt ce ton sévère, indigné, violent, le ton plaisant s'attache à de menus événements, des épisodes de la vie cléricale, des décrets. Ici s'introduisent plus volontiers la plaisanterie, le jeu de mots.

Avant de regarder vers le feu d'artifice verbal qui éclate autour de cette polémique, il faut attirer l'attention sur la forme poétique, l'intention poétique elle-même. Ces vers ne sont pas tous bien rimés, et il est même rare qu'ils s'élèvent à la très grande poésie. Cependant — et ce parti répond aussi bien à l'intention du collecteur qu'à celle des auteurs collectés — le choix du poème est tout à fait prémedité ; il répond à la volonté d'une expression à la fois intense, concentrée, mémorisable. Intense : on peut le soutenir en raison des formes brèves nombreuses dans ce recueil. L'analyse des mètres et des formes strophiques se révèle

riche et variée. J. Pineaux en a fait le tableau dans sa thèse sur *La poésie des protestants de langue française* ; dans la seule section des poèmes contre les Guise, le tableau est riche et abondant. De façon plus générale, on peut faire quelques remarques qui vont dans le sens d'une adaptation étroite du mètre à l'esprit du poème. L'alexandrin est réservé au ton élevé, aux grands sujets : épithèses, déplorations, invectives. Le vers le plus utilisé, le décasyllabe, est déjà un peu démodé en 1560, mais il était le vers habituel jusqu'à là, héritage de l'ancienne poésie. D'assez nombreuses formes sont empruntées à la Grande Rhétorique. Les vers de huit, voire de six, sont employés à des pièces alertes, malicieuses souvent, voire inconvenantes (ce recueil en comporte aussi !) :

Un gris Caffart un jour preschoit
 La Passion devant des femmes
 Dont chacune d'elles esmouvoit
 A compassion et à larmes
 Et qu'est-ce là dit-il mes Dames,
 Vous en pleurez je le voy bien
 Appaisez-vous, soyez plus fermes
 Car peut-être n'en est-il rien.

Et cet autre qui se gausse du culte des Saints (vers de 6) :

Christophle porte Dieu
 Dieu tient en main le monde
 Dy moy donc en quel lieu
 Christophle ses pieds fonde.

On peut signaler à cette occasion que quelques pièces érotiques, voire franchement obscènes, semblent sans rapport avec la polémique religieuse. Mais bien vite, parmi les pièces voisines, une pièce anti-mondiale et obscène elle aussi vient rectifier la direction.

Le vers de huit se retrouve dans les chansons et les formes apparentées aux chansons. Rasse des Nœux en a peu recueilli, ce qui me pose un problème que je ne sais résoudre. Peut-être la grande diffusion des chansons par feuillets imprimés rendait-elle moins nécessaire sa collecte ? Dans cette partie du recueil une seule est copiée comme telle avec la mention « aux chansons » dans la marge. C'est la « Chanson du petit homme », qui était le prince de Condé, héros-David vainqueur du Goliath catholique :

Le petit homme a si bien fait
 Qu'à la parfin il a deffait
 Les abuz du pape de Romme.
 Dieu gard' de mal le petit homme.

Quatorze couplets se répètent, amenant à la rime « pape de Rome » ou « Rome » et « le petit homme ». Le quinzième et dernier varie :

Dieu soit loué qui des hauts Cieux
Nous donne ce bien précieux
Remercié soit de tout homme
Detestant le pape de Rome.

D'autres textes se présentent comme des chansons à refrains strophiques, sans cependant être spécifiés comme telles. Ainsi le paradoxe du Karolus, équivoque plaisante sur cette monnaie dont le nom évoque celui de Charles, cardinal de Lorraine :

Amy ne trouve point estrange
Si quand tu vas au pont au Change
Pour sens, ducats ou saluts
On te présente un Karolus
Le riche à force de ducats
Ne fera pas si bien son cas
Que feront pauvres truppelus
S'ils fournissent d'un Carolus.

Ronsard n'estime que billon
Son Cardinal de Chatillon
Et le laissa prenant sans plus
Pour change un rouge Carolus.

O combien sera grande joie
Ne voir plus de faulse monnoie
Heureux quand on ne verra plus
En France un rouge Carolus.

(Cette chanson compte 25 couplets).

Le mètre octosyllabe se prête particulièrement à l'entrain de ce type de poème-chanson, puisqu'on le retrouve encore dans un texte fondé sur le refrain varié sous les noms de « quatre tyrans Gaullois », « Les trois rois Henry, François, Antoine, et le duc de Guise » ; chaque vers initial est une variation sur :

Henry François Guyse et Antoine...
François, Guyse, Antoine, Henry etc.

Ces vers sont bien perçus comme des refrains et un autre texte qui a un refrain — « possible en fera on autant » — indique qu'il peut être dit

Et comment en fait-on autant ?

ou :

Dieu veuille qu'on n'en face autant.

Je conclurai ce bref regard sur les formes techniques de la poésie en mentionnant trois faits qui témoignent de l'attention de Rasse des Nœux (et peut-être de ses auteurs) pour ces questions de formes. Ils cherchent très souvent à réunir des poèmes qui connaissent plusieurs versions : par exemple un poème latin, une traduction en français et une deuxième adaptation de cette traduction. Son goût de la forme est tel qu'il n'hésite pas à accueillir des versions catholiques des événements, objets de polémiques. C'est presque indispensable quand il s'agit de répliques vers à vers, ou par reproduction d'un schéma syntaxique et rythmique : il cite le sonnet de Du Bellay « Je les ai veus, Bizet » pour introduire la réponse protestante « Que songeois-tu, Bellay » ; encore y ajoute-t-il une réplique de Du Bellay, à mon avis la meilleure (publiée seulement en 1568). Mais il peut mentionner une pièce catholique simplement parce que, en rapport avec le sujet qu'on traite, elle est d'un ton qui lui paraît digne du recueil ; ainsi d'une prosopopée du Duc de Guise de 32 vers, de ton héroïque¹ :

A moi qui ai conduit en France tant d'armées,
Issu de ces vieux Roys des terres Idumées,

...

Ne dressez un tombeau par artifice humain
Et tant de marbre dur ne polissez en vain.

(Ici se développe le thème : seuls les lieux et les murailles me sont un digne tombeau).

...

Car un petit tombeau n'est pas digne d'avoir
Celluy qui l'Univers remplit de son pouvoir.

Aucune parodie ironique n'est donnée de ce texte.

Enfin il faut signaler le cas intéressant où Rasse des Nœux a recueilli une première version en décasyllabes d'un poème sur Vassy, puis ultérieurement une version en alexandrins, visiblement refaite et d'ailleurs bien moins bonne, délayée à l'aide d'adjectifs bouche-trous. Mais la curiosité du collectionneur ici rejoint l'attention portée aux formes :

(Sonnet du duc de Guyse)

Ce grand Tyran qui jadis exercea
Sa cruauté et barbare entreprise

1. Il s'agit de la « Prosopopée de feu François de Lorraine, Duc de Guise » de Ronsard, éd. H. Laumonier, t. XII, p. 299.

Ce grand Bourreau qui du Seigneur l'Église
Pourchasse à mort depuis vingt ans en ça.

Ce furieux Tyran enragé forcea
Une maison a Vassy par surprise
Ou tout ravit comme en ville conquise
Et le troupeau du Seigneur renversa

Ce grand boucher fit apparoir ses forces
En esgorgeant enfans et femmes grosses
Et non content d'avoir fait ce beau coup

Il se promet que par toute la France
Ainsi fera, mais Dieu par sa puissance
L'abismera aux enfers tout à coup.

Voici un exemple de la version en alexandrins :

Ce grand tyran Guysard qui jadis exercea
Sa brute cruauté et barbare entreprise
...
Ce tigre furieux enragé il forcea
Une pauvre maison a Vassy par surprise...

On aborde enfin, avec les pièces suivantes, celles qui peuvent paraître les plus fabriquées, les plus artificielles, dont j'aimerais faire percevoir à la fois l'allégresse féroce, la passion, l'efficacité profonde, ainsi qu'une intense délectation du jeu verbal. Ce sont les innombrables formes, dont certaines sont héritières de la Grande Rhétorique, où n'est apparemment mise en jeu qu'une sorte de virtuosité à jongler avec graphèmes, phonèmes et lexèmes. Il s'agit de genres bien déterminés et codifiés, aux exigences rigoureuses : énigmes, inscriptions, anagrammes, acrostiches, poèmes en échos, poèmes à rimes brisées, poèmes en vers rapportés. Pour prendre un exemple, le poème à rimes brisées offre deux sens différents selon qu'on lit les premiers hémistiches seulement ou les vers entiers :

De l'alliance faite entre le Roy Henry et le Cardinal
(en vers à rime brisée)

Par l'Alliance	et Amour eternelle
du Cardinal	faite avecques le Roy
On voit tout mal	ne trouver plus de quoy
Battre la France	et sa fleur immortelle
Qui Dieu déprise	il sent sa main cruelle
Luy jusqu'au bout	ayme et soustient la foy
Qui pille tout	et veut vivre sans loy
Son frere Guyse	afflige de bon zele
Ces deux fort bien	ayant un cœur uny

Gardent que rien	demeurant impuny
Ne leur eschappe	ô tresheureuse France
Car l'un de soy	congoissant combien craint
Veut estre Roy	sa justice il advance
Et l'autre Pape	imité tant est saint.

Il est facile de percevoir que le double sens est chargé de sens ; et l'intention polémique y est imparable. L'anagramme aussi peut se retrancher derrière l'innocence des jeux du hasard. La nouvelle disposition qu'on adopte n'en est pas moins intentionnelle et recèle parfois tout un imaginaire imprévu : bestialité, sang, or, rapt... En voici quelques uns, dont tous ne sont pas vindicatifs.

Charles de Lorraine
 Il cherra l'asne dore.
 Charles de la ruine.
 Hardi larron se cela.
 Renard lasche le Roi.

Anagramme de sa devise (lierre sur pyramide)
 Testante virebo
 Sire vaten botté
 Cadente peribo
 Robin pète de ça.

François de Lorraine
 Or de France iras loin.
 Fin larron es de ce roy.
 Larron farcy de noise.

Catherine de Médicis
 Dame icy est en crédit

Charles de Valois
 (il a) chassé la dure loy
 (ou) chassa leur idole.

LORRAINS

Si voulez de vostre renom
 Tost avoir certaines nouvelles,
 Otez un I de votre nom
 Et transposez les deux voyelles.

Ces jeux futiles sont irritants pour l'adversaire. Ils font surgir de façon incongrue comme un esprit d'enfance, dans ce qu'il a de plus subversif : celui qui révèle le caché, le corps ou la honte, qui révèle que le roi est nu. Pour conclure et montrer la force subversive de ces jeux,

je m'arrêterai un instant devant une étrange résurgence de l'esprit polémique : le *Recueil de poésies calvinistes* de Tarbé en 1866. Son mérite est d'avoir, l'un des premiers, collecté et publié ces pièces. Mais, monarchiste et catholique (c'est son droit le plus strict), il ne peut s'empêcher de baliser tout son parcours de notes précautionneuses, dénonçant, à tort ou à raison selon les cas, la véracité des faits célébrés ou dénoncés, et surtout ne cessant de s'apitoyer sur le caractère puéril et, selon lui, littérairement nul de cette poésie. On ne saurait mieux dire quelle force de vie et de protestation contiennent ces textes, et plus encore leur recueil.

FRANÇOISE CHARPENTIER

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES ET ARTICLES CITÉS

- A. J. V. LE ROUX DE LINCY, *Recueil de chants historiques français*, 2^e série, XVI^e siècle, Paris, 1842.
- P. TARBÉ, *Recueil de Poésies calvinistes*, Reims, 1866.
- H. L. BORDIER, *Le chansonnier huguenot du XVI^e siècle*, Paris, 1870.
- Jeanne VEYRIN-FORRER, « Un collectionneur peu connu : Rasse des Nœux, chirurgien parisien », *Studia bibliographica in honorem Hermann de La Fontaine-Kerwey*, Amsterdam, 1968.
- Jacques PINEAUX, *La poésie des protestants de langue française...*, Paris, 1971.
- Jacques PINEAUX, *La polémique protestante contre Ronsard*, 2 vol., Paris, 1973.

PRÉLUDE AUX *PROVINCIALES* : LE PROCÉDÉ DU JÉSUITE DE COMÉDIE DANS *LE CATÉCHISME DES JÉSUITES*

Sur Étienne Pasquier et sur son œuvre, surtout sur son œuvre d'historien, ont récemment paru plusieurs études d'ensemble¹. Mais ces études générales, qui toutes signalent l'opposition militante de l'auteur aux jésuites, insistent peu sur le pamphlet qui va nous retenir. *Le Catéchisme des jésuites* n'a, du reste, fait l'objet d'aucune monographie, et n'a pas été examiné sur le plan littéraire. Nous disposons maintenant d'une édition sérieuse², munie d'un index et solidement annotée en matière historique. Mais cette édition ne nous éclaire pas sur la valeur de l'œuvre. Sa démarche, son ton, son lexique ne sont pas commentés. Il faudrait s'intéresser à tous ces sujets, et je n'en propose ici qu'une approche très partielle. L'année même où paraissent deux livres importants sur le style et le ton des *Provinciales*³, il m'a paru utile, pour l'histoire littéraire du genre polémique, d'interroger Étienne Pasquier sur certains de ses procédés de fabrication. Parmi ces procédés : la mise en scène d'un Jésuite de fantaisie. Après une présentation générale du pamphlet, j'étudierai deux chapitres significatifs.

Le Catéchisme des jésuites n'est pas une œuvre épistolaire. Mais il n'est pas davantage un catéchisme au sens technique du mot, même si

1. Sur l'œuvre de l'historien, on connaît les ouvrages classiques (1970) de G. Huppert et D. Kelley. Sur le personnage et son temps, Clark Keating, *Étienne Pasquier*, Boston, Twayne, 1972, et surtout Dorothy Thickett, *Etienne Pasquier (1529-1615). The versatile barrister of xvith Century France*, Londres, Regency Press, 1979. L'œuvre remarquable de D. Thickett sur notre auteur est cataloguée dans l'éd. Sutto (voir note 2), p. 14, n. 26. Sur les dernières années de Pasquier, voir la publication de son testament : « Quelques pièces exceptionnelles découvertes au Minutier Central des notaires de Paris », *R.H.L.F.*, 1979, p. 740-744, par M. Jurgens et J. Mesnard.

2. Étienne Pasquier, *Le Catéchisme des jésuites*, Édition critique par Claude Sutto, Sherbrooke, Éd. de l'Université, 1982 (Publications du Centre d'études de la Renaissance, n° 9). Mes références aux chapitres (chiffres romains) et aux pages (chiffres arabes) renvoient à cette édition.

3. Roger Duchêne, *L'imposture littéraire dans les Provinciales de Pascal*, Aix-en-Provence, Publ. de l'Université de Provence, 1984 ; Gérard Ferreyrolles, *Blaise Pascal : les Provinciales*, coll. « Études littéraires », Paris, P.U.F., 1984.

l'on a pu dire : « il y avait du catéchisme dans l'air »⁴, à propos de la publication, dans ces années-charnières qui vont de 1594 à 1604, de pamphlets antiligueurs et anticléricaux. Le titre pourrait donc nous tromper : en réalité, notre pamphlet affecte la forme d'une narration complexe, et sa matière se répartit en trois « livres ». Le premier traite de la fondation de la Compagnie de Jésus et de son établissement en France, le second de ses prétentions à l'enseignement public et des voeux prononcés par ses membres, le troisième de son attitude politique. On dirait le plan d'un traité didactique, et ce plan serait, pour la chronologie de l'affaire, assez cohérent, puisqu'il va des origines (relative-ment) anciennes aux conséquences actuelles, au brûlant problème du régicide.

Mais Pasquier s'est défié du didactisme. Peut-être ébloui par les succès de ses amis, les auteurs de la *Satyre ménippée*, confiant, à juste titre, dans la virtuosité de sa propre plume, il a multiplié les tentatives de mise en scène, les traces d'oralité, les amorces de dialogues, et même les sauts d'un sujet à l'autre. Faut-il alors, comme jadis Lenient, se laisser indisposer par « le caractère frêle et indécis de la composition »⁵ ? Je ne le crois pas. Dans un certain sens, *Le Catéchisme des jésuites* peut sans doute passer pour un recueil de pamphlets plutôt que pour un pamphlet unique. Mais, puisque, comme on l'a vu ici⁶, au XVI^e siècle, la longueur d'un texte n'est pas un motif pour lui refuser l'appellation de pamphlet, j'étudierai cette œuvre dans son ensemble. Dans son caprice et dans son décousu, elle répond d'abord à une esthétique de la diversité⁷.

Cette esthétique s'adapte heureusement à son sujet particulier. En s'attaquant aux jésuites, Pasquier s'engage en un combat douteux, contre des adversaires insaisissables⁸. Pour mieux attraper ces « Chaméléons » (III, xxvi), il est logique de faire flèche de tout bois. Le lecteur se trouve (Lenient) devant une « compilation », « une mosaïque de citations ». Mais c'est trop peu dire. Le récit qui lui est fait collectionne les

4. *Aspects de la propagande religieuse* (études publiées avec une préface de H. Meylan), Genève, Droz, 1957, p. 371. Voir, p. 361-372, l'article d'Alain Dufour sur *Le Catéchisme du Docteur Pantalon et de Zani, son disciple* (1594).

5. C. Lenient, *La satire en France... au XVI^e siècle*, Paris, 1866, p. 494.

6. *Le Pamphlet en France au XVI^e siècle* (Cahiers V. L. Saulnier, n° 1), 1983, p. 59-60, 103, n. 1, etc.

7. *Ibid.*, p. 131 : Hubert Carrier souligne les avantages de la bigarrure dans le pamphlet long. Sur la bigarrure et la diversité, voir la thèse de Jean Céard, et Terence Cave, *The cornucopian text*, Oxford, Clarendon, 1979. Au XVII^e siècle, cette esthétique poursuit une carrière vigoureuse : voir Jean Jehasse, *Guez de Balzac et le génie romain*, Publ. de l'Université de Saint-Étienne, 1977, et des articles de divers auteurs in : *Critique et création littéraires en France au XVII^e siècle*, éd. Marc Fumaroli, Paris, Éd. du C.N.R.S., 1977.

8. De plus, le camp gallican est lui-même divisé. Pasquier en est conscient (III, xxi : *De la division qui semble estre entre les Parlemens de la France sur le fait des Jesuites, et dont elle peut proceder*).

extraits : extraits de procédures, d'arrêts, de plaidoyers, de bulles, de controverses, de constitutions⁹. Ainsi la documentation abonde, les preuves surabondent. Et cependant ce n'est pas cette érudition qui frappe le plus. Pasquier insère aussi dans son développement des narrations historiques (III, iii : *De l'assassinat que Guillaume Parri Anglois, poussé par les Jesuites, voulut exécuter contre Elizabeth Roine d'Angleterre en l'an 1584*), des anecdotes significatives (« Il y avoit aux confins d'Espagne... »¹⁰), des poèmes satiriques (Turnèbe, *Sur la libéralité des Jesuites*, p. 257), et même des éléments romanesques qui s'appuient directement sur l'exemple de Rabelais¹¹. A l'esprit d'autorité l'écrivain a voulu joindre l'esprit d'agrément.

De ce penchant de Pasquier pour le mélange, pour la *satura*¹², d'autres témoignages seront apportés plus loin. En rhétoricien averti, notre auteur n'ignorait pas que la conquête d'un public passait par la variété des tons. Il réserve donc plusieurs pages aux artifices de l'éloquence, et sollicite tantôt le style moyen (c'est le cas d'un « Songe »¹³, I, xv, où se joue une espèce de « dialogue des morts » entre Gerson et Aquaviva), tantôt le style sublime¹⁴. Nous entendrons donc parler, en pendant au pape Paul III, que Pasquier (I, xiii)¹⁵ mobilise hardiment pour sa cause, la douleur d'un père auquel les jésuites ont enlevé son fils (II, viii). Voici la péroration de cette prosopopée :

Je ne demande point vengeance de ton forfait (pipeur detestable) aux juges du monde : Le grand Juge des Juges m'en vengera : mais ce sera quand apres avoir chastié le Magistrat, ou de sa crainte, ou de sa longue connivence, il te jettera puis apres au feu, comme le pere fait des verges, quand il en a chastié ses enfans (p. 271).

9. Souvent dans les deux langues : I, iii : *Censure de la Secte des Jesuites par la faculté de Théologie de Paris en l'an 1554*, p. 137 s. ; I, v : *Decret de l'Église Gallicane contre les Jesuites en l'assemblée tenue à Poissy en l'an 1561*, p. 145 s. ; *Arrêt du Parlement de Paris contre les Jesuites en l'an 1594...*, p. 384 s. Citations d'Abelard et de saint Bernard, dans II, vii, p. 260 s. Citations des Constitutions des jésuites, *passim*, et des bulles, particulièrement de Paul III : p. 154, 358, etc. (voir l'index de Sutto). Naturellement, nombreuses citations de l'Écriture et des Pères.

10. Par exemple, III, x : *Acte memorable d'Ignace, sur lequel les Jesuites ont apri de tuer, ou faire tuer ceux qui n'adherent à leurs opinions*, p. 350 s. Voir aussi p. 248 : « Je vous raconteray une histoire... ».

11. Le *Quart Livre* du « Lucian de nostre siecle » (p. 151) est mentionné avec faveur. Voir surtout l'allusion à Picrochole, p. 299-300 : « Il semble que ce sage-fol Rabelais eust voulu deslors figurer en la personne Picrochole les victoires imaginaires de nos Jesuites... ».

12. Sur la *satura*, voir les ouvrages cités note 7, et Jean Jehasse, *La Renaissance de la Critique*, Publ. de l'Université de Saint-Étienne, 1976, p. 85-86, 364-365, 402-403, ainsi que sa notice sur la *Satyra menippaea*, de Lipse, *ibid.*, p. 252-253.

13. En se recommandant de Guillaume de Lorris : p. 205. Du *Roman de la Rose*, Pasquier, p. 207, extrait et traduit le portrait de Papelardie.

14. Il faudrait ajouter un étonnant exemple de style parodique : l'Arrêt de Pasquier. Mais ce chapitre III, xx, appelle une étude particulière.

15. Titre : *Qu'il y a grande apparence de soustenir que l'approbation qui fut faite par Paule III. de la Secte des Jesuites est nulle*.

Comme d'autres pamphlétaires¹⁶, mais avec sur eux l'avantage d'une certaine pratique, Pasquier a jugé que la meilleure manière d'accorder ces différents tons était l'emploi du dialogue. Il adopte alors toutes les traditions de ce genre « Platonique » (p. 125), en reprenant, par exemple, un trait de mise en scène que, dans le feu des controverses politiques et religieuses, ses contemporains risquaient d'oublier : le choix d'un *locus amoenus*¹⁷.

Nous sommes ainsi conviés, par le hasard d'une étape de voyage (p. 123), dans l' « agreable deduit » d'une maison de campagne, qu'entoure un parc (p. 312 : « Car la maison de nostre hoste estoit ainsi diversifiée »). Les voyageurs, heureux de cette halte dans leur longue chevauchée, sont de bonne compagnie, et s'entretiennent soit à table (p. 123), soit autour d'un tapis vert (p. 221), soit en se promenant (p. 312, 318). Le cadre est flatteur : il devrait aider, pourrait-on croire, la conversation à être détendue, l'échange des propos à se faire « naturel » (pour user d'un terme qu'affectionnera, plus tard, la critique du XVII^e siècle). Mais ce n'est pas ce que l'on constate. La tradition cicéronienne de l'élégance doit composer, dans *Le Catéchisme des jésuites*, avec un certain pédantisme, qui parvient à s'exprimer, malgré la forme de dialogue.

Ce n'est pas que les « devisants » manquent de vraisemblance. Pasquier a évité l'écueil des allégories, des prête-noms ou de l'onomastique de complaisance. Ses personnages, qui respectent les règles d'un réalisme élémentaire, sont des types sociaux, que désigne leur fonction. Ils sont au nombre de trois : le Gentilhomme est affable et hospitalier ; le Jésuite, qui se déplace en habit civil, est, nous dit-on, « mettable » (p. 123), et il se conduit « liberalement » (p. 125). Quant à l'Avocat, il est, comme on s'y attendait, érudit et procédurier, mais il est aussi fort capable de bons mots. Un quatrième rôle s'ajoute à ces trois-là : celui du narrateur ; le texte l'appelle « Je ». Voilà donc un personnel point trop nombreux, aux caractères bien tranchés, entre lesquels les tours de parole devraient se répartir harmonieusement. Or ce n'est pas ce qui se produit. La figure de l'Avocat écrase toutes les autres ; ses interventions sont interminables¹⁸ : il occupe, à lui seul, les trois quarts du livre. Le Gentilhomme-arbitre semble n'être là que pour présider ses conférences, lesquelles procèdent par objections et réponses et relèvent

16. Particulièrement le *Miroir des François*, le *Réveille-matin*, etc. : Nicole Cazauran, article dans le recueil cité note 6, et autres articles indiqués *ibid.*, p. 141.

17. Bernard Bray, « Le dialogue comme forme littéraire au XVII^e siècle », *C.A.I.E.F.*, 24, 1972, p. 9-30. Voir les colloques *Le dialogue au temps de la Renaissance* (1983-1984) organisés par M.-T. Jones-Davies à Paris-Sorbonne (actes à paraître chez Touzot).

18. Elles sont d'ailleurs signalées par les présentatifs appropriés : « Voyons le donc-ques maintenant entrer sur le théâtre pour jouer son personnage » (p. 221) et « Voila Messieurs, ce que javois a vous discourir cette matinee » (p. 311).

le plus souvent du style argumentatif¹⁹. Qui pis est, les circonstances de la publication entraînent un risque constant de confusion entre l'Avocat et le « Je ». Le lecteur, qui s'attache, malgré ces défauts, aux autres personnages, aurait souvent envie de se débarrasser de l'encombrante présence de l'Avocat, d'entendre plus souvent la voix du narrateur et celle des autres interlocuteurs. Telles sont les limites, chez Pasquier, de l'art du dialogue.

Pascal donc, quand il a lu *Le Catéchisme des jésuites*, a pu nourrir envers son auteur le même complexe de supériorité qu'il éprouvait envers Montaigne. La suite de cette étude montrera, pourtant, que le pamphlétaire de 1657 aurait eu tort de trop hausser le col²⁰. Son devancier pouvait lui offrir des trouvailles et des tours susceptibles d'être bien reçus dans la perspective d'une esthétique nouvelle.

Pour le suggérer, je me bornerai désormais aux seuls passages que rehausse la présence du Jésuite. Deux chapitres retiendront l'attention : le dix-neuvième et dernier du livre II, le second du livre I^{er}.

Le chapitre II, xix, est intitulé *De la sagesse d'Ignace et sottie des nouveaux Jesuites. Pourparler d'entre le Jesuite et l'autheur des presans discours*. Le Jésuite y retrouve l'occasion de s'exprimer à loisir, après les très longs exposés, très variés de style mais toujours très hostiles à son Ordre, de l'Avocat. Loin du reste des devisants, c'est le moment du recueillement, du dépouillement, de la sincérité. Le narrateur en persuade²¹ le Jésuite qui, mis en confiance, passe aux aveux :

L'Advocat a tort, mais non si grand que l'on voudroit dire. S'il a dit mal de nostre Compagnie, nous en sommes cause (p. 312).

On comprend alors le geste de celui qui se désigne par « Je », et son commentaire :

Et quant à moi je m'accostay du Jesuite, que je trouvois de bonne paste, et apres avoir fait quelques tours ensemble, je lui di : quel juge-
ment faites vous de nostre Advocat ; Car il me semble que combien qu'il ait tenu quelques propos fort apropos, si s'est il trop licencieuse-
ment desbordé encontre les vostres (*ibid.*).

19. Titre de II, i : *Que nostre Eglise Gallicane et la Secte des Jesuites sont incompatibles*. Cette forme de titre prédomine dans le livre II.

20. Par ce rapprochement, purement littéraire, je n'entends pas mêler les sujets traités dans les deux œuvres. On sait que Pascal fait silence sur le régicide et qu'il n'aborde qu'indirectement les problèmes de discipline ecclésiastique, de droit à l'enseignement, etc. A l'inverse, Pasquier n'envisage que par allusion les problèmes de la morale chrétienne et ceux, purement théologiques, de la grâce.

21. Il emploie la métaphore du vêtement dépouillé, signe de candeur, et le *topos* du voyage, signe de l'activité de l'esprit (p. 312) : encore le thème de la diversité.

« Que je trouvois de bonne paste » : Pascal sera moins franc pour qualifier son propre Jésuite !

Effectivement, notre Jésuite avait besoin d'être rassuré. Pendant des heures d'horloge, l'Avocat venait de se conduire en procureur, voire en prophète. Se prenant pour Cneus Flavius (p. 136), ce héros romain qui dévoila au peuple les secrets honteux des pontifes, il s'est donné pour mission de « crever les yeux des corbeaux », c'est-à-dire de « découvrir par parcelles, la Doctrine que les Jesuites nous ont par cy devant vendue au poids de l'or » (*ibid.*). Ce démystificateur joue tantôt du sarcasme et tantôt de l'indignation (deux formes de véhémence dont Montalte usera, dans un contexte très différent). Même lorsqu'il bouffonne, il est violent. Une dizaine de fois ²², le Jésuite du dialogue avait tenté de lui donner la réplique, non sans se servir, le cas échéant, de l'arme de l'ironie ²³. Mais de ces objections passagères l'Avocat n'avait, chaque fois, fait qu'une bouchée. C'est bien ce qu'il dit, lorsque son adversaire tente de défendre devant lui le vœu spécial (et si contesté) d'obéissance (« Obeissance aveuglee ») au pape. L'Avocat lui cloue le bec au moyen d'une métaphore presque alimentaire :

Vray qu'avez eu quelque pitié de moi, voulant par ce petit entremets que je reprisse aucunement mon halene [...] Car vous autres Messieurs ne manquez jamais deschappatoires pour couvrir votre pudeur (p. 308).

Et le Jésuite de se taire à nouveau, devant une avalanche de citations tirées des livres de ses confrères.

Précisément, l'Avocat est un virtuose de l'emploi des citations. Chez les jésuites, il les emprunte soit à des contemporains immédiats (le P. Richeome, sous ses déguisements de « Montaignes », de « de La Fon », etc.), soit à des auteurs déjà classiques, comme les biographes d'Ignace et de François-Xavier ²⁴. Bien entendu, celles qu'il épingle sont les plus compromettantes. Elles permettent de dénoncer aisément une Compagnie dont les membres (d'ailleurs pris dans les filets d'une responsabilité collective — un argument dont les *Provinciales* feront grand cas ²⁵) se reconnaissent eux-mêmes comme des novateurs, des machiavélistes ou des régicides, ou se contredisent entre eux, tout en niant

22. Répliques très brèves (p. 148, 231-232, 245-246, 308) ou allant jusqu'à la demie-page (p. 179, 232, 351, 445).

23. P. 161 : le Jésuite reproche à l'Avocat, qu'il qualifie d' « historiographe Escoulier », d'interpréter malicieusement le titre d'apôtre que se donnent les jésuites aux Indes. Fier de leur mission (« Et seroit impossible de dire quelles conquêtes d'âmes nous y feismes sous ceste sainte persuasion », p. 162), il veut ridiculiser les scrupules du juriste. Mais il se fait rétorquer : « aussi voulustes vous faire le semblable de Machiavel ».

24. Aquaviva, Maffei, Ribadeneira : voir l'index de l'édition Sutto. — Sur la place de Richeome dans la polémique et sa bibliographie : même édition, p. 73-76 et 113-119. Sutto, p. 93-94, analyse avec pertinence les principes qui ont guidé le choix des citations faites par Pasquier.

25. Comparer, par exemple, Pasquier, p. 316-317, et Pascal, éd. L. Cognet, p. 157.

effrontément qu'ils le fassent ²⁶. L'ennui, avec toutes ces citations, c'est qu'à force de faire masse, elles instituent, dans notre texte, une présence des jésuites plus éclatante que celle du malheureux Jésuite-devisant. Notre Avocat, grand orateur, ne résiste pas à la tentation d'apostropher directement les théologiens et controversistes dont les perles émaillent son discours :

Tu ments effronté Jesuite, il faut que ceste colere m'eschappe.

Dites moy, gens de bien, que sont devenues les ames de vos Saincts ?

O effrontez imposteurs (dy-je lors).

Dieu te benisse ame Jesuite [...] Maistre passé en l'art de demander.

Où trouves-tu, Sophiste, qu'il faille mandier tels exemples [...] ?

Puis que tu te dis Jesuite [...] Je revien à toy, Jesuite [...] Or appren de moy, Jesuite.

O sainctes ames et conscientieuses ! qui pour empescher que leurs inferieurs ne pechent, laschent toute bride à leurs consciences pour pecher ²⁷.

Ces apostrophes, éloquentes certes, ont l'inconvénient d'offusquer l'effigie du Jésuite du dialogue, qui se perd dans l'anonymat de sa Compagnie tout entière. Pascal, on le sait, évitera cette source de confusion : les « O, mon Père ! » qui scandent ses lettres individualisent son Jésuite, au lieu de le collectiviser ²⁸.

Les procédés polémiques qui viennent d'être signalés sont habilement mis en sourdine dans le chapitre II, xix, de Pasquier. Ici, le Jésuite prend consistance. Il n'est plus noyé dans un ensemble ; il est, cette fois, l'interlocuteur d'un enquêteur serein, et cette position lui permet de prendre un certain relief. Quel est cet enquêteur serein ? Il serait curieux qu'on puisse dire « serein », face à un Jésuite, un personnage nommé Pasquier. Mais j'ai déjà signalé l'artifice du texte, qui distingue de Pasquier le « Je ». Sans doute Pasquier, le Pasquier de sa propre biographie, le Pasquier de l'histoire, ne se laisse-t-il pas oublier du lecteur. Son *Plaidoyer pour l'Université*, ses *Recherches de la France*, tels de beaux morceaux irréfutables, tels des ornements rapportés, sont souvent invoqués ²⁹. Autre chose : Pasquier-écrivain a même la malice de

26. Contradictions entre Richeome et ses propres classiques : p. 156, 172, 216, etc.

27. P. 150, 276, 281, 296, 374, 375-376, 443. Voir aussi les répliques de l'Avocat aux interventions du Jésuite mentionnées note 22.

28. Par exemple, dans la *septième Provinciale* : dix-huit « mon Père », aucune apostrophe collective.

29. Le *Plaidoyer* est cité p. 146, 153-154, 163-164, etc., mentionné p. 402, etc. Un chapitre (III, 43) des *Recherches de la France* (1596) est reproduit en III, xviii, p. 381 s.

faire jouer le Pasquier de chair et d'os comme un personnage différent de lui-même. Voici la réponse du vrai Pasquier à l'insane épitaphe, ordurière et forcenée, qu'avait osé imprimer Richeome :

Me demandez vous (respondi-je au Jesuite) ce que Pasquier m'en a dit. Je vous diray : Il m'a dit en peu de parolles que ce placard estoit seulement digne d'une ame Jesuite : Lequel partant il souhaitoit estre engravé sur les portaux de tous leurs Colleges, comme une vraye image de leur pieté (p. 317) ³⁰.

Un peu plus tôt dans cet échange, le Jésuite avait parlé naïvement de cet « Estienne Pasquier » qui « a escrit plusieurs livres qui sont bien receus par la France et autres nations » (p. 315-316). La réponse, faite au second degré, du Pasquier de l'histoire au pamphlétaire « La Fon » confirme son attitude de magistrat atticiste, affectant le mépris des injures et une érudition un peu hautaine ³¹. Cette « mise en abyme » est d'un bel effet littéraire, mais elle n'a pas d'influence directe sur l'intervention de notre Jésuite de II, xix. Celui-ci parle avec un non-Pasquier, un enquêteur non passionné, un interlocuteur pétri d' « honnesteté » (p. 312), auquel on a envie de se confier. Sa seule ressemblance avec le Pasquier du dehors est mise au compte du style. J'ai signalé le magistrat atticiste ; le narrateur, lui, se veut le « Tacite » (p. 136) de nos devisants, l'annaliste de leur conversation ³².

Que va donc dire l'honnête Jésuite à l'honnête narrateur ? C'est ici que nous sommes le plus près des *Provinciales*. D'abord, parce que ce n'est plus l'Avocat, mais le Jésuite qui fournit les citations de ses confrères et de leurs adversaires ³³. Et surtout, parce que ce Jésuite se charge, étourdiment, d'accabler sa propre Société : le goût d'un secret propice aux manœuvres, les calculs d'hégémonie, la profanation de la pénitence, la suprématie absolue du pape sur les rois — autant d'imprudences de plume imputables à la « cacozelie d'escrire » (p. 313) qu'il diagnostique chez ses confrères. Ah ! si seulement mes complices s'étaient gardés de livrer nos secrets ! semble dire le Jésuite, en articu-

30. Suit une phrase de sarcasme sur l'incompatibilité d'attitude entre les jésuites et Jésus. L' « épitaphe » parlait de dresser à Pasquier « un tombeau de funeste memoire, où il soit coffré tout vif, où les Corbeaux et Vautours viennent de cent lieues a l'odeur [...], où les ronces et les horties croissent, où les viperes et baselics nichent, où les chahuants et butors chantent, afin que par un tel monument etc. ».

31. Paroles prêtées à Pasquier : « [...] Mes Recherches de la France dans lesquelles est mon plaidoyer, portent leur sauf-conduit sur le front : qu'on les lise, elles repondront pour moy : Et qui ne les voudra lire, vienne à moy, je respondray pour elles... » (p. 316). Sur l'atticisme des magistrats : Marc Fumaroli, *L'Age de l'éloquence*, Genève, Droz, 1980.

32. Le narrateur à l'Avocat (p. 136) : « Si vous estes le Cneus Flavius des Jesuites, j'en seray le Tacite, et redigeray fidellement par escrit tout ce que j'entendray de vous ». Suit une phrase de confiance en la Compagnie.

33. Deux seulement, dont l'épitaphe citée note 30. Pasquier donne à son Jésuite un ton de bouffon (jeu de mots sur les noms propres, grossièretés). Bien entendu, Pascal est plus mesuré.

lant, de sa propre bouche, les principaux griefs des gallicans³⁴. Il fait plus que de sembler le dire : il le dit — ce qui lui donne un relief jovial et bonhomme dont l'amateur peut se délecter. Comme dans les *Provinciales*, ce relief tient à la fois à la fiction d'un narrateur intelligent et actif et à l'invention d'un personnage de dupe capable d'amuser la galerie : un ressort ouvertement comique. Pour être exact, l'affinité entre les deux œuvres s'arrête là : Pascal remplacera le Jésuite gêné d'être jésuite par un Jésuite fier de l'être. Il attribuera l'aveuglement de sa victime, non à un masochisme plaintif, mais à sa faculté d'admiration béate — ce qui est évidemment encore plus comique. Mais, en dehors de cette nuance importante, la valeur esthétique du genre de l'entretien est théoriquement la même dans les deux pamphlets. Et c'est pourquoi Pasquier (confondons maintenant le narrateur et l'auteur) termine ainsi son chapitre II, xix :

Nous passames l'apresdinee le Jesuite et moi sur ces discours et autres qui n'en estoient pas élongnes, par lesquels je reconnu cet honneste homme avoir plusieurs bonnes parties, non communes aux autres Jesuites. Et trouvay qu'il y a bien grande difference entre celui qui reclus dedans une chambre, se fait seulement sçavant par les livres : et l'autre qui outre les livres communique de bouche avec les gens de discours. L'Estude du premier sent son relans, et le second qui sans estudier estudie, a de grands avantages sur l'autre. Quant à moi je ne me lassois d'estre en sa compagnie, et croy que j'y eusse passé le demeurant de la journée, n'eust été que le malheur envieux de mon contentement m'en priva par la venue de deux ou trois follastres, qui commencèrent de me gausser, disants qu'ils voyoient bien que mon intention estoit de me rendre Jesuite. N'en faites doute (leur di-je) si tous les autres estoient de mesme trempe que cettuy. Ainsi nous pourme-names diversement nos propos, jusques au soupper (p. 318).

En tête (ou presque) du *Catéchisme des jésuites*, on lit un chapitre dialogué qui mérite aussi l'examen. C'est le chapitre I, ii, qui s'intitule *Quel est le plant de la Compagnie de Jesus, que le commun peuple appelle Jesuites*. Le Jésuite y est dépeint dans la situation suivante : il répond au questionnaire serré d'un interlocuteur (de sorte que l'on pourrait soutenir que ces seize pages sont les seules à justifier rigoureusement le titre général du livre)³⁵. Mais cet interlocuteur n'est ni le narrateur ni l'Avocat. Cette fois, c'est le Gentilhomme (on se rappelle qu'il

34. (Après un catalogue de pamphlets jésuites) : « Croyez qu'il ny en a pas un de tous ces gentils Escrivains, qui en nous deffendant, ne nous accuse ». (Sur un pamphlet de « Montagnes ») : « Pensez en quel desarroy il nous met pres des Rois, de remettre leurs couronnes en la pleine et nue disposition du S. Siege. » Ce Jésuite est assez honnête homme pour flairer le pédant chez ses confrères : « il y a tousjours en eux je ne sçay quoi de l'Escolier ».

35. « Comme aux Catechismes de nostre foy » (p. 124), dit le Gentilhomme.

est l'hôte des lieux) qui mène l'entretien, et il a la bonne grâce de se présenter comme l'ignorant, « l'enfant qui interroge son Maître » (p. 124). Encore le procédé de l'enquêteur bien disposé : Pasquier annonce ici ce que fera Pascal. Montalte aussi viendra s'instruire chez le casuiste. Mais Montalte, avant de rencontrer son Jésuite³⁶, s'était déjà fait connaître par ses démarches antérieures. Ici, le narrateur nous prévient : c'est « pour en tirer ce qu'il souhaitoit » (p. 125) que le Gentilhomme entreprend son interrogatoire.

Au cours de ce long entretien (le mot de Pasquier est « pourparler », p. 125), sont effleurés, dans une suite à peu près ordonnée, maints problèmes importants³⁷. Je ne les mentionnerai pas tous, préférant m'en tenir aux modalités du dialogue. On constate une interdépendance entre la figure du Jésuite et celle du Gentilhomme. Ce dernier va de surprise en surprise. Toutes ses attentes manifestes sont déçues par les réponses qu'il obtient. A preuve, la résidence des jésuites :

G. : [...] Faites vous pas les trois voeuz, de Chasteté, Pauvreté et Obedience.
 J. : N'en doutez.
 G. : Doncques vous estes Moines.
 J. : Nullement, ains Religieux.
 G. : Doncques vos habitations sont des Monasteres.
 J. : Encor moins : nous appellons nos habitations Maisons, dans les quelles sont nos Eglises.
 G. : Quelle cabale est ceste cy, que ces Messieurs qui font les voeuz ordinaires et officient comme aux autres Religions, desdaignent ces saints noms de Moines et Monasteres, que la venerable ancienneté a honorez avec tant de devotion ? (p. 125)³⁸.

« La venerable ancienneté » : la candeur du Gentilhomme repose sur la tradition³⁹. A propos, par exemple, des processions :

G. : Quant aux Processions que l'Eglise a de toute ancienneté honorees [...] je croy que n'y voudriez faillir.
 J. : Tant s'en faut que les approuvions, qu'au contraire nos Constitutions nous défendent de nous y trouver [...].
 G. : [...] Si vous eussiez esté immatriculez [...]⁴⁰ eussiez vous man-

36. On sait qu'il y en a deux : le plus connu occupe les *Provinciales* 5 à 10.

37. Déroulement approximatif de la discussion : les jésuites diffèrent des autres religieux, par l'apparence extérieure (p. 125), par les dévotions et processions (p. 125-126), par le service divin et les aumônes (p. 127-128), par leurs voeux (p. 128-129 et p. 130), par l'existence de coadjuteurs temporels (p. 129-130), par la conjonction des affaires d'Etat et de la religion, d'où le régicide (p. 131-132), par l'obéissance aveugle au Général (p. 133), par leurs priviléges en matière de discipline et d'enseignement (p. 133-135).

38. A la différence de l'édition Sutto, nous imprimons en forme de dialogue les passages dialogués.

39. Il cite la Bible, Tertullien, Optat, etc.

40. Il s'agit de l'immatriculation à l'Université de Paris, sujet du procès de 1564, où s'était illustré Étienne Pasquier, défenseur de l'Université contre les prétentions des Jésuites.

qué aux Processions du Recteur, ausquelles se trouvent les quatre Ordres des Mendians et autres Religieux ?

J. : Ouy.

G. : Mais si l'on eust fait quelque procession solennelle dans Paris, telle que nous voyons quand on descend la chasse de Saincte Geneviève [...], ne vous y fussiez vous trouvez ?

J. : Non. (p. 126-127)

Par toutes ces dénégations, le Jésuite se situe lui-même en dehors de l'orthodoxie. Mais c'est par ses affirmations qu'il se dénonce davantage. Il commence par laisser échapper, en confidence, que son Ordre exige la préséance et que c'est la vraie raison de son refus des processions :

selon la reception de nostre ordre, il nous eust convenu marcher comme les culots : en quoy nous eussions fait un grand tort à la grandeur de la Compagnie de Jesus, que nous pensons estre la superlative de toutes les autres. (p. 127)

Le commentaire acide du Gentilhomme (« S'il en est ainsi, vostre saincte devotion n'est pas sans quelque fievre d'ambition ») lui donne du mordant (« Vous estes un mocqueur », p. 128), comme dans cet échange de répliques sur l'aumône :

G. : Et quant aux anniversaires, les celebrez vous en faveur de ceux qui vous ont aumosné quelque bien ?

J. : Nous prenons fort bien ce qui nous est aumosné : mais pour cela ne sommes adstrains de celebriter les anniversaires.

G. : Vous n'estes pas trop sots.

J. : Mais tres sages et tres devots [...]. (p. 128)

On le voit : au mordant s'ajoute l'effronterie. Contrairement à tout bon sens, ce Jésuite se rengorge devant les pires absurdités. Telle est sa manière d'admirer le fameux « vœu simple » (celui dont son supérieur peut dégager un jésuite) :

je ne trouve point estrange que trouviez ce vœu estrange, parce que ce grand Canoniste Navarrus, le premier de tous les Docteurs en matiere de droit Canon, parlant de ce vœu simple, l'appelle grand et merveilleux (p. 129) ⁴¹.

« Ce grand Canoniste Navarrus... » : on est encore loin du comique de Pascal, dressant la liste bouffonne des trente-deux auteurs « bien habiles

41. Assez platement, le bon sens emprunte la voix du Gentilhomme, qui réplique : « Mais bien plustost miraculeux [...] Il fait loger la richesse et la pauvreté dans un mesme subject : chose impossible selon le commun cours de nature [...] ».

et bien célèbres »⁴², mais l'expression d'un engouement aveugle est déjà dans sa note.

Le Jésuite du *Catéchisme...*, en se pavant, se prend à son propre piège. Une interrogation sur la prétendue pauvreté de son Ordre lui fournit l'occasion de mettre en lumière deux autres grands défauts, son hérésie et son hypocrisie :

G. : [...] Mais vous qui prenez la qualité de Jesuites, comme vrais imitateurs des Apostres, avez vous opinion qu'ils fissent profession de mendicité ? Si vous le pensez, c'est une opinion condamnée par l'Église.

J. : Trouvez vous mauvais que par une abondance de nouveau zèle, nous ayons adjousté quelque chose à leur ancienne charité [...]⁴³. Nous ne sommes de pire condition que les oiseaux qui vivent de la grace de Dieu [...].

G. : Vous nous payez en fort belle monnoye. Je la reçoy puis qu'ainsi vous plait [...] (p. 130).

Inconsidérément, l'hérésie s'affiche dans sa passion pour la « nouveauté »⁴⁴. Quant à l'hypocrisie, elle se manifeste ici, dans une exégèse inattendue de l'Évangile :

G. : [...] je desirois scavoir pourquoy nostre Seigneur Jesus Christ lors de sa prise se courrouça si aigrement contre Saint Pierre, quand il coupa l'oreille à Malchus [...].

J. : Vous dites vray, mais vous oubliez le bon mot, que nostre Seigneur ne defendit pas à Saint Pierre de mettre la main à l'espée, mais bien apres que le coup fut donné, il lui commanda de la r'engaisner.

G. : Excusez moy, ceste reponce a je ne scay quoy du Malchiavel.

Sourd aux objections, de plus en plus sûr de lui, le Jésuite s'opiniâtre avec arrogance :

G. : O belle et saincte explication ! mais avez vous opinion que ceste voye plaise à Dieu ?

J. : Il n'y a que les heretiques de nostre temps qui en doutent (p. 132).

Agressif ici et doucereux là : il s'agit bien d'un personnage de comédie, frivole dans le raisonnement mais dangereux pour autrui.

Ailleurs encore, la frivolité se marque à l'automatisme du langage.

42. Éd. Cognet, p. 91. Expressions d'engouement aveugle : « Filiutius, ce grand Jésuite de Rome », *ibid.*, p. 87, etc.

43. Ici, une brève interruption (une ligne) de l'Avocat (qui prie qu'on l'excuse).

44. Le mot est fréquent dans sa bouche. L'arbitraire s'exprime crûment : « Nous l'y avons adjousté par un droict de bien-seance Chrestienne... », p. 132.

Le Jésuite n'en finit pas de détailler les pouvoirs d'absolution qu'il tient de son état, les priviléges de sa Compagnie (p. 133-134) ⁴⁵. Il y a plus grave : c'est un personnage de conspirateur qui surgit, par moments, du texte. Contre l'hérésie, tout est permis, y compris le meurtre des rois. Ironiquement, le Gentilhomme se dit « marry » que, depuis 1593, les jésuites aient renoncé à faire de la politique, à châtier les rois et les princes qu'ils estimaient « mal gisans » : telle était leur « saincte Loy ». Son interlocuteur le rassure :

J. : Elle n'est pas de telle façon amortie, qu'elle ne vive toujours dans nos ames : car depuis trois ans en ça nous faillismes de faire tuer la Royne d'Angleterre, et le Comte Maurice de Nassau. Ce furent deux coups qui par malheur ne porterent pas, et sommes prests de le faire encores, et là, et ailleurs ou bon nous semblera, quand les occasions nous seront ouvertes.

G. : Vous meslez doncques dedans les affaires d'estat les meurtres et assassinats (p. 131) ⁴⁶.

Mais, le calcul de Pasquier étant de rendre son devisant plus ridicule que redoutable, il passe à l'hyperbole, et lui fait poser par le Gentilhomme une question impossible :

G. : O beats Peres Jesuites, ainçois vrais et uniques Patriarches de nostre Eglise [...]. Mais cependant si vostre General vous commandoit de faire tuer (je ne diray un Prince, car je ne doute point qu'y obeyriez) ains nostre Saint Pere le Pape, le feriez vous ?

J. : Je demanderois jour d'advis.

G. : Si vous le demandiez, ce ne seroit plus lier vostre conscience à la sienne : adjoustez que vostre Statut, vous oste le loisir d'y penser.

J. : Vous me prenez au pied levé, pour le moins demande-je delay pour vous respondre.

G. : Vostre Ordre estant fondé sur toutes ces pies et sainctes resolutions, certainement nostre Eglise vous doit beaucoup [...] (p. 133).

Tuer le pape : cette exagération burlesque n'est pas sans affinité avec celle qui sert de péroraison au dialogue de la *septième Provinciale* (*Savoir si les Jésuites peuvent tuer les Jansénistes ?*) ⁴⁷. On la retrouve

45. La mécanique de la parole s'emballe, tant le privilège le rend fat. Autre exemple de non-contrôle : le Général des jésuites peut « faire un Medecin », « censurer » la faculté de Théologie, etc. (p. 134-135).

46. Sur ces deux tentatives d'assassinat, couramment imputées aux jésuites, le *Catéchisme...* reviendra longuement. Voir III, iii, cité plus haut comme exemple de narration historique, et *passim*, p. 322, 362, 417, etc.

47. Éd. Cognet, p. 130-132. On sait que (*10^e Provinciale*, p. 190-191) Montalte quitte le Jésuite sur le ton de l'indignation sévère : à la fois transition avec le ton des lettres suivantes, et bienséance en raison de la gravité du sujet traité (l'amour de Dieu).

plus bas, à l'heure de la rupture, que Pascal voudra rendre autrement dramatique. Pasquier, au contraire, dont le livre va se poursuivre dans le style du « mélange », rend cette rupture ridicule :

G. : Vous avez fait mettre (dites vous) à l'inquisition, cette alme et saincte faculté de Theologie de Paris, ancien appuy, soustien et ressource de nostre Eglise Catholique, Apostolique, Romaine, et encores en faites trophée !

J. : Ne vous scandalisez de cela : car en un besoin, nous nous attaquerions au Pape, si le trouvions tant soit peu se detraquer de son ancien devoir. Nous eusmes opinion, quelque temps apres l'advenement du Roy Henry IIII. à la Couronne (que nous appellions lors le Biarnois) que le Pape Sixte V. gauchissoit aucunement en faveur de luy, et Dieu scait si nous l'espargnassmes dans nos chaizes : mesmes qu'aucuns voulurent faire croire, que luy avions baillé le morceau dont ses jours furent advancez.

G. : Vous ne pardonneriez pas au Pape ? Vous qui estes ses creaturess, vous qui n'avez puissance que de luy ! s'il est ainsi, je quitte du tout la partie et me tais [...] (p. 135-136) ⁴⁸.

Il est certain qu'en poussant si loin le caractère de fantoche de son Jésuite, l'auteur du *Catéchisme...* n'a pu lui donner ce poids de vraisemblance que réclameraient les règles de la comédie soutenue. Il a cependant tenté, en revendiquant pour son Gentilhomme le « personnage de Socrates » (p. 125), de pratiquer, dans ce chapitre I, ii, et à son échelle, l'art de la maïeutique.

Avant de rédiger son pamphlet, Pasquier connaissait, par la *Satyre ménippée* et par nombre d'œuvres antérieures et similaires, deux grands moyens d'entrer en polémique : charger un personnage de présenter par l'invective et l'ironie les idées de l'auteur ; et laisser les adversaires, peints à plaisir, se ridiculiser eux-mêmes. La forme du dialogue ne lui interdisait pas de reprendre ces deux possibilités. Il en a fait usage, non sans s'efforcer d'individualiser ses personnages et d'introduire dans son style la vivacité, l'élégance, l'« honnêteté » que requiert la tradition cicéronienne du dialogue. Qu'il ait réussi par là à se faire écouter ne fait pas de doute. Le nombre des traductions en plusieurs langues et la hâte avec laquelle elles furent publiées témoignent dans ce sens ⁴⁹.

Le procédé du Jésuite de comédie existe donc, avant son emploi dans les *Provinciales*. La controverse et le pamphlet ont facilité l'apparition de cet artifice, dont il faudrait chercher d'autres exemples. Dans

48. Sur ces paroles, le Gentilhomme émet le souhait de découvrir un Cneus Flavius et un Tacite. Nous avons vu que tels seraient les rôles de l'Avocat et du narrateur.

49. Éd. Sutto, p. 119-120, et surtout D. Thickett, *Bibliographie des œuvres d'Étienne Pasquier*, Genève, Droz, 1956, p. 124-130.

le *Catéchisme des jésuites*, nous observons, réunis dans la même personne, le « Jésuite d'apostrophe » (celui qui reçoit et rend les coups) et le « Jésuite d'entretien » (celui qui séduit et que l'on berne). Pascal s'en souviendra, pour mieux les fusionner et pour mieux les séparer. Son comique, que nous pouvons juger plus fin, correspond à une époque où bien des choses ont changé : le rythme et l'usage de la langue, le rapport entre la littérature et l'érudition, les formes de la conversation, pour ne citer que cela. Mais son prédécesseur gallican⁵⁰ lui avait bien préparé la voie.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas question d'écrire une histoire littéraire finaliste, où les mérites d'un style seraient appréciés en fonction d'un « meilleur style » à venir. Les mérites de Pasquier suffisent à parler pour lui. Ployant sous le faix d'une matière polymorphe et ingrate, mais convaincu de la justice de la cause qu'il soutenait — le maintien du bannissement des jésuites —, il a su faire sourire son lecteur et déconsidérer ses ennemis.

ROGER ZUBER

50. Cet aspect de l'origine des *Provinciales*, souvent négligé par les commentateurs, cet aspect, aussi, de leur public, ont été bien mis en lumière par Marc Fumaroli, « Pascal et la tradition rhétorique gallicane », in *Méthodes chez Pascal*, Paris, P.U.F., 1979, p. 359-372.

**RÉÉCRITURE DE GENRES
ET CHANGEMENT DE FONCTIONS :
L'UTILISATION DE FORMES
DE LA LITTÉRATURE RELIGIEUSE
DANS LES PAMPHLETS POLITIQUES
(1560-1620)**

La notion de pamphlet est complexe : on peut remarquer que toutes les communications du Colloque de 1983 commencent par en établir une définition¹... Toutes soulignent son polymorphisme : en effet, si le pamphlet s'exprime en privilégiant certains genres, dont il assure du reste la promotion au XVI^e siècle (genres déclaratifs, lettres, avis, dialogues), il prend tous les genres littéraires connus. On peut donc douter qu'il s'agisse d'un genre littéraire propre. En revanche, toutes les définitions insistent sur les fins et les moyens, qui visent à dénigrer, à attaquer, par un ton passionnel (et non par une argumentation). Formulons donc pour hypothèse qu'il n'y a pas un *genre* du pamphlet, mais une fonction pamphlétaire, un mode d'expression qui modifie éventuellement les codes habituels des genres littéraires. Encore faut-il dire que certains textes ne sont pas modifiés dans leur forme et semblent poser un problème irritant. Ainsi les bibliographies hésitent à relever comme pamphlets et libelles les écrits officiels, qui ne sont pas écrits différemment en période de crise ; Lindsay et Pallier² pourtant sautent le pas et les rangent dans les pamphlets. La caractéristique qui fonde cette classification est alors à chercher dans l'analyse sociologique et pragmatique, dans un rapport inhabituel du texte à son environnement. La fonction pamphlétaire modifierait donc les codes des genres littéraires, soit dans leur écriture, soit dans leur situation d'énonciation, soit dans leur mode de réception.

1. *Cahiers V. L. Saulnier*, 1, *Le pamphlet en France au XVI^e siècle*, Paris, Collection de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, 1983.

2. *French Political Pamphlets, 1547-1648*, compiled by R. O. Lindsay and J. Neu, University of Wisconsin, 1969 ; Denis Pallier, *Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la Ligue* (1585-1594), Genève, Droz, 1976.

Cette série de constats m'a incitée à observer les phénomènes qui se produisent lors du passage d'un genre littéraire au pamphlet, en prenant pour exemple les genres littéraires spécifiques de la littérature religieuse, variés, fréquemment attestés dans les pamphlets, et qui peuvent être des marques stratégiques dans un combat politico-religieux. Je n'ai pas eu de mal à les circonscrire aux pamphlets politiques, comme l'indiquait mon titre : les formes religieuses adaptées ne parlent que de politique, et non de théologie, à moins que nous n'admettions comme théologique la discussion sur les pouvoirs pontificaux, ce qui est déjà polémique ! Ceci fonde une première méthode de transposition, mais aussi la question inverse : par quels genres laïques passent alors les pamphlets théologiques ?

De façon à limiter notre observation au plus significatif, il faut délimiter les genres spécifiques de la littérature religieuse. Je ne traiterai ni des récits de prodiges ni des imputations de sorcellerie. En effet il m'a semblé qu'il s'agissait de thématiques issues du domaine religieux, mais ni de genres, ni de textes proprement religieux : certes le récit de prodiges remonte au récit de miracle, mais dans un contexte différent, sans thau-maturge et sans hagiographie. Les *mirabilia* (et la gazette) l'emportent. De même les pronostications et autres « signes merveilleux » ne s'apparentent que de très loin à la glose de l'Apocalypse. J'exclurai aussi les pièces funèbres, dont l'importance dans la lutte idéologique a été mise en valeur par V. L. Saulnier, et après lui par D. Pallier, et dont les contenus sont déjà très étudiés : pensons aux *Oraisons funèbres d'Henri IV*³ ! Je circonscrirai donc mon projet à quelques types indiscutables⁴ :

- les textes émis ès qualité, et selon des rhétoriques codifiées, par les autorités ecclésiastiques : bulles, mandements, sermons.
- les textes dogmatiques courts, soit abrégés de dogmes (catéchisme), soit prières fondamentales du rituel chrétien (Pater, Ave, Credo, etc...). J'exclus le traité comme non typique du domaine religieux, et donc l'Apologétique dont c'est la forme habituelle.
- les textes sacrés (Bible et surtout Psaumes) et les prières.
- les récits hagiographiques.

Dans ces quatre grandes catégories, il y a bien une poétique consciente des différents genres littéraires en cause, soit un ensemble de procédés formels qui permettent d'identifier le genre, même s'il subit des distorsions de contenu et de contexte. Il s'agit bien de textes émis au

3. V. L. Saulnier, *L'Oraison Funèbre au XVI^e siècle*, in *B.H.R.*, 1948, p. 124-154 ; D. Pallier, *op. cit.*, p. 158-159 ; J. Hennequin, *Henri IV dans ses oraisons funèbres*, Paris, Klincksieck, 1977.

4. Nous avons retenu environ 180 fiches, dont 80 pour les pièces officielles et para-officielles, 27 confessions de foi et 26 adaptations de Psaumes ou cantiques.

sein d'une institution ecclésiale, qui sont la marque d'appartenance à cette institution. La foi est essentielle à leur énonciation. Et ils ont bien un usage attesté en marge de leur usage pamphlétaire.

Que se passe-t-il donc pour que nous les appelions pamphlets ?

Un ensemble de phénomènes non homogènes, qui varient selon l'époque et selon le genre en cause. Les textes deviennent polémiques par :

- un changement des réactions du public et du contexte
- l'application de textes non temporels à l'actualité
- l'inversion des contenus sémantiques habituels à un genre
- le changement des énonciateurs, soit qu'ils ne soient pas « qualifiés » pour l'émettre, soit qu'ils montrent qu'ils désavouent le contenu apparent.

Deux grands modes de « perversions » en définitive, perversion de situation, perversion d'écriture.

Première grande tendance, la perversion de situation : le rapport du texte au contexte n'est pas celui qui régit ordinairement la poétique du genre.

Commençons par le plus simple littérairement et le plus contesté : l'écrit officiel. Le plus simple, car il est toujours semblable à lui-même, et toujours émis par les institutions qui doivent l'émettre. Il n'y a pas de faux : même la « harangue prévue » du Pape Sixte V à la louange de Jacques Clément est authentique⁵. Le plus litigieux, car il n'est pas évident qu'une Bulle pontificale puisse être tantôt un libelle et tantôt non, et que le Pape soit pamphlétaire... Cette hypothèse pourtant souligne que le rituel institutionnel (d'Église ou d'État) n'est pas neutre : il est un rapport de force non exprimé comme tel, mais qui se trouve éminemment pertinent dans un conflit où la force des institutions se trouve contestée. Ceci inclut les pièces importantes, mais aussi à l'occasion les pièces anodines ; ainsi Lindsay compte dans ses pamphlets les textes décrivant le baptême des enfants d'Henri IV : gazette de Cour, qui peut prouver le catholicisme du Roi. Dans la période des guerres, les pièces qui se rattachent à l'institution ecclésiastique sont très nombreuses, premier indice de leur sensibilité aux troubles du monde.

5. *La Harangue prévue par ceux de la Ligue avoir été prononcée par N.S. Père en plein consistoire, sur la copie imprimée à Paris chez Nivelle et Thierry, s.l., 1590*, considère comme un faux ce qui est vrai et publié comme tel sous le titre *Harangue prononcée par N.S. Père en plein consistoire et assemblée des Cardinaux le 11 septembre 1589, contenant le jugement de Sa Saincteté touchant la mort de feu Henry de Valois et l'acte de F. Jacques Clément*.

On peut analyser leur fonctionnement comme libelles d'abord par leur réel caractère de polémique : ils prennent parti dans un conflit politique, fût-ce en termes religieux d'excommunication, et s'impliquent dans les guerres temporelles par la promesse d'actes matériels (argent, armée, soutien). Les expressions du reste virent à la politique : non pas « excommunication des protestants », mais « excommunication de toutes personnes ecclésiastiques suivant le parti de Henri de Bourbon »⁶. Cependant le style de la Chancellerie reste de bon aloi dans son formalisme. C'est donc l'autorité ecclésiastique qui choisit de se politiser : le grand combat sur les pouvoirs temporels du Pape, son droit à faire ou défaire les rois (ne dit-on pas « Henri de Valois, jadis roi de France », « Henri de Bourbon, jadis roi de Navarre » ?) sont marqués et affirmés.

Cette attitude va être amplifiée par celle du public et des institutions-relais. D'abord par une diffusion plus ample : immédiatement publié, traduit, réédité en temps de crise, comme la Bulle de 1585 trois fois rééditée en 1589. La norme est de deux ou trois publications (Paris, Lyon, Toulouse) : la Bulle de 1589 après l'assassinat des Guise en a cinq, plus trois en latin ; la Bulle de 1591 en a sept, plus sept éditions partielles.

Tout un appareil de « vulgarisation » va ensuite les rendre plus proches, et créer, au lieu d'un rapport d'autorité, un rapport de complémentarité et de cohérence avec un parti, par une série de délégations d'autorité. Ainsi au Pape lointain se substitue le Légat, tout proche, dont les pouvoirs sont publiés ; sept éditions des *Pouvoirs* de Caiétan en 1590, deux de ceux de Landriano, sept de ceux du Cardinal de Plaisance en 1592. Autour des bulles, fourmillent les textes para-officiels, déclarations, avis, redites : *Proposition faite par Sixte V*, *Harangue faite au Consistoire*, *Advis de Rome*, *Déclaration contre Henry de Bourbon...* Puis viennent les textes personnels, lettres et demandes, qui court-circuittent la hiérarchie, établissent une familiarité aussitôt étalée au public. Encore y a-t-il là aussi des nuances entre les lettres de chef à chef reconnu (lettres du Pape au Cardinal de Bourbon et aux Guise, du Pape au Parlement de Paris, du Pape à Mayenne) et les lettres d'intermédiaires (du légat aux évêques), les lettres du parti contesté au recours suprême (des Seize au Pape), les lettres du parti condamné, divulguées par leur ennemi (*Déclaration du Pape sur les lettres qui luy ont esté escriptes par la noblesse qui suit le Navarrois*)⁷. Ajoutons les lettres pri-

6. *Bulles de N.S. Père le Pape Gregoire XIV. L'une contre toutes personnes ecclésiastiques suyvans le party de Henry de Bourbon jadis roy de Navarre, l'autre aux princes, seigneurs, nobles et autres personnes laïques*, Nivelle et Thierry, 1591.

7. Parmi de trop nombreux textes, nous ne citons que : *Proposition faite par N.S. Père le Pape au Consistoire tenu à Rome le 27 janvier 1589 sur le sacrilège et assassinat commis en la personne du Cardinal de Guyse*, Boyau, 1589 ; *Harangue faite au Consistoire à Messeigneurs les Cardinaux*, Gourbin, 1589 ; *Advis de Rome tiré des lettres*

vées qui rapportent des nouvelles de Rome, très proches du compte rendu journalistique : ainsi de deux lettres de janvier 1589, racontant l'indignation du Pape, obligamment répandues par Olivarès, l'ambassadeur de Philippe II⁸.

A cette récapitulation, on voit combien la contradiction s'établit entre le statut théorique du texte et son aspect quasi procédurier, et la pragmatique passionnelle dans laquelle il est inclus et réécrit, démultiplié, pour atteindre tous les types de publics. D'autant que, parmi ces avatars, le texte officiel rejoint les *mirabilia* que nous écartions au début de notre étude : certains libelles donnent une sorte de traduction supranaturelle à la sécheresse administrative, satisfaisant l'imaginaire par l'évocation des conséquences, et faisant affleurer les peines de l'Enfer et la Divine Justice où d'aucuns pourraient ne voir que le Pape : tel *l'Advertissement aux catholiques sur la Bulle de Nostre Saint Père le Pape touchant l'excommunication de Henry de Valois. Avec plusieurs exemples de punitions estranges et merveilleux jugemens de Dieu sur les excommunieez*⁹. C'est, d'après l'Estoile, en ce style que les Bulles lues en chaire sont commentées par les prêcheurs de Paris.

Enfin, derniers protagonistes, les adversaires vivent le texte officiel comme libelle, et à ce titre le jugent réfutable, et intégrable comme les autres dans le vaste système des Réponses, Réfutations, qu'est la guerre des publications. Ceci est vrai sur le plan juridique, garanti par une autre institution, ce qu'illustre la résistance des parlements, du Parlement de Paris contre la Bulle de 1585, des Parlements de Tours ou Chalons ensuite ; ils en dévaluent la portée officielle et opposent puissance à puissance : *Arrest de la Cour de Parlement seant à Chalons contre le rescrit en forme de Bulle adressé au Cardinal de Plaisance publié par les rebelles de Paris*¹⁰. Mais la polémique peut prendre la forme usuelle des réponses anonymes, même si elles cachent à peine l'entrée en lice des parlementaires comme Du Vair ou Michel Hurault¹¹, éventuellement sous la forme de prise à partie personnelle comme *l'Anti-Sixtus*¹². Soulignons encore qu'il n'y a pourtant qu'une seule parodie : *La criée et proclamation du Pape contre les Luthériens, les*

de l'Evesque du Mans, esrites à Henry jadis roy de France, s.l., 1589 ; La Déclaration de N.S. Père Pape Sixte V contre Henry de Bourbon soy-disant roy de Navarre, Binet, 1589 ; Déclaration du Pape Grégoire XIV sur les Lettres qui luy ont esté esrites par la noblesse qui suit le Navarroi, Nivelle, 1591.

8. *Extrait de deux lettres, l'une du 9^e, l'autre du 10^e jour de ce mois de Janvier, envoyées de Rome par ce dernier ordinaire*, Roger, 1589.

9. Paris, Nivelle, juin 1589.

10. Parlement lui-même contesté, par une *Confutation du faulx et scandaleux arrest du supposé parlement de Chalons contre le Saint Siège apostolique*, Le Preux, 1692, et un *Arrest de la Cour de Parlement contre un prétendu arrest donné à Chalons*, Nivelle et Thierry, 1592.

11. Guillaume Du Vair, *Response d'un bourgeois de Paris à la lettre de Monseigneur le Légat*, Thierry, 1594.

12. Michel Hurault, *Anti-Sixtus*, 1589.

Huguenots et autres tenants le parti de l'Évangile, nos ennemis capitaux qui, malgré le *nos*, est un texte protestant, une sorte de Bulle de l'Antéchrist :

De par la suprême et souveraine autorité donnée de Satan à notre Saint Siège de Rome et à notre Vicaire : Pius Pape, aux Antechristinos cardinaux, archevêques, évêques, abbés, prieurs, moines et moineaux, curés, vicaires, frères mendiants, suffragants et autres, telles vermines de notre sequelle...¹³.

Deux cas particuliers du fonctionnement comme libelles de textes émanant d'institutions ecclésiastiques. D'abord les sermons. Nous n'en conservons hélas ! pas beaucoup d'authentiques, et ils ont été modifiés pour la publication¹⁴. La thématique usuelle du sermon édifiant s'est beaucoup infléchie et tend à la diatribe ; elle est aussi clairement reçue comme pamphlétaire, témoin Pierre de l'Estoile. Mais ici l'institution même est atteinte : les prédicateurs de Paris, ainsi qu'il apparaît aux phases successives de la Ligue, sont presque sans encadrement, couverts par les plus hautes autorités, et pourtant autonomes, engageant leur force d'éducateurs des foules dans une résistance indéniablement séculière. Le texte « bouge » d'autant plus que l'autorité dont il émane est proche du public et plus faible.

Second cas : les prières. Plusieurs textes officiels et stylistiquement normaux prescrivent des prières dont le texte est légèrement déviant, sans pour autant être aberrant (prier Dieu pour les Princes chrétiens et non pour le Roi) : quatre textes en 1589, deux en 1590, quatre en 1592, deux en 1593. L'enjeu ne doit pas être seulement symbolique, ou plutôt, le symbole est jugé pragmatiquement efficace ; les armes spirituelles, cette fois, servent d'armes absolues, et tendent, si l'on peut dire, à compromettre Dieu même et le pouvoir magique de la foi. Dans un geste effectivement sacré, on détourne du sacrilège les aides spirituelles au profit de nouveaux élus. La collectivité catholique y joue son unité et sa vraie force dans une prière commune : ainsi des prières ordonnées à Rome et à Paris, ou l'institution des Prières de quarante heures pour éloigner le péril, en 1593.

Ainsi donc la prétention à une action séculière, son mode de réception et accessoirement seulement des modifications d'écriture peuvent faire jouer à un texte institutionnel d'Église le rôle d'un pamphlet.

13. Reproduite dans Pierre de l'Estoile, *Journal pour le règne de Henri IV et Louis XIII*, p. 326, placard s.l. s.d. La fin en est datée du 1^{er} août 1572 « et de nostre règne environ neuf cent ».

14. J. Boucher, *Sermons sur la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution de Henry de Bourbon prince de Béarn*, Chaudière, 1594 ; J. Porthaise, *Cinq sermons esquels il est traité tant de la simulée conversion du Roy de Navarre que du droit de l'absolution ecclesiastique, et d'autres matières propres à ce temps*, Bichon, 1594.

De semblables catégories, mais nécessairement assorties de modifications partielles d'écriture, peuvent modifier des textes qui, à leur manière, détiennent une part de l'*auctoritas* institutionnelle : ils n'émanent pas d'elle, et, mieux, la fondent. Il s'agit des textes bibliques et des divers types de textes qu'on applique à l'actualité par un processus de relecture et d'explication.

Les aventures et mésaventures des Psaumes et des commentaires de Psaumes ont été minutieusement décrites par Michel Jeanneret¹⁵. Ils sont un des éléments capitaux de la propagation de la Réforme, et la traduction des Psaumes en français un acte fondateur, immédiatement attaqué comme diffusant indécentement des textes sacrés. Il semble que l'utilisation des Psaumes comme genres du pamphlet (j'entends comme genre dominant et non comme forme incluse) suive trois phases. La première, en réaction à la traduction, mêle la parodie des traductions et l'application à la politique. Parodies des traductions : celles d'Artus Désiré parodiant Marot attaquent violemment l'hérésie et les vices hérétiques. Nul doute que Désiré parodie Marot et non les Psaumes : il obtient une certification de la Faculté de Théologie. Les Psaumes dans ce contexte sont hors d'atteinte et devraient le rester. Mais c'est là une argumentation d'arrière-garde : dans le même temps des extraits de Psaumes servent à caractériser les protagonistes catholiques du Colloque de Poissy dans les poèmes d'Anne des Marquets, et les traductions catholiques vont commencer.

En un second temps, les Psaumes vont servir la polémique par l'application de leurs situations intemporelles à l'actualité. On pourrait déjà déceler ce fonctionnement dans les épigraphes bibliques qui indiquent un jugement « transcendant » sur les faits qui vont être racontés. Quelques commentaires de psaumes complets, quoique peu fréquents, permettent d'analyser la méthode de transposition. Le développement du texte de Psaume se fait selon une « farcissure » ou une paraphrase qui témoigne d'une exégèse spécifique, celle des lectures prophétiques. Son principe de base est que tout texte sacré doit s'incarner dans l'histoire et que tout fait historique est déjà signifié par un texte. Cette méthode exégétique apparaît liée aux groupes minoritaires en situation difficile (protestants ou Ligue), qui puisent dans le texte sacré la certitude d'une logique de l'Histoire et de leur histoire particulière. Mais on peut trouver le cas inverse. Au lieu de citer les Psaumes adaptés à la mort de Jacques Clément¹⁶, citons *Le Triomphe glorieux de l'Église*

15. M. Jeanneret, *Poésie et tradition biblique au XVI^e siècle. Recherches sur les Psaumes de Marot à Malherbe*, Corti, 1969 ; particulièrement les chapitres *Le divorce confessionnel*, *Les Académies et la fonction politique des Psaumes*, *Le destin profane du Psautier*, dont ce résumé s'inspire.

16. *Huit cantiques en versets latins recueillis entièrement des Psaumes de la Sainte Bible*, Paris, G. Bichon, 1589.

chrestienne contre ses ennemis et du juste jugement de Dieu contre ung nommé Gaspard de Coligny qui fut seigneur de Chastillon et admirale de France. Le tout sur le Psalme 128, publié à Troyes en 1573 par Frère Hilaire Coquy¹⁷. Développant les actions de la Providence, le commentaire du verset 3 comprend un récit de l'ingratitude de Gaspard de Coligny envers le Roi. Il complot et simule un attentat envers lui-même pour avoir un prétexte à massacer. Or Dieu « commanda que le jour suivant, qui estoit le dimanche, à l'aube du jour, on tuast l'Admiral et tous ceux de sa faction ». Ainsi sont détruits les tyrans et vont enfin les verges au feu. Malgré l'orientation des jugements de l'auteur, la méthode et les rapprochements de textes sont ceux que pratiquent les protestants. La distorsion entre l'application en termes concrets et le caractère symbolique de l'ensemble semble non perçue. Il s'agit pourtant rarement d'un procédé de transposition d'ensemble, et il serait alors plutôt... ligueur. Par contre, comme genre inclus, il abonde en domaine protestant, preuve par d'Aubigné. Thématiquement les dominantes sont la pénitence, la description des fléaux, la vengeance et le Jugement.

Dans un troisième temps, cette lecture prophétique, pacifiée et devenue mondaine, servira à célébrer le Roi, ses fastes, ses prouesses, sous l'image du nouveau David¹⁸. Nous sortons du pamphlet, ou plutôt les Psaumes en sortent, avec Henri IV.

Une actualisation du même mode transforme le *Te Deum* dans les nombreuses Actions de Grâce pour la victoire, sur le modèle donné par Ronsard lui-même (*Paraphrase sur le Te Deum* de 1565) ou en prose, comme prélude ou conclusion des péripéties guerrières. Moins eschatologiques ou moins violentes que les Psaumes, complaintes et actions de grâce sont de tous les partis. La prière collective accompagne l'action, scandant une des convictions les mieux ancrées : l'histoire est dans la main de Dieu. Non plus que les textes officiels, ces textes ne supportent la parodie (un seul cas) ou la mise à distance, ils sont la voix du chœur antique, impression qu'accentue souvent leur forme versifiée.

Comme pour ma première série d'exemples, j'indique un cas limite : on peut transporter un texte dans un contexte actualisé sans le modifier, comme si on insérait une citation, grande ou petite. Le document historique sans remaniement est présenté sous un titre qui va obliger le lecteur à le lire dans une grille d'interprétation renouvelée. Par exemple, *L'histoire où sont descriptes les horribles persécutions que l'Église de Dieu souffre sous les rois successeurs d'Alexandre. Les belles victoires et délivrances obtenues par les fidèles, pour se fortifier contre les malheurs de ce temps, conformes à ceux-là* : il s'agit des deux premiers

17. Troyes, 1572 (Ste Geneviève, D 8° 11003 Rés.).

18. M. Jeanneret, *op. cit.*, p. 506 sqq.

livres des Macchabées¹⁹. Théodoret peut aussi réfuter Calvin²⁰ : la mutation considérable des référents (ariens ou protestants) n'est pas justifiée, l'*auctoritas* sanctionne un tour de passe-passe idéologique. Ainsi voit-on ressortir des textes à contre-temps, pour peu qu'un contresens puisse les transformer en préfiguration de l'actualité : *la Constitution du Pape Innocent IV*, prise en présence du roi saint Louis « contre ceux qui font assassiner quelqu'un », ressort finement au début de 1589...²¹.

Dans les cas invoqués jusqu'ici, il me semble pouvoir établir que la qualité de pamphlet se lie au mode de réception et d'insertion du texte dans son contexte, plus qu'à son écriture. Les modifications, lorsqu'il y en a, ne vont pas jusqu'à la parodie et à la dérision, ce qui peut s'expliquer par le statut d'autorité des genres et des institutions concernés, les convenances étant alors respectées par tous les partis, ce qui ne laisse pas d'être surprenant étant donné le contenu explicite de tant d'autres pièces...

Le second mode de perversion des genres religieux, la perversion d'écriture, sera moins austère et moins respectueux. Les lois de la poétique des genres sont perturbées, assez maintenues pour qu'on identifie le genre, assez déviées pour produire l'effet polémique. Deux tendances principales à ces déviations :

- l'apparition de sortes de contre-genres, par un processus d'opposition entre la fonction initiale du genre et le contenu nouveau qui lui est donné (qui engendre alors une nouvelle fonction) : c'est le cas des hagiographies qui se transmuent en « kakographies », des *Parallèles* flatteurs qui se transmuent en *Antithèses*.
- l'inversion parodique, voire même hardiment antiphrastique : la proclamation de foi se transmuer en parodie de proclamation de la foi (incroyable) d'autrui.

L'hagiographie, dans son message comme dans son écriture, repose sur le mimétisme. Mimétisme d'écriture : le genre est ancien, fondé sur des recopierages de modèles autant et plus que sur les réalités biographiques ; épisodes et miracles se perpétuent, identiques, de récits en récits. La conscience d'une matrice de genre est très affirmée, renforcée

19. G. Bichon, avril 1589, in-12.

20. *La preuve comme Calvin est un excommunié et un menteur touchant l'invocation des Saints, par le grand docteur Théodoret*, I. Mesnier, 1618, in-8°.

21. Millot, 1589, in-8°. Ceci joue aussi sur les documents mis en annexe à d'autres : ainsi la biographie de saint Martin de Tours, annexée à la *Lettre d'un religieux de l'abbaye de Mairemoustier escripte au Roy sur le sacre de Sa Majesté* (Chartres, 1594), « prouve »-t-elle que l'huile qui a servi à sacrer Henri IV est bien plus vieille encore que celle de Reims et tout aussi miraculeuse. Le sacre est donc valable (Ste Geneviève, Z 8° 971(6) Rés.).

encore par les rééditions de textes anciens ²². Mimétisme prôné par l'idéologie : les saints revivent à leur manière la Passion du Christ ; l'hagiographie sert à son tour à inciter les chrétiens à la sainteté. Mimétisme historique enfin : la vie des saints, celle des martyrs, ont servi à prouver la valeur de la foi chrétienne dans les temps de persécution. L'enjeu moderne est de découvrir une sainteté moderne qui garantisse la valeur de l'Église, des Églises. Saint Augustin a dit : « Ce n'est pas la souffrance qui fait le martyr, mais la cause » ; dans la pratique cependant, nommez le martyr, vous prouverez la cause, niez la sainteté, vous nierez la cause. Le lien entre texte et fonction est ici fortement cohérent : il manifeste explicitement le lien entre l'entreprise réelle, historique, et le sacré qui est l'enjeu théorique des guerres de religion. D'où l'impérieuse nécessité, pour les partis en présence, de l'hagiographie, et leur acharnement à ruiner l'hagiographie adverse, par la création d'anti-modèles. Pour citer quelques exemples, à la *Vie de Calvin* de Théodore de Bèze répond une *Histoire de la vie de Calvin* calomnieuse de Jérôme Bolsec ²³, par renversement de contenus ; aux bien anciennes *Conformitez de Saint-François et du Christ* répondent par inversion de titre et de contenu des *Antithèses du Pape et de Jésus Christ* ²⁴, et par renversement antiphrastique *La vie et desportemens de Catherine de Medicis* s'appelle *Légende Saincte Catherine* ²⁵.

Nuançons les étapes de ce processus et son utilisation par les différents partis. Le protestantisme pour sa part a tenté d'échapper aux pièges de l'hagiographie des fondateurs (dans laquelle se sont précipités au contraire les ordres de la Contre-Réforme). Les *Icones* de Théodore de Bèze veulent être des témoignages historiques. Par contre les textes sur les martyrs sont marqués d'hagiographie et les miracles y abondent. Bien entendu on ne peut parler de pamphlet ni pour les *Icones*, ni pour le *Martyrologe* de Crespin, mais il faudrait inventer une notion de « livre-provocateur » : un livre qui adopte une position idéologique telle qu'elle ne peut être supportable pour ses adversaires. Le *Martyrologe*, sans invective, est actif, il convertit ; sans se poser en livre sacré, il témoigne d'une vérité qui, si elle est établie, condamne toute opinion adverse. Il n'émane pas, comme une Bulle pontificale, d'une autorité,

22. Cf. les rééditions des *Vies* de saint Jérôme en 1529 avec les notes d'Érasme et des *Histoires Ecclésiastiques* anciennes (sept éditions dans le XVI^e siècle), ainsi que les recueils constitués par le Père Surius.

23. Cf. R. Armogathe, *Les vies de Calvin aux XVI^e et XVII^e siècles* in *Historiographie de la Réforme*, Neuchâtel, Delachaux, 1977.

24. Des *Antithèses du Pape et du Christ* sont publiées à Lyon (1563) et Genève (1578). Quoiqu'il y ait des luttes entre personnalités moindres : *Antithèses de la doctrine de Jesus Christ et du Cardinal Bellarmin*, elles appellent leur contraire : *Antithesis, qua tam falsum esse quod vicarius Dei sit Antichristus, quam falsum est quod Christus sit Anti-Christus demonstrantur*, Bologne, 1606 (mentionnée par L'Estoile, *Journal pour le règne de Henry IV*, Paris, Gallimard, 1958, p. 420).

25. Voir aussi la *Légende de Dom Claude*, contre Claude de Guise.

mais il se fonde sur des valeurs supérieures à toutes autorités, qui n'appellent pas de réponses argumentées : les martyrs sont ou ne sont pas des martyrs, il n'y a pas de voie intermédiaire. La proclamation par la Ligue de divers saints ou martyrs modernes, de Jacques Clément à Marie Stuart²⁶, ou, pour mêler les groupes, la béatification rapide des Saints de la Contre Réforme (Borromée ou Loyola), jouent de la même proclamation absolue et appellent à la négation de principe. Mais les réponses ne sont pas semblables. D'une certaine façon rien ne répond au *Martyrologe* de Crespin, sinon des traités et la réédition des textes sur l'Église primitive. Les « kakographies », en genre dominant et plus encore en genre inclus, s'appliquent par un phénomène élitaire aux modèles socialement valorisés, et personnalisés. Pour les Vies royales, genre et contre-genre alternent : Henri III fera les frais de biographies féroces et Henri IV aura ses hagiographies dévoués ; les contre-opinions s'exercent dans les sermons ligueurs et dans les remarques mal venues de certains mauvais sujets qu'on arrête immédiatement²⁷.

Là encore, il y a peu de réécritures facétieuses : les énonciateurs croient ce qu'ils disent, sans cultiver la mise à distance. Ce n'est qu'après 1600, prudemment, que l'humour s'en mêle dans les genres inclus, contre la Ligue et les Jésuites. On peut citer les plaisanteries d'un goût douteux dont d'Aubigné émaille *Sancy* et quelques poèmes, contre « Saincte Marie de la Saucisse » (entendez Marie Stuart), Saint Henry des Barricades, et autres saints contournés,

Saint Perron martyr de verolle,
Saint Chastel, Clement et Loyole,
Saint Ravaillac, Saint Boromé²⁸.

Assez réussis et plus tardifs, *Les Mystères des Jésuites*²⁹, écrits sous forme d'instruction d'un novice : la première partie démontre la sainteté d'Ignace de Loyola et son identité avec le Christ en découpant des fragments de ses diverses biographies dans un montage irrévérencieux : il secourt les femmes en mal d'enfant, se bat avec le Diable et meurt pour que les Anges aient le bien de le voir. Le novice s'exclame : « Voilà qui est admirable, et ne croy pas qu'on en puisse dire autant d'aucun instituteur d'ordre » !

Avec ce dernier exemple, nous venons de montrer un cas d'écriture truquée, fondée sur l'antiphrase, et nous atteignons la catégorie des textes les plus transformés : les déclarations de foi. Transformations

26. Reçoivent le titre de martyrs : les deux frères de Guise, Campian, Garnet, Barthélemy Gérard, Jacques Clément, Jean Chastel, Marie Stuart.

27. Voir les exemples de réactions populaires et policières qui suivent la mort d'Henri IV dans le *Journal de Pierre de l'Estoile*.

28. D'Aubigné, *Confession catholique du Sieur de Sancy*, livre II, chap. VIII, « Des martyrs à la Romaine », Pléiade, p. 653 ; et *Poésie Epigrammatique*, éd. Réaume, tome IV, *Sur l'Apothéose du Cardinal Boromé*, p. 364-366.

29. *Mystères des Pères Jésuites*, « Villefranche », 1624.

importantes au point qu'on pourrait presque ériger en principe cette boutade : si un texte s'appelle « profession de foi de... », il s'agit d'un faux ridiculisant ce groupe, d'un texte agressif et prêtant à la plaisanterie, quand ce n'est pas à la vulgarité volontaire.

Il paraît très logique que les processus de déformation attaquent principalement les proclamations de foi, visant ce qui est essentiel au texte religieux, une énonciation performative et implicante. En répondant au traité dogmatique, le traité de controverse ne traite que des « contenus » ; le pamphlet vise à l'essentiel, l'acte de foi individualisé. Il met en cause le contenu de la croyance, mais en soulignant l'indissolubilité de la foi d'avec son contenu, ce qu'il réécrit, s'agissant de son adversaire : les mensonges renforcent les absurdités.

Constatons d'abord qu'il existe l'équivalent des textes provocateurs dont nous montrions la fonction : les textes fondateurs (profession de foi des Églises Réformées de 1559, professions de foi des diverses Églises Protestantes), les catéchismes (celui de Calvin, le catéchisme en français de René Benoist en 1589). Pour l'essentiel, ils n'ont pas de réponse pamphlétaire dans les mêmes genres, et la controverse se chargera de l'examen des articles de foi. Il y a peu de textes de professions de foi individuelles, du moins dans les genres autonomes, sinon celle d'Anne du Bourg³⁰ et quelques textes de conversion. Ils ne reçoivent pas de réponses dans le même genre ; on pourrait penser à *Sancy*, mais il ne répond à proprement parler à aucun texte, il crée au contraire une figure typique d'une situation. Le pamphlet sur le modèle des professions de foi va répondre à contre-genre, libelle contre traité, accusation de partialité contre textes dogmatiques, implications concrètes contre théories.

Le pamphlet joue alors sur les distorsions entre énonciation et énoncé. Celui qui écrit sait pertinemment qu'il veut prêcher pour un parti A, mais il crée une instance d'énonciation qui soutient un parti B, à laquelle il va attribuer croyances et arguments plus ou moins compatibles avec le parti B réel. Inversion des critères du bien et du mal entre l'auteur et son personnage, mise à distance des opinions d'autrui qu'on laisse « se réfuter d'elles-mêmes » en les aidant : on attend du lecteur qu'il discerne le jeu et s'en fasse complice et partisan. Diverses marques lui indiquent d'emblée que le jeu est truqué. Dès le titre apparaissent des alliances de termes scandaleuses (*Novum... Symbolum Apostolorum*), quelque épithète diffamatoire (*Impia Censura in Symbolum*) et surtout des appartenances particularistes (le Catéchisme *des Jésuites*). Pour faire bonne mesure, des termes venus d'autres religions jugées

30. *La Confession de foi d'Anne du Bourg, son interrogatoire et son procès, du mois de juin 1559*, Anvers, 1561, in-12.

irreligieuses, des *Mystères des Jésuites* à la *Cabale des Ministres huguenots*, en passant par l'*Alcoran de l'Antéchrist romain*³¹. L'écrivain affiche d'entrée de jeu son dégoût devant des contre-vérités.

Les contenus sont de diverses provenances. Les plus drôles pour le lecteur, mais les moins crédibles, et à tout prendre les moins efficaces, sont de pures inventions. Sans doute prétendent-elles révéler ce qu'on ne vous dit jamais, les bases grossières de la pensée adverse, la vérité de ses mensonges. C'est le prétexte aux pires débordements. Vers la trivialité : *La Cabale des Ministres huguenots* (1618) est un catalogue de préceptes (le bon ministre ne pense qu'à son ventre, à ses aises, à son argent, ment, trompe, etc...). Vers les monstruosités théologiques : *Credo in duos Deos*, fait-on dire au Jésuite³². *La Patenostre des huguenots adressée au Prince de L'Enfer* (1611) se voue à leur vrai maître :

Prince d'Enfer, esprit infâme (...)
 Favorise notre fortune
 Puisque partout nous confessons
 Que tu es d'une voix commune

PATER NOSTER³³.

Plus honnête et plus proche de la controverse, la méthode des citations découpées à dessein. J'ai déjà cité les *Mystères des Jésuites* qui récapitulent tout ce qu'il faut dire et croire en matière hagiographique, historique, politique et morale, à l'aide de citations traduites dont la référence précise et exacte figure en marge, à quoi s'ajoute une bibliographie récapitulative des quatorze auteurs de la Compagnie qui ont servi de sources. De même pour *Les Aphorismes ou Sommaire de la doctrine des Jésuites* (1610) : les titres de chapitres ne laissent pas de doute sur l'opinion du compilateur (Premier chapitre : de la démesurée puissance du Pape). Il développe chaque aphorisme, ajoute un paragraphe de preuves, citations et références. Parmi les preuves, les interrogatoires de Chastel. Un mélange subtil marque les grandes réussites : le *Catéchisme des Jésuites* de Pasquier commence par un exposé objectif puis dévie vers des suppositions et un réquisitoire. *La Confession catholique du Sieur de Sancy* allègue de nombreux ouvrages de théologie catholique, mais les phrases isolées en sont insérées dans le discours d'un zélé — cynique qui les accommode de remarques de mœurs et d'interprétations hardies au fil d'une confession nouvelle : croire au Pape, aux tra-

31. *La Cabale des Ministres huguenots intendans comprise sommairement et clairement en 100 articles secrets, par un Bourguignon convaincu qui n'en a que trop sceu et veu*, Paris, Giffart, 1618 ; et *L'Alcoran de l'Antechrist Romain et marques d'iceluy des couverts et confrontez avec la doctrine de Jesus Christ notre sauveur*, Lyon, Saugrain, 1563.

32. *Novum fidei symbolum Apostolorum*, Paris, 1636.

33. Arsenal, 8° H 7281.

ditions, aux saints de la Cour, aux reliques, au profit des conversions, à Monsieur le Grand Convertisseur, etc.

L'important est de faire apparaître qu'une autre théologie s'est substituée à la vraie, en jouant sur les attentes des lecteurs, habitués à voir se dérouler les articles de foi dans un certain ordre, et qui découvrent le décalage au fur et à mesure. Il est révélateur aussi que les Jésuites fassent les frais de tels procédés, victimes de leurs succès mondains, de leurs théories politiques, et de leur art de bien dire devenu l'art du pieux mensonge : toute déclaration en devient suspecte, pour sa perfidie apparente, et pour sa perfidie cachée !

Un exemple sérieux intéressant de ces procédés de retournement nous est donné à la mort d'Henri IV, dans la série des remous suscités par la *Lettre déclaratoire du Père Coton* (une déclaration de foi en son genre) qui joue ici à tous égards le rôle de texte provocateur. Les textes alternés de défense et d'attaque contre lui forment une première série de pamphlets, traités et lettres mêlés, sérieux et facéties bien dosés : *Anticoton*, *Le Fléau d'Aristogiton*, *Les Remerciements des Beurrières de Paris*, *Response à l'Anticoton*. Une série abrégée reprend les mêmes enjeux, les mêmes thèses (rôle des Jésuites dans l'assassinat d'Henri IV, pouvoirs du Pape, concorde religieuse) sur des modèles de prières farcies, en trois mois de succession serrée que je crois pouvoir restituer comme suit³⁴ :

visant l'*Anticoton*,

le *Paternoster des Catholiques*, projésuite,
le *Credo des Catholiques*, projésuite :

Seigneur secourez nous : car hélas quel martyre
De voir ainsi traicter com'on fait vos enfans,
Le schisme entre la France, et on ne l'ose dire
A qui aurons-nous donc recours qu'à vous disant,

PATER NOSTER

en réponse, *L'Anti-Pater* et *la Patenostre des Jesuites*, puis *la Patenostre des Jésuites, loyalistes, Bellarministes, dédiée à Philippe III, Roy des Espagnes* (anti-jésuites) ;
en réponse *La Patenostre des huguenots*, déjà citée, et le *Confiteor des Catholiques* (projésuites) :

Partisans de Calvin, aveugles hérétiques
Qui taschés d'infector le troupeau de Jésus,
Songés à vos pechés, à vos fautes iniques
Et dites gayement terrassant vos abus

CONFITEOR DEO OMNIPOTENTI

34. La plupart de ces textes sont rassemblés dans un recueil à l'Arsenal, 8° H 7281.

ainsi qu'un *AVE Maria des Catholiques* !

Viennent alors une *Salutation Angélique dédiée à la Royne*

Judas trahit Jesus son maître
 D'un Ave Raby, le basant,
 Les Jesuites voulans commettre
 Un même crime vont disant

AVE MARIA

assortie du *Confiteor de Henry le Grand, dédié au Roy Louis XIII* :

Quand je fis bannir les Jesuites
 Je rendis mon sceptre plus fort,
 Mais les rappelans et leurs suites
 Je me suis procuré la mort

CONFITEOR

Grand Parlement où Dieu préside
 Deffais ce qu'à mon dan j'ay fait,
 Chasse ce troupeau parricide :
 Le chatiment des meschans plaist

DEO OMNIPOTENTI

et d'une *response* fictive des jésuites :

O grand' Royne n'entends la plainte
 Des François (...)
 Marie donne tousjours place
 A nos emmiettez propos
 Nous avons besoin de ta grace
 Et d'estre assistez à propos

NUNC ET IN HORA

Construits sur le même procédé de farcissure politique, mais alternance d'énonciations « vraies » et « fausses », ils confondent tous assez allègrement et avec quelques belles invectives les modes sacrés et le profane... En renouant avec la tradition médiévale et farcesque, ces écrivains retrouvent, malgré leurs alexandrins, une forme de tradition de l'écriture de la contestation et du jeu. Il est important de signaler, conjointement à cette modification du goût, l'existence de pièces burlesques qui n'ont de religieux que le prétexte : *Visions d'Aristarque* ou *Confessions de Noël* (les vices de la cour)³⁵, qui ramènent l'écriture vers le pur plaisir et le pamphlet vers la satire. C'est l'indice d'une perte de vitalité du pamphlet à genre religieux qui, en 1616-1617, n'aura de vie

35. Dans une même série, les *Confessions de Noel de l'an 1605*, Les *Visions d'Aristarque*, les *Visions de Motin qu'on appelle l'Apocalypse*, toutes deux de 1606 (L'Estoile, *Journal pour le règne de Henri IV et Louis XIII*, p. 541, 515, 531).

que dans les genres marginaux (descentes aux enfers et actions de grâce).

Je voudrais conclure par quelques remarques globales qui ne peuvent constituer que des points de repère pour de nouvelles recherches.

Les adaptations de genres sont sélectives, tous ne sont pas adaptables (il n'y a par exemple pas de messe parodique) ; les moyens utilisés pour adapter un genre à la fonction pamphlétaire sont divers et spécifiques.

C'est la Ligue qui opère le plus de ces déplacements de genres, et principalement dans les genres officiels : l'institution en désordre utilise sa force institutionnelle.

Les catégories étant extrêmement floues, on ne saurait actuellement se risquer à des statistiques ou à une périodisation fine, sinon sur cette évidence qu'après la Ligue les tendances de réécriture sont au burlesque et à l'anti-jésuitisme simultanément.

Il faut souligner la spécificité de la littérature religieuse dans ce domaine des réécritures : elle me semble offrir un éventail d'adaptations plus large que les autres formes. Vu les causes et l'enjeu des guerres, le prétexte religieux est privilégié jusque dans les formes d'écriture et c'est à travers les genres littéraires religieux que la créativité atteint son maximum. D'autre part, par son statut très particulier, le texte religieux pourrait être décrit comme l'intersection des formes d'énonciation personnelle (proclamation d'une foi) et institutionnelle (appartenance à un groupe large) ; c'est un texte à la fois nécessairement personnel et social. Le lecteur y est sommé de prendre parti et d'adhérer à une Vérité. En adaptant aux analyses politiques le cadre des genres religieux, l'auteur projette sur des rapports de force sociaux une représentation du monde de type transcendant ; or il se trouve que ce coup de force idéologique constitue un des éléments essentiels de l'acte pamphlétaire. L'abondance des transpositions de genres religieux en pamphlets s'expliquerait peut-être par une affinité particulière de l'un à l'autre : ils se veulent tous deux proclamation du Vrai ; et la fonction pamphlétaire trouve sans doute dans le mode religieux le meilleur moyen de se fonder en autorité.

MARIE-MADELEINE FRAGONARD

CONCLUSION

Étymologiquement parlant, polémique est à peu près synonyme de stratégie. Si cette dernière notion, dans son usage actuel, s'est révélée capable de déborder largement son application militaire, elle n'en concerne pas moins toujours des situations de conflit, au nombre desquelles se place la guerre. D'où, entre guerre et polémique, des rapports qu'il vaut la peine d'analyser, d'autant plus que les deux réalités se combinent étroitement à l'époque de référence que délimitent les troubles religieux du XVI^e siècle.

Il est des conflits que seule la guerre peut résoudre : le choc des intérêts et des volontés de puissance, entre souverains ou entre nations, y aboutit trop souvent. Lorsque le canon se révèle l' « *ultima ratio regum* », c'est que la parole et l'écriture n'ont plus de lieu, sinon pour exhorter au combat ou pour immortaliser les exploits. Mais ce genre de discours est à usage interne ; il ne s'adresse pas à l'adversaire.

La polémique trouve son terrain d'élection dans celui des convictions et des croyances. Elle se développe entre concitoyens, lorsque les tensions civiles, politiques ou religieuses déterminent la formation de groupes antagonistes. Elle vise à affaiblir l'adversaire, non pas en poursuivant l'illusion de le réduire par la plume, mais en convoquant un arbitre qu'elle prend pour véritable destinataire : l'opinion, la masse silencieuse de ceux qui n'ont pas pris parti et qu'il faut gagner. Offensive ou défensive, elle implique le risque, lorsque la passion monte, de l'affrontement armé.

Sous sa forme la plus violente, elle est vraiment un simulacre de guerre. Elle s'en prend aux personnes et perpétre volontiers le meurtre symbolique de l'adversaire. Symbolisme transparent lorsqu'est employée l'image de la chasse et qu'une victime désignée, en l'occurrence le pape Jules II, qui se déclare, suivant la tradition, « serf des serfs », devient, sous la plume de Gringore, « cerf des cerfs » (Jean-Claude Margolin). La situation n'est guère différente lorsque tel satirique du XVI^e siècle, trop peu porté encore à l'abstraction pour prétendre « écraser l'infâme », se déchaîne contre le cardinal de Lorraine en l'identifiant à toutes sortes de bêtes dangereuses ou malfaisantes (Françoise Charpentier). C'est encore une mort — une double mort — symbolique dont est menacé le pape Jules II « exclu du ciel » dans un pamphlet attribué à

Érasme (Jean-Claude Margolin). Meurtre enfin la représentation avilie, dénaturée, caricaturale d'un adversaire auquel sa personnalité est ainsi ravie pour être remplacée par une autre en laquelle il ne peut se reconnaître (Mireille Huchon, Gilbert Schrenck, Marie-Madeleine Fragonard). Il n'est pas surprenant que la polémique débouche alors, soit sur l'apologie du massacre de la Saint-Barthélemy (Marie-Madeleine Fragonard), soit sur des appels à la persécution (Cornélis Kramer), soit sur des menaces de mort, dont certaines ont pu se prolonger en assassinats réels, comme celui d'Henri III (Gilbert Schrenck, Françoise Charpentier).

L'excès de violence donne souvent lieu à des effets puissants, mais il écarte peut-être la polémique de sa meilleure tradition parce qu'il restreint la part des idées et se prête mal à la finesse des procédés. Le combat de plume acquiert sa véritable dignité et découvre sa stratégie autonome lorsqu'il s'en prend, non pas aux personnes, mais aux tendances, aux groupes, aux partis, aux corps organisés, et, au delà, aux mœurs et aux doctrines. Telle pièce peut alors offrir une réflexion éloquente et nuancée sur le monarque idéal opposé au tyran (Marguerite Soulié). Dans le milieu des « politiques », auquel appartient Etienne Pasquier, la forme du dialogue, le procédé de la raillerie, tels qu'ils sont employés dans *Le Catéchisme des Jésuites*, révèlent, en même temps qu'une pensée, un art « gallican », opposé au flamboiement des images outrancières, épris de raison et de sobriété, qui atteindra son plein épanouissement et son entière efficacité avec *Les Provinciales* (Roger Zuber). Une figure au maniement délicat, mais porteuse d'effets subtils, l'ironie, apparaît comme l'arme la plus parfaite du polémiste. Déjà Jean de Meun s'en servait avec virtuosité, sur le fond des querelles universitaires de son temps, pour dénoncer le sophisme et l'hypocrisie, et laisser passer la vérité sous les masques (Daniel Poirion).

La polémique peut-elle échapper totalement à la violence ? La question a troublé certains esprits, pourtant attirés par le genre. Ainsi Pierre de L'Estoile, quelque peu tenté de suivre Montaigne lorsqu'il dénonce, dans les *Essais*, l'« escrivaillerie » de son temps et refuse de se laisser gagner par les passions (Gilbert Schrenck). A Montaigne, peut-être avec la même pensée, se réfèrent aussi les « spirituels » répondant aux propos menaçants de Marnix (Cornélis Kramer). Mais la polémique n'en est pas pour autant exclue. Un L'Estoile cherche plutôt à la moraliser, à la rendre juste, comme d'autres ont défini les moyens d'une guerre juste. Dans ce souci, il rejette toute forme de médisance et entend préserver le roi de toute atteinte. Cette déontologie de la polémique trouvera sa forme la plus élaborée dans la XI^e *Provinciale*, où sont posés les grands principes : « parler avec vérité et sincérité », « parler avec discrétion » en évitant le scandale, ne railler que les erreurs, et non les choses saintes, « avoir dans le cœur le désir du salut de ceux contre qui on parle ». Pascal a-t-il respecté ces quatre règles qui définissent une

sorte de stratégie non-violente ? Sont-elles conciliables avec l'idée même de polémique ?

En fait, la polémique n'est véritablement dépassée que lorsque disparaît toute situation de conflit, lorsque s'établit l'unité entre les esprits, sinon par une pensée commune, du moins par le respect commun de la pensée d'autrui. La tolérance constitue alors la première attitude possible : elle autorise encore certaines formes atténuées de polémique, comme la controverse ou la simple discussion. Une unité plus profonde se réalise lorsque chacun accepte d'entrer dans la pensée d'autrui et, éventuellement, de l'adopter : situation qui se prête au dialogue et à l'exercice d'une raison dans laquelle chaque homme se reconnaît. Ce serait le triomphe de la polémique que de déboucher sur cet au-delà d'elle-même. Mais les polémistes y trouveraient-ils leur bonheur ?

JEAN MESNARD

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Réunies par : R. Aulotte, N. Cazauran, J. Chomarat,
G. Guilleminot, F. Lestringant, V. Kapp, D. Ménager,
G. Schrenck, M. Simonin, P. Stone.

* *

Ces indications viennent en complément de celles qui ont été données en 1983 dans les *Cahiers V. L. Saulnier*, 1, *Le Pamphlet en France au XVI^e siècle*, p. 137-143.

Nous avons conservé la même classification. Nous avons associé dans la première section les ouvrages traitant de la polémique et des pamphlets, quelle qu'en soit la date, les monographies et les synthèses historiques. Pour celles-ci, nous avons précisé les chapitres portant plus spécifiquement sur notre question et, dans le cas d'ouvrages collectifs, leur auteur.

Dans la section « Articles », on trouvera, outre les articles publiés dans des revues ou dans des « Actes » de colloques, ceux qui figurent dans des recueils hétérogènes par leurs sujets, voire dans des histoires de la littérature ou des dictionnaires.

Nous avons cité quelques articles qui, traitant des pamphlets allemands, posaient des problèmes d'esthétique ou de méthode de portée plus générale.

Nous remercions les collègues nommés ci-dessus, qui ont bien voulu nous aider, notamment pour dépouiller les textes en langue étrangère.

R. AULOTTE

N. CAZauran

* *

I. OUVRAGES D'ENSEMBLE

- BAUMGARTNER Frederic J., *Radical Reactionaries : the political thought of the French Catholic League*, Genève, Droz, 1976.
- CAMERON Keith, *Henri III a maligned or malignant king ? Aspects of the satirical iconography of Henri de Valois*, University of Exeter, 1978.

- CLÉMENT Louis, *Henri Estienne et son œuvre française*, Paris, Picard et fils, 1899.
- DESCIMON Robert, *Qui étaient les Seize ? Mythes et réalités de la Ligue parisienne (1585-1594)*, Fédération Paris et Ile de France, Paris, Klincksieck, 1983.
- *Le Discours polémique*, éd. N. Gelas et C. Orecchioni, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, Centre de Recherches linguistiques et sémiologiques, 1980.
- *Le Discours polémique*, éd. G. Roellenblek, études littéraires françaises, vol. 36, Tübingen, G. Narr Verlag, 1984, à paraître.
- DUFOUR Alain, *Histoire politique et psychologie historique*, Genève, Droz, 1966, « Le mythe de Genève au temps de Calvin », p. 63-130.
- EBELING F. W., *Archivalische Beiträge zur Geschichte Frankreichs unter Carl IX*, Leipzig, Verlag von Im. Tr. Wöler, 1872, notamment p. 197-198, « Brevis consignatio... ».
- FRANKLIN Alfred, *Les grandes scènes historiques du XVI^e siècle*, reproduction fac-similé du recueil de J. Tortorel et J. Perrissin, Paris, Fischbacher, 1886, section XXII :
 - LENIENT Charles, « Les pamphlets politiques entre 1559 et 1570 » (p. 1-10).
 - FRANKLIN Alfred, « *Le Tigre* » (p. 11).
- *Histoire de l'édition française*, éd. H. J. Martin et R. Chartier, Paris, Promodis, 1982, t. I :
 - HIGMAN Francis, « Le levain de l'Évangile », II, 2. Le livre et les propagandes religieuses, p. 305-326.
 - PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », *ibid.*, p. 327-347.
 - CHARTIER Roger, « Pamphlets et gazettes », II, 3, Le premier XVII^e siècle, p. 405-425.
- LECLER Joseph, *Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme*, Paris, Aubier, 1955.
- LINDER Robert D., *The Political Ideas of Pierre Viret*, Genève, Droz, 1964.
- MARTIN Henri Jean, *Livre, pouvoirs et société au XVII^e siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1969, t. I, ch. VI, 4, p. 267-274, « Controverses politiques et appel à l'opinion publique : libelles et pamphlets ».
- MASTELLONE Salvo, *Venalità e machiavelismo in Francia (1572-1610)*, Firenze, L. S. Olschki, 1972.
- SKINNER Quentin, *The Foundations of modern political thought*, New York, Cambridge University Press, 1978, t. II, The Age of

Reformation, ch. 8, « The context of the Huguenot Revolution », p. 239-301, et ch. 9, « The right to resist », p. 302-348.

II. ARTICLES

- ASCOLI Peter M., « A Radical Pamphlet of late sixteenth century France : *Le Dialogue d'entre le maheustre et le manant* », *The Sixteenth Century Journal*, V, 1, 1974, p. 3-22.
- BARKER Ernest, « A Huguenot Theory of Politics. *The Vindiciae contra tyrannos* », *Proceedings of the Huguenot Society of London*, XIV, 1930, p. 37-61.
- BAYLE Pierre, « Dissertation sur les libelles diffamatoires », *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, Böhm, 1720, t. IV, p. 2948-2962.
- BEHREND F., « Die literarische Form der Flugschriften », *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, 34, 1917, p. 23-34.
- BOUCHER d'ARGIS André et JAUCOURT Louis (chevalier de), article « Libelle » de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, Neufchâtel, S. Faulche, 1765, t. IX, p. 459-460.
- COLE Richard C., « The reformation pamphlet and communication processes », *Flugschriften als Massenmedium der Reformationszeit*, éd. H. J. Köhler, Stuttgart, Klett-Cotta, 1981, p. 139-152.
- GAILLARD Jean, « Essai sur quelques pamphlets ligueurs », *Revue des questions historiques*, XCIV, octobre 1913, p. 426-455, et XCV, janvier 1914, p. 101-136.
- GILMONT Jean-François, « Pour une typologie du *Flugschrift* des débuts de la Réforme. A propos d'une recherche entreprise à Tübingen », *Revue d'Histoire ecclésiastique*, XXVIII, juillet-décembre 1983, p. 788-809 (questions de méthode appliquées aux pamphlets allemands de 1501-1530).
- HOFFMANN Konrad, « Typologie, exemplarische und reformatische Bildsatire », *Kontinuität und Umbruch. Theologie und Frömmigkeit (...) an der Wende vom 15. zum 16. Jahrhundert*, éd. J. Nolte, Stuttgart, Klett-Cotta, 1978, p. 189-221.
- KAPP Volker, « Satire et injure au XVIII^e siècle : le conflit entre la morale et la politique dans le débat sur les libelles », *C.A.I.E.F.*, Paris, 1984, p. 155-165.
- OZMENT Steven, « The social history of the Reformation : what can we learn from Pamphlets ? », *Flugschriften als Massenmedium der Reformationszeit*, éd. H. J. Köhler, Stuttgart, Klett-Cotta, 1981, p. 171-203.

- RICHET Denis, « Aspects socio-culturels des conflits religieux à Paris dans la seconde moitié du XVI^e siècle », *Annales*, juillet-août 1977, p. 764-789.
- SAXL Fritz, *Lectures*, Londres, The Warburg Institute, 1957, t. I, p. 255-266, « Illustrated pamphlets of the Reformation », et t. II, planches 175 à 181.
- STOPP F. J., « Reformation Satire in Germany. Nature, conditions and form », *Oxford German Studies*, 1968, 3, p. 53-68.
- TILLEY Arthur, *The literature of the French Renaissance*, t. II, Cambridge, The University Press, 1904, ch. 25, p. 229-243 et Appendices E-F.
- VALOIS Charles, « Un dialogue historique du temps de la Ligue : *Arraignment du sieur de Vignes avec un bourgeois de Paris par forme de dialogue* », *Annuaire — Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, XLV, 1908, p. 189-222.
« Une discussion politique au XVI^e siècle », *ibid.*, XLVII, 1910, p. 222-237.
- VOLTAIRE, article « Libelle » des *Questions sur l'Encyclopédie*, neuvième partie, 1772 : *Œuvres complètes*, Paris, Garnier Frères, 1879, t. XIX, p. 577-578.

III. ÉDITIONS

- ESTIENNE Henri, *Apologie pour Hérodote*, éd. P. Ristelhubert, Paris-Lisieux, 1879 ; réimpression Genève, Slatkine, 1979.
- HOTMAN François, *Franco-Gallia*, Cambridge, 1972 : texte latin, éd. R. E. Gresey ; traduction anglaise, J. H. M. Salmon.
- LUCINGE René (de), *Dialogue du Françoy et du Savoysien (1593)*, éd. A. Dufour, Genève, Droz, Paris, Minard, 1961.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	7
D. POIRION	
— Jean de Meun et la querelle de l'Université de Paris : du libelle au livre.....	9
J. C. MARGOLIN	
— Pamphlets gallicans et antipapistes (1510-1513) : de la <i>Chasse du cerf des cerfs</i> de Gringore au <i>Julius exclusus</i> d'Érasme	21
C. KRAMER	
— Spiritualisme et calvinisme dans quelques pamphlets de la fin du XVI ^e siècle.....	37
M. SOULIÉ	
— La <i>Résolution claire et facile sur la question tant de fois</i> <i>faita de la prise des armes par les inférieurs</i> . Le problème du destinataire	45
M. HUCHON	
— <i>Vie de Sainte Catherine</i> ou <i>Discours merveilleux</i> : les avatars d'un pamphlet	55
G. SCHRENCK	
— Jeu et théorie du pamphlet dans le <i>Journal du règne de</i> <i>Henri III</i> (1574-1589) de Pierre de l'Estoile.....	69
F. CHARPENTIER	
— Formes de l'esprit pamphlétaire : quelques questions autour du manuscrit <i>Rasse des Nœux</i>	81
R. ZUBER	
— Prélude aux <i>Provinciales</i> : le procédé du Jésuite de comé- die dans le <i>Catéchisme des Jésuites</i>	95
M. M. FRAGONARD	
— Récécriture de genres et changement de fonctions : l'utili- sation de formes de la littérature religieuse dans les pam- phlets politiques (1560-1620)	111
J. MESNARD	
— Conclusion	127
INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.	
	131

ACHEVÉ D'IMPRIMER
PAR L'IMPRIMERIE F. PAILLART
ABBEVILLE

*N° d'impression : 6114.
Dépôt légal : 1^{er} trimestre - février 1985.*

Imprimé en France.